



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe Au projet de loi de finances pour 2025

Etat récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits



2025

Note explicative

Sommaire

Présentation générale	9
Cadre juridique	10
<i>Définition</i>	10
<i>Création</i>	10
<i>Rattachement des crédits</i>	10
<i>Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)</i>	11
<i>Report des crédits</i>	11
Cadre budgétaire	12
<i>Le nombre</i>	12
<i>Les montants rattachés</i>	12
<i>La répartition des rattachements entre fonds de concours et attributions de produits</i>	12
<i>La concentration des rattachements</i>	13
<i>Particularités liées aux fonds structurels européens</i>	13
Le budget général	15
Action extérieure de l'État	16
105 - <i>Action de la France en Europe et dans le monde</i>	16
185 - <i>Diplomatie culturelle et d'influence</i>	19
151 - <i>Français à l'étranger et affaires consulaires</i>	21
Administration générale et territoriale de l'État	22
354 - <i>Administration territoriale de l'État</i>	22
216 - <i>Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</i>	26
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	29
149 - <i>Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</i>	29
206 - <i>Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</i>	30
215 - <i>Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</i>	32
Aide publique au développement	37
209 - <i>Solidarité à l'égard des pays en développement</i>	37
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	40
169 - <i>Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation</i>	40
Cohésion des territoires	43
177 - <i>Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables</i>	43
135 - <i>Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</i>	44
112 - <i>Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</i>	46
147 - <i>Politique de la ville</i>	47
162 - <i>Interventions territoriales de l'État</i>	49
Conseil et contrôle de l'État	51
165 - <i>Conseil d'État et autres juridictions administratives</i>	51
126 - <i>Conseil économique, social et environnemental</i>	53
164 - <i>Cour des comptes et autres juridictions financières</i>	54
Culture	57
175 - <i>Patrimoines</i>	57

131 - Création	60
361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	61
224 - Soutien aux politiques du ministère de la culture	63
Défense	65
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	65
178 - Préparation et emploi des forces	66
212 - Soutien de la politique de la défense	69
146 - Équipement des forces	72
Direction de l'action du Gouvernement.....	75
129 - Coordination du travail gouvernemental.....	75
Écologie, développement et mobilité durables.....	80
203 - Infrastructures et services de transports	80
205 - Affaires maritimes, pêche et aquaculture	83
113 - Paysages, eau et biodiversité.....	85
159 - Expertise, information géographique et météorologie	87
181 - Prévention des risques	88
174 - Énergie, climat et après-mines	92
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	93
Économie	97
134 - Développement des entreprises et régulations.....	97
220 - Statistiques et études économiques	99
305 - Stratégies économiques	101
Engagements financiers de l'État	103
344 - Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque.....	103
Enseignement scolaire.....	105
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	105
141 - Enseignement scolaire public du second degré	107
230 - Vie de l'élève	110
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	111
Gestion des finances publiques.....	115
156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local.....	115
218 - Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	118
302 - Facilitation et sécurisation des échanges.....	120
Immigration, asile et intégration.....	123
303 - Immigration et asile	123
104 - Intégration et accès à la nationalité française	125
Justice.....	128
166 - Justice judiciaire.....	128
107 - Administration pénitentiaire.....	132
182 - Protection judiciaire de la jeunesse	134
101 - Accès au droit et à la justice.....	136
310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice	138
Outre-mer	141
138 - Emploi outre-mer	141
123 - Conditions de vie outre-mer.....	143
Recherche et enseignement supérieur	145
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	146
231 - Vie étudiante	148
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	150

190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	151
Relations avec les collectivités territoriales	153
122 - Concours spécifiques et administration	153
Santé	155
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	155
Sécurités	158
176 - Police nationale.....	158
152 - Gendarmerie nationale	164
207 - Sécurité et éducation routières	168
161 - Sécurité civile	169
Solidarité, insertion et égalité des chances	172
304 - Inclusion sociale et protection des personnes	172
157 - Handicap et dépendance	173
137 - Égalité entre les femmes et les hommes	174
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	175
Sport, jeunesse et vie associative	178
219 - Sport.....	178
163 - Jeunesse et vie associative	179
Transformation et fonction publiques	182
352 - Innovation et transformation numériques	182
148 - Fonction publique	183
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	186
102 - Accès et retour à l'emploi	186
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	187
155 - Soutien des ministères sociaux	189
Budgets annexes	193
Contrôle et exploitation aériens	194
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	194
612 - Navigation aérienne.....	196
614 - Transports aériens, surveillance et certification	200
Les comptes spéciaux	205
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	206
723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	206
Annexes	209
Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos (en CP)	210
Répartition par mission des rattachements supérieurs à 25 M€ en 2023	211
Répartition par mission des prévisions de rattachement pour 2025.....	213

Présentation générale

Cadre juridique

Définition

L'article 17 II et III de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 distingue deux dispositifs d'affectation budgétaire de recettes au bénéfice du budget général, des budgets annexes ou des comptes spéciaux :

- les fonds de concours, constitués par des fonds à caractère non fiscal versés pour concourir à des dépenses d'intérêt public et par les produits de legs et donations attribués à l'État. Dans ce dispositif, la partie versante est une personne morale ou physique distincte de l'État : collectivité publique étrangère, collectivité territoriale, établissement public, organisme ou particulier ;
- les attributions de produits, destinées à recueillir les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'État^[1].

Aux termes de la LOLF, les recettes attendues dans ce cadre font obligatoirement l'objet d'une prévision et d'une évaluation figurant dans les annexes explicatives du projet de loi de finances (article 51).

Les écarts constatés entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours et attributions de produits sont présentés dans les annexes explicatives du projet de loi de règlement (article 54-2°).

^[1] Cette procédure, plus restrictive, s'est substituée à celle des fonds de concours dits « par assimilation » sous le régime de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Création

La création d'un **fonds de concours** est opérée à la demande des ministères. À cet effet, la direction du budget attribue un numéro de code et un libellé au fonds de concours.

L'article 17-II de la LOLF pose le principe du respect de l'intention de la partie versante ou du donateur. À cet effet, le décret en Conseil d'État n° 2007-44 du 11 janvier 2007, modifié par le décret n° 2013-680 du 24 juillet 2013, pris pour son application, prévoit que, sauf stipulation contraire, un compte rendu est établi annuellement par l'ordonnateur intéressé et est adressé à la partie versante à la fin du mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

Pour les **attributions de produits**, le numéro de code et le libellé sont attribués après publication des textes réglementaires :

- un décret en Conseil d'État autorisant la perception d'une rémunération au titre des prestations fournies régulièrement par un service de l'État ;
- un décret simple, pris sur le rapport du ministre chargé du budget, attribuant le produit des recettes correspondantes au ministère concerné.

Rattachement des crédits

Les crédits correspondant aux recettes encaissées sont rattachés sur les programmes des ministères concernés par un arrêté hebdomadaire qui distingue la part des crédits rattachés sur le titre 2.

Après signature de l'arrêté et sa publication au *Journal officiel*, les crédits sont rendus disponibles dans le système d'information Chorus par une validation opérée par la direction du budget.

Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)

L'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 qui autorise, pour les opérations d'investissement cofinancées par l'État et par des tiers, l'ouverture d'autorisations d'engagement par arrêté du ministre chargé du budget, avant l'encaissement des fonds, a été modifié par l'article 2 du décret n° 2013-680 du 24 juillet 2013.

L'ouverture d'AE par arrêté du ministre chargé du budget, intervient ainsi sur proposition du ministère concerné, dès la signature d'un contrat ou d'une convention, et avant l'émission des titres de perception.

Les crédits de paiement afférents à ces autorisations d'engagement sont ouverts par arrêté du ministre chargé du budget au fur et à mesure de l'encaissement des fonds, correspondant aux titres de perception émis à chaque échéance prévue par le contrat ou la convention.

La présente annexe comporte une constatation des autorisations d'engagement préalables (AEP) ouvertes et une évaluation des AEP à ouvrir sur les budgets concernés.

Report des crédits

Conformément à l'article 15-III de la LOLF, les crédits de **fonds de concours** sont reportés de droit sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs.

Depuis 2014, les reports sont réalisés à partir des demandes des ministères détaillées par fonds de concours.

Les crédits d'**attributions de produits** sont soumis aux mêmes règles de reports que les autres crédits, en particulier en matière de plafonnement.

Cadre budgétaire

Le nombre

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 au 31 juillet
Nombre de fonds de concours et attributions de produits	482	531	518	517	523	516	516	496	485	495

La procédure annuelle de recensement des fonds inactifs pendant plusieurs exercices consécutifs a permis, au terme d'échanges avec les ministères, 42 suppressions au 1^{er} janvier 2024.

Compte tenu des créations et réactivations effectuées par ailleurs depuis le début de la gestion 2024, le nombre global des fonds de concours et attributions de produits s'établissait à 495 au 31 juillet 2024.

Les montants rattachés

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 au 31 juillet
Montants rattachés (en Md€)	5,128	3,684	4,186	4,534	5,874	11,996	7,987	7,539	6,528	4,153
Évolution d'une année sur l'autre (en %)	37,12	-28,17	13,64	8,31	29,55	104,22	-33,42	-5,61	-13,41	n.a.

Les variations les plus significatives entre les exercices 2022 et 2023 sont observées sur les budgets des ministères suivants :

- Travail (-1 655 M€)
- Transition écologique (+597 M€)
- Économie et finances (-176 M€)
- Services du Premier ministre (+131 M€)
- Intérieur (+110 M€)

La répartition des rattachements entre fonds de concours et attributions de produits

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de concours (en nombre)	210	227	213	222	233	223
Attributions de produits (en nombre)	148	157	143	147	150	141
Total	358	384	356	369	383	364
Fonds de concours (crédit en Md€)	3,495	4,855	11,071	6,221	6,314	5,275
Attributions de produits (crédit en Md€)	1,039	1,019	0,925	1,767	1,225	1,253
Total	4,534	5,874	11,996	7,987	7,539	6,528

Chaque année, certains fonds de concours ou attributions de produits restent inactifs. En 2023, leur nombre s'est élevé à 121, soit 25 % du nombre global, en augmentation par rapport à 2022 (113 fonds soit 23 % du nombre global).

La part des crédits rattachés en 2023 sur les attributions de produits représente 19 % du total, en augmentation par rapport à 2022 (16 % du total).

La concentration des rattachements

Depuis de nombreuses années, les rattachements se concentrent sur un nombre restreint de fonds de concours et de budgets ministériels.

En 2023, 5,21 Md€, soit 80 % du produit total, ont été ouverts sur seulement 6 attributions de produits et 12 fonds de concours sur le budget général (cf. liste en annexe des rattachements supérieurs à 25 M€).

Par ailleurs, les ministères qui cumulent des rattachements supérieurs à 500 M€ en 2023 sont au nombre de trois (comme en 2022).

Mission dont la somme des FdC et AdP dépassent 500 M€	Montant en 2023
Écologie, développement et mobilité durables	3 638 257 542
Défense	1 083 505 314
Cohésion des territoires	516 288 231

Particularités liées aux fonds structurels européens

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le mode de gestion des fonds structurels a été profondément modifié.

Afin d'assurer leur traçabilité dans les meilleures conditions, les crédits communautaires sont gérés hors budget de l'État : ils sont imputés sur un compte de tiers (classe 4 en comptabilité de l'État) ouvert auprès des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels concernés ainsi que de chaque DRFIP.

Restent rattachés au budget de l'État par voie de fonds de concours :

- les crédits cofinçant des projets sous maîtrise d'ouvrage de l'État (l'État étant alors porteur de projet, bénéficiaire direct), ainsi que les crédits finançant les dépenses directes d'assistance technique effectuées par l'État (marchés, rémunérations des agents travaillant sur les fonds européens) ;
- les crédits du volet national du programme « Fonds social européen objectif 3 » dont l'allocation est déléguée à différents ministères ou directions et missions du ministère du travail ayant qualité d'autorités de gestion déléguées.

En 2023, les versements de la Commission européenne au titre des fonds structurels européens se sont élevés à 5,6 Md€ (4,5 Md€ en 2022).

Ils ont été imputés à hauteur de 5,5 Md€ sur compte de tiers, et à hauteur de 8,3 M€ sur le budget de l'État par voie de fonds de concours (soit 0,15 % du total).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2024, les versements de la Commission européenne s'élèvent à 3,6 Md€.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 au 31 juillet
Versements de la CE au titre des FSE (en Md€)	3,5	4,3	4,8	4,3	4,5	5,6	3,6
Imputés sur compte de tiers (en Md€)	3,4	4,2	4,8	4,3	4,4	5,5	
Rattachés par voie de FdC (en M€)	22,70	28,00	55,60	5,40	30,80	8,30	
Pourcentage du total rattachés sur FdC	0,65	0,65	1,14	0,12	0,69	0,15	

Le budget général

Action extérieure de l'État

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Action extérieure de l'État » s'élevaient à 37,48 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 16,74 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 12,11 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
105 - Action de la France en Europe et dans le monde	30 063 280	30 063 280	0	13 647 556	13 647 556	0	7 107 600	7 107 600	0
185 - Diplomatie culturelle et d'influence	5 009 798	5 009 798	0	1 534 268	1 534 268	0	5 000 000	5 000 000	0
151 - Français à l'étranger et affaires consulaires	2 402 690	2 402 690	0	1 559 760	1 559 760	0	0	0	0
Total	37 475 769	37 475 769	0	16 741 583	16 741 583	0	12 107 600	12 107 600	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Action extérieure de l'État » sont les suivantes.

105 - Action de la France en Europe et dans le monde

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 105 s'élevaient à 30,06 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00241	Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	0	2 129 486	2 129 486	0
FDC	1-1-00637	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	0	329 858	329 858	0
FDC	1-2-00289	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	0	32 145	32 145	0
FDC	1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	0	300	300	0
FDC	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	0	5 384 126	5 384 126	0
FDC	1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	0	5 908 812	5 908 812	0
FDC	1-3-00982	participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	0	384 719	384 719	0
FDC	Total		0	14 169 447	14 169 447	0
ADP	2-2-00012	produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères.	0	46 304	46 304	0
ADP	2-2-00517	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en métropole (programme 105)	0	285 951	285 951	0
ADP	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'Académie diplomatique et consulaire (ADC) - programme 105	0	170 000	170 000	0
ADP	2-2-00713	produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en métropole (investissement - programme 105)	0	101 500	101 500	0
ADP	2-3-00001	produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement)	0	12 985 620	12 985 620	0
ADP	2-3-00447	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à l'étranger (programme 105)	0	1 727 057	1 727 057	0
ADP	2-3-00778	produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement - programme 105)	0	577 401	577 401	0
ADP	Total		0	15 893 833	15 893 833	0

Les principaux rattachements de recettes ont concerné :

- l'attribution de produit 2-3-00001 qui comprend les produits des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires notamment à Abidjan, Beyrouth, Londres, Rabat ou Washington ;
- le fonds de concours 1-1-00241 qui correspond à la participation de la Commission européenne au titre des projets « 5 écoles », « Defend Ghana/Togo » et « Defend Burkina/Benin » ;
- le fonds de concours 1-3-00240 qui est destiné à recueillir les participations extérieures aux activités de représentation organisées par les postes à l'étranger. Il a connu un rebond en 2023 permettant ainsi un retour au format habituel sur l'ensemble du réseau (des restrictions s'appliquaient encore en 2022) ;
- le fonds de concours 1-3-00242 qui bénéficie de fonds en provenance de pays européens et internationaux notamment pour l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme en Côte d'Ivoire.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 105 atteignent 13,65 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00637	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	0	2 060 372	2 060 372	0
FDC	1-2-00286	Participation du FIPHFP à l'insertion des personnes en situation de handicap	0	1 479	1 479	0
FDC	1-2-00289	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	0	31 500	31 500	0
FDC	1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	0	50	50	0
FDC	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	0	5 090 785	5 090 785	0
FDC	1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	0	1 439 318	1 439 318	0
FDC	1-3-00982	participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	0	233 544	233 544	0
FDC	Total		0	8 857 048	8 857 048	0
ADP	2-2-00012	produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères.	0	81 845	81 845	0
ADP	2-2-00517	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en métropole (programme 105)	0	276 792	276 792	0
ADP	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'Académie diplomatique et consulaire (ADC) - programme 105	0	52 000	52 000	0
ADP	2-3-00001	produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement)	0	2 988 225	2 988 225	0
ADP	2-3-00447	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à l'étranger (programme 105)	0	1 057 948	1 057 948	0
ADP	2-3-00778	produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement - programme 105)	0	333 697	333 697	0
ADP	Total		0	4 790 508	4 790 508	0

A l'exception des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger qui étaient en hausse en 2023 (rattrapage lié aux locations au Liban compte tenu de la situation financière du pays), les crédits ouverts au 31 juillet 2024 retrouvent leur niveau de 2023 à la même période.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 105 s'établissent à 7,11 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	0	4 000 000	4 000 000	0
FDC	Total		0	4 000 000	4 000 000	0
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	1 847 600	0	0	0
ADP	2-2-00517	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en métropole (programme 105)	0	150 000	150 000	0
ADP	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'Académie diplomatique et consulaire (ADC) - programme 105	0	110 000	110 000	0
ADP	2-3-00001	produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement)	0	1 000 000	1 000 000	0
ADP	Total		1 847 600	1 260 000	1 260 000	0

Les ouvertures de crédits ne peuvent être affinées à ce stade. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que sa masse salariale vont être regroupés au sein du programme 105 à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi l'attribution de produit 2-2-00475 « recettes des droits de visa » et le fonds de concours 1-3-00333 « Remboursement par les Fonds européens des dépenses de personnel liées à la politique des visas » (titre 2) sont transférés du programme 151 au programme 105.

185 - Diplomatie culturelle et d'influence

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 185 s'élevaient à 5,01 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00285	Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	1 935 650	1 935 650	0
FDC	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	706 844	706 844	0
FDC	Total		0	2 642 494	2 642 494	0
ADP	2-3-00002	produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	0	1 598 251	1 598 251	0
ADP	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger	0	769 053	769 053	0
ADP	Total		0	2 367 304	2 367 304	0

Les montants des fonds de concours et attributions de produits proviennent essentiellement de recettes perçues au titre de location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 185 atteignent 1,53 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	367 809	367 809	0
FDC	Total		0	367 809	367 809	0
ADP	2-3-00002	produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	0	755 589	755 589	0
ADP	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger	0	410 870	410 870	0
ADP	Total		0	1 166 459	1 166 459	0

Les montants des fonds de concours et attributions de produits proviennent essentiellement de recettes perçues au titre de location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 185 s'établissent à 5,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00285	Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	2 000 000	2 000 000	0
FDC	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	0	700 000	700 000	0
FDC	Total		0	2 700 000	2 700 000	0
ADP	2-3-00002	produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	0	1 700 000	1 700 000	0
ADP	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger	0	600 000	600 000	0
ADP	Total		0	2 300 000	2 300 000	0

Dans le projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 5 M€ en AE et en CP et concernent principalement les recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger.

Les ouvertures de crédits pour l'année 2025 ont été établies sur la base des recettes perçues en 2024.

151 - Français à l'étranger et affaires consulaires

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 151 s'élevaient à 2,40 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00009	Remboursement par les Fonds européens des dépenses liées à la politique des visas	0	267 322	267 322	0
FDC	Total		0	267 322	267 322	0
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	2 135 368	0	0	0
ADP	Total		2 135 368	0	0	0

Le montant du rattachement sur l'attribution de produits 2-2-00475 est calculé sur la base des recettes de droits de visas de l'année précédente.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 151 atteignent 1,56 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	1 559 760	0	0	0
ADP	Total		1 559 760	0	0	0

Ces recettes ont pour but de financer le recrutement de vacataires dans les services de visas (titre 2).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que sa masse salariale vont être regroupés au sein du programme 105 à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi l'attribution de produit 2-2-00475 « recettes des droits de visa » (titre 2) est transféré du programme 151 au programme 105.

Administration générale et territoriale de l'État

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » s'élevaient à 70,54 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 33,10 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 61,91 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
354 - Administration territoriale de l'État	46 298 727	46 298 727	0	22 876 851	22 876 851	0	43 040 000	43 040 000	0
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	24 238 505	24 238 505	0	10 219 696	10 219 696	0	18 869 416	18 869 416	0
Total	70 537 232	70 537 232	0	33 096 547	33 096 547	0	61 909 416	61 909 416	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » sont les suivantes.

354 - Administration territoriale de l'État

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 354 s'élevaient à 46,30 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00671	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique - programme 354 hors titre 2.	0	258 740	258 740	0
FDC	1-2-00138	participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés	0	3 269 286	3 269 286	0
FDC	1-2-00184	participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées	0	16 257	16 257	0
FDC	1-2-00197	participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action	0	639 148	639 148	0
FDC	1-2-00677	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 354 investissement)	0	282 048	282 048	0
FDC	Total		0	4 465 478	4 465 478	0
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	3 695 349	3 695 349	0
ADP	2-2-00631	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 354)	0	3 797 384	3 797 384	0
ADP	2-2-00632	redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules	0	33 415 205	33 415 205	0
ADP	2-2-00662	Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale (programme 354)	0	68 511	68 511	0
ADP	2-3-00633	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 354)	0	212 774	212 774	0
ADP	2-3-00859	redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "La Gabrielle" et en rémunération des prestations fournies en outre-mer	0	644 026	644 026	0
ADP	Total		0	41 833 249	41 833 249	0

- 09.1.1.671 « Participations du FEDER, du FEADER ou du FEP aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique - Hors titre 2 » : 259 k€ ;
- 09.1.2.138 « Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés » : 3,27 M€ ;
- 09.1.2.677 « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement et dépenses de fonctionnement » : 282 k€ ;
- 09.1.2.184 « Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées » : 16 k€ ;
- 09.1.2.197 « Participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action » : 639 k€ ;
- 09.2.2.167 « Valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État » : 3,7 M€ ;
- 09.2.2.631 « Produit des cessions de biens mobiliers - métropole » : 3,8 M€ ;
- 09.2.2.632 « Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules » : 33,4 M€ ;
- 09.2.2.662 « Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale » : 68 M€ ;
- 09.2.3.633 « Produits des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger » : 213 k€ ;
- 09.2.3.859 « Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies en outre-mer » : 644 k€.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 354 atteignent 22,88 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00671	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique - programme 354 hors titre 2.	0	156 264	156 264	0
FDC	1-2-00138	participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés	0	1 525 932	1 525 932	0
FDC	1-2-00184	participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées	0	3 320 000	3 320 000	0
FDC	Total		0	5 002 196	5 002 196	0
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	110 436	110 436	0
ADP	2-2-00631	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 354)	0	2 318 521	2 318 521	0
ADP	2-2-00632	redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules	0	14 840 269	14 840 269	0
ADP	2-2-00662	Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale (programme 354)	0	157 803	157 803	0
ADP	2-3-00633	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 354)	0	74 437	74 437	0
ADP	2-3-00859	redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "La Gabrielle" et en rémunération des prestations fournies en outre-mer	0	373 190	373 190	0
ADP	Total		0	17 874 655	17 874 655	0

- 09.1.1.671 « Participations du FEDER, du FEADER ou du FEP aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique - Hors titre 2 » : 156 k€ ;
- 09.1.2.138 « Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés » : 1,53 M€ ;
- 09.1.2.184 « Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées » : 3,32 M€ ;
- 09.2.2.167 « Valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État » : 110 k€ ;
- 09.2.2.631 « Produit des cessions de biens mobiliers - métropole » : 2,32 M€ ;
- 09.2.2.632 « Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules » : 14,84 M€ ;
- 09.2.2.662 « Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale » : 158 k€ ;
- 09.2.3.633 « Produits des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger » : 74 k€ ;
- 09.2.3.859 « Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies en outre-mer » : 373 k€.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 354 s'établissent à 43,04 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00671	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique - programme 354 hors titre 2.	0	300 000	300 000	0
FDC	1-2-00138	participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés	0	2 500 000	2 500 000	0
FDC	1-2-00184	participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées	0	50 000	50 000	0
FDC	1-2-00197	participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action	0	640 000	640 000	0
FDC	1-2-00677	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 354 investissement)	0	400 000	400 000	0
FDC	Total		0	3 890 000	3 890 000	0
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	4 000 000	4 000 000	0
ADP	2-2-00631	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 354)	0	4 000 000	4 000 000	0
ADP	2-2-00632	redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules	0	30 500 000	30 500 000	0
ADP	2-2-00662	Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale (programme 354)	0	100 000	100 000	0
ADP	2-3-00633	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 354)	0	100 000	100 000	0
ADP	2-3-00859	redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "La Gabrielle" et en rémunération des prestations fournies en outre-mer	0	450 000	450 000	0
ADP	Total		0	39 150 000	39 150 000	0

- 09.1.1.671 « Participations du FEDER, du FEADER ou du FEP aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique - Hors titre 2 » : 300 k€ ;
- 09.1.2.138 « Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés » : 2,5 M€ ;
- 09.1.2.677 « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement et dépenses de fonctionnement » : 400 k€ ;
- 09.1.2.184 « Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées » : 50 k€ ;
- 09.1.2.197 « Participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action » : 640 k€ ;
- 09.2.2.167 « Valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État » : 4 M€ ;
- 09.2.2.631 « Produit des cessions de biens mobiliers - métropole » : 4 M€ ;
- 09.2.2.632 « Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules » : 30,5 M€ ;
- 09.2.2.662 « Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale » : 100 k€ ;
- 09.2.3.633 « Produits des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger » : 100 k€ ;
- 09.2.3.859 « Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies en outre-mer » : 450 k€ ;

216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 216 s'élevaient à 24,24 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00039	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (titre 2)	115 273	0	0	0
FDC	1-2-00500	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE AU FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES PAR LE MIN ISTERE DE L'INTERIEUR	0	1 145 542	1 145 542	0
FDC	1-2-00676	Participations contractuelles au financement de divers travaux (programme 216)	0	2 464 004	2 464 004	0
FDC	1-2-00853	contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure partagée des transmissions supportant le service ANTARES	0	14 577 524	14 577 524	0
FDC	Total		115 273	18 187 071	18 187 071	0
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	1 231 783	1 231 783	0
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	925 050	0	0	0
ADP	2-2-00727	produit des cessions de biens mobiliers (programme 216)	0	131 101	131 101	0
ADP	2-2-00842	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (hors titre 2)	0	3 648 227	3 648 227	0
ADP	Total		925 050	5 011 111	5 011 111	0

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 216 s'élevaient à 24,24 M€ en AE et CP.

Ils se répartissaient ainsi :

- 1-1-00039 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrales du ministère de l'intérieur – FEDER) : 0,115 M€ de crédits de T2 en AE et en CP ;
- 1-2-00500 (participation au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – FIPHFP- au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur) : 1,145 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-2-00676 (participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement) : 2,464 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-2-00853 (contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infra) : 14,577 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00167 (valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État) : 1,232 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00727 (produits des cessions de biens immobiliers provenant des services de l'État) : 0,131 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;

- 2-2-00842 (rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC) : 3,648 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00194 (sommes versées par le comité finances locales destinées à couvrir les dépenses de personnel de ce comité) : 0,925 M€ de crédits T2 en AE et en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 216 atteignent 10,22 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00037	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (hors titre 2)	0	7 773 982	7 773 982	0
FDC	1-2-00500	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE AU FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES PAR LE MIN ISTERE DE L'INTERIEUR	0	1 048 035	1 048 035	0
FDC	1-2-00676	Participations contractuelles au financement de divers travaux (programme 216)	0	607 326	607 326	0
FDC	Total		0	9 429 343	9 429 343	0
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	0	36 812	36 812	0
ADP	2-2-00727	produit des cessions de biens mobiliers (programme 216)	0	40 684	40 684	0
ADP	2-2-00842	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (hors titre 2)	0	712 857	712 857	0
ADP	Total		0	790 353	790 353	0

Ils se répartissent ainsi :

- 1-1-00037 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur) : 7,77 M€ de crédits HT2 en AE ET CP ;
- 2-2-00167 (valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État) : 0,036 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-2-00500 (participation du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique –FIHFP- au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur) : 1,048 M€ de crédits HT2 en AE et en CP
- 1-2-00676 (participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement) : 0,607 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00727 (produits de cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État) : 0,040 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-00842 (rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC) : 0,71 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 216 s'établissent à 18,87 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00037	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (hors titre 2)	0	10 045 574	10 045 574	0
FDC	1-2-00500	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE AU FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES PAR LE MIN ISTERE DE L'INTERIEUR	0	1 222 708	1 222 708	0
FDC	1-2-00676	Participations contractuelles au financement de divers travaux (programme 216)	0	354 919	354 919	0
FDC	1-3-00961	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par l'administration centrale (programme 216 - titre 2)	515 814	0	0	0
FDC	Total		515 814	11 623 201	11 623 201	0
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	925 000	0	0	0
ADP	2-2-00727	produit des cessions de biens mobiliers (programme 216)	0	13 925	13 925	0
ADP	2-2-00842	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (hors titre 2)	0	5 791 476	5 791 476	0
ADP	Total		925 000	5 805 401	5 805 401	0

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement au programme 216 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 18,869 M€ en AE et en CP.

Ils se répartissent ainsi :

- 1-2-00500 (participation du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique –FIHFP– au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur) : 1,223 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-1-00037 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur) : 10,046 M€ de crédits HT2 en AE ET CP ;
- 1-2-00676 (participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement) : 0,355 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-3-00961 (contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par l'administration centrale) : 0,516 M€ de crédits T2 en AE et en CP ;
- 2-2-00727 (produits de cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État) : 0,014 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-00842 (rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC) : 5,791 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00194 (sommes versées par le comité finances locales destinées à couvrir les dépenses de personnel de ce comité) : 0,925 M€ de crédits T2 en AE et en CP.

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » s'élevaient à 21,24 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 3,88 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 14,39 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	41 064	41 064	0	0	0	0	1 000 000	1 000 000	0
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	12 904 079	12 904 079	0	624 548	624 548	0	6 568 267	6 568 267	0
215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	8 297 523	8 297 523	0	3 258 117	3 258 117	0	6 822 452	6 822 452	0
Total	21 242 667	21 242 667	0	3 882 665	3 882 665	0	14 390 719	14 390 719	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » sont les suivantes.

149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 149 s'élevaient à 0,04 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00026	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes de la politique de développement rural (programme 149)	0	41 064	41 064	0
FDC	Total		0	41 064	41 064	0

Ces crédits ont été rattachés par erreur au P149. Ils relèvent du P215 (régularisation à venir en campagne n° 2 2024 de décret de virement).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 149 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Au 31 juillet 2024, aucun crédit de fonds de concours n'avait été rattaché au programme 149.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 149 s'établissent à 1,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00030	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	0	1 000 000	1 000 000	0
FDC	Total		0	1 000 000	1 000 000	0

Sans commentaire fourni par le ministère

206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 206 s'élevaient à 12,90 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00223	participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire	0	7 953 238	7 953 238	0
FDC	1-1-00622	Participation de l'Union européenne aux actions menées par la direction générale de l'alimentation (DGAL)	0	1 277 300	1 277 300	0
FDC	1-1-00930	Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux	0	3 629 800	3 629 800	0
FDC	Total		0	12 860 338	12 860 338	0
ADP	2-2-00422	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 206)	0	43 741	43 741	0
ADP	Total		0	43 741	43 741	0

- 2-2-00422 Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture : 0,04 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00930 Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux : 3,6 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00223 Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire : 8 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00622 Participation de l'Union européenne aux actions menées par la direction générale de l'alimentation : 1,3 M€ en AE et CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 206 atteignent 0,62 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00223	participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire	0	450 124	450 124	0
FDC	1-2-00634	Participations diverses d'entreprises et associations en faveur de la prévention et de la lutte contre les crises sanitaires	0	145 000	145 000	0
FDC	Total		0	595 124	595 124	0
ADP	2-2-00422	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 206)	0	29 424	29 424	0
ADP	Total		0	29 424	29 424	0

- 2-2-00422 Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture : 0,03 M€ en AE et CP ;

- 1-1-00223 Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire : 0,45 M€ en AE et CP ;
- 1-2-00634 Participation diverses d'entreprises et associations en faveur de la prévention et de la lutte contre les crises sanitaires : 0,15 M€ en AE et CP.

Pour 2024 et fonds de concours pour les mesures d'urgence relative aux crises influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, la projection totale de fonds de concours est de 8 M€, comprenant le report de fonds de concours perçus tardivement sur l'exercice budgétaire 2023.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 206 s'établissent à 6,57 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00223	participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire	0	4 832 942	4 832 942	0
FDC	1-1-00622	Participation de l'Union européenne aux actions menées par la direction générale de l'alimentation (DGAL)	0	166 700	166 700	0
FDC	1-1-00930	Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux	0	1 568 625	1 568 625	0
FDC	Total		0	6 568 267	6 568 267	0

- 1-1-00930 Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux : 1,6 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00223 Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire : 4,8 M€ en AE et CP.
- 1-1-00622 Participation de l'Union européenne aux actions menées par la direction générale de l'alimentation : 0,2 M€ en AE et CP.

215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 215 s'élevaient à 8,30 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00020	participation de la Commission européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)	0	1 249 600	1 249 600	0
FDC	1-1-00030	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	0	811 831	811 831	0
FDC	1-1-00123	participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)	0	1 500 000	1 500 000	0
FDC	1-2-00126	participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)	0	1 606 982	1 606 982	0
FDC	1-2-00665	participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère	0	1 890 053	1 890 053	0
FDC	Total		0	7 058 466	7 058 466	0
ADP	2-2-00019	produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective (SSP)	0	86 001	86 001	0
ADP	2-2-00386	redevance pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics	0	6 000	6 000	0
ADP	2-2-00674	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)	0	1 084 655	1 084 655	0
ADP	2-2-00707	produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215)	0	62 400	62 400	0
ADP	Total		0	1 239 057	1 239 057	0

- 1-1-00020 (Participation de la CEE aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)) : 1,25 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00030 (Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)) : 0,81 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00123 (Participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)) : 1,50 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00126 (Participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA)) : 1,61 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00665 (Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAA) : 1,89 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00019 (Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistique et de la prospective (SSP)) : 0,086 M€ en AE et en CP ;

- 2-2-00386 (Redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics) : 0,006 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00674 (Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)) : 1,08 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00707 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture) : 0,06 M€ en AE et en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 215 atteignent 3,26 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00020	participation de la Commission européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)	0	574 560	574 560	0
FDC	1-1-00030	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	0	174 701	174 701	0
FDC	1-2-00017	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	12 419	389 476	389 476	0
FDC	1-2-00126	participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)	0	428 839	428 839	0
FDC	1-2-00665	participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère	0	1 433 234	1 433 234	0
FDC	Total		12 419	3 000 809	3 000 809	0
ADP	2-2-00019	produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective (SSP)	0	47 139	47 139	0
ADP	2-2-00386	redevance pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics	0	4 560	4 560	0
ADP	2-2-00674	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)	0	141 590	141 590	0
ADP	2-2-00707	produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215)	0	51 600	51 600	0
ADP	Total		0	244 890	244 890	0

- 1-1-00020 (Participation de la CEE aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)) : 0,57 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00030 (Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (Hors Titre 2)) : 0,17 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00017 (Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) : 0,39 M€ en AE et en CP ;

- 1-2-00126 (Participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (Hors Titre 2) : 0,43 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00665 (Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAA) : 1,43 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00019 (Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistique et de la prospective (SSP)) : 0,05 M€ en AE et en CP.
- 2-2-00386 (Redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics) : 0,005 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00674 (Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)) : 0,14 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00707 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture)) : 0,05 M€ en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 215 s'établissent à 6,82 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00020	participation de la Commission européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)	0	1 334 600	1 334 600	0
FDC	1-1-00030	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	0	430 625	430 625	0
FDC	1-2-00017	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	0	389 476	389 476	0
FDC	1-2-00126	participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)	0	1 732 983	1 732 983	0
FDC	1-2-00665	participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère	0	1 786 824	1 786 824	0
FDC	Total		0	5 674 508	5 674 508	0
ADP	2-2-00019	produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective (SSP)	0	2 500	2 500	0
ADP	2-2-00386	redevance pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics	0	7 520	7 520	0
ADP	2-2-00674	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)	0	1 037 924	1 037 924	0
ADP	2-2-00707	produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215)	0	100 000	100 000	0
ADP	Total		0	1 147 944	1 147 944	0

Ils se répartiront ainsi :

- 1-2-00017 (Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) : 0,39 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00030 (Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (Hors Titre 2)) : 0,43 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00020 (Participation de la CEE aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)) : 1,33 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00126 (Participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (Hors Titre 2)) : 1,73 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00665 (Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAA) : 1,79 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00019 (Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistique et de la prospective (SSP)) : 0,01 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00386 (Redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics) : 0,01 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00674 (Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)) : 1,04 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00707 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture)) : 0,10 M€ en AE et en CP.

Aide publique au développement

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Aide publique au développement » s'élevaient à 24,56 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 2,18 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 3,15 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	24 563 144	24 563 144	0	2 181 943	2 181 943	0	3 150 000	3 150 000	0
Total	24 563 144	24 563 144	0	2 181 943	2 181 943	0	3 150 000	3 150 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Aide publique au développement » sont les suivantes.

209 - Solidarité à l'égard des pays en développement

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 209 s'élevaient à 24,56 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209	0	1 455 169	1 455 169	0
FDC	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires (programme 209)	0	126 375	126 375	0
FDC	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	0	6 406 600	6 406 600	0
FDC	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	0	16 575 000	16 575 000	0
FDC	Total		0	24 563 144	24 563 144	0

Tout comme en 2022, sur le fonds de concours 1-3-00287, un versement est effectué du Centre du roi Salmane pour le secours et l'action humanitaire du Royaume d'Arabie saoudite au mécanisme franco-saoudien, en soutien à la population libanaise via un financement de 16,5 M€ au bénéfice de trois projets.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 209 atteignent 2,18 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209	0	1 714 266	1 714 266	0
FDC	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires (programme 209)	0	5 000	5 000	0
FDC	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	0	412 677	412 677	0
FDC	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	0	50 000	50 000	0
FDC	Total		0	2 181 943	2 181 943	0

Compte tenu de la situation internationale, 79 % des rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits du programme 209 correspondent à la participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 209 s'établissent à 3,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209	0	950 000	950 000	0
FDC	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires (programme 209)	0	1 000 000	1 000 000	0
FDC	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	0	200 000	200 000	0
FDC	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	0	1 000 000	1 000 000	0
FDC	Total		0	3 150 000	3 150 000	0

Dans le projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à environ 3,15 M€ en AE et en CP.

Ils se répartissent ainsi :

- 1-1-00638 (Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209) : 0,95 M€ en AE=CP ;
- 1-2-00008 (Contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence (hors crises humanitaires)) : 1 M€ en AE=CP ;
- 1-2-00263 (Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger) : 0,2 M€ en AE = CP ;
- 1-3-00287 (Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)) : 1 M€ en AE=CP.

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » s'élevaient à 9,48 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 0,84 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 13,98 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	9 476 001	9 476 001	0	836 677	836 677	0	13 983 000	13 983 000	0
Total	9 476 001	9 476 001	0	836 677	836 677	0	13 983 000	13 983 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » sont les suivantes.

169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 169 s'élevaient à 9,48 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00644	Contribution du fonds social européen (FSE) au financement du service militaire volontaire (SMV) - P169	0	8 130 989	8 130 989	0
FDC	1-2-00583	Contributions diverses et versements de taxe d'apprentissage finançant le service militaire volontaire (SMV) - P169	0	1 269 028	1 269 028	0
FDC	1-3-00031	remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépultures militaires belges en France (programme 169)	0	69 664	69 664	0
FDC	Total		0	9 469 682	9 469 682	0
ADP	2-2-00192	remboursement par les divers régimes d'assurance et d'assistance et par les handicapés de toutes dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.	0	6 319	6 319	0
ADP	Total		0	6 319	6 319	0

La principale contribution concerne une subvention du Fonds social européen (FSE) versée au titre de l'insertion socio-professionnelle des volontaires stagiaires dans le cadre du fonctionnement des cinq centres du service militaire volontaire (SMV).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 169 atteignent 0,84 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00583	Contributions diverses et versements de taxe d'apprentissage finançant le service militaire volontaire (SMV) - P169	0	836 677	836 677	0
FDC	Total		0	836 677	836 677	0

Ce montant correspond à un versement effectué au titre du service militaire volontaire (SMV) (région Grand-Est).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 169 s'établissent à 13,98 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00644	Contribution du fonds social européen (FSE) au financement du service militaire volontaire (SMV) - P169	0	13 000 000	13 000 000	0
FDC	1-2-00583	Contributions diverses et versements de taxe d'apprentissage finançant le service militaire volontaire (SMV) - P169	0	760 000	760 000	0
FDC	1-3-00031	remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépultures militaires belges en France (programme 169)	0	73 000	73 000	0
FDC	Total		0	13 833 000	13 833 000	0
ADP	2-2-00192	remboursement par les divers régimes d'assurance et d'assistance et par les handicapés de toutes dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.	0	150 000	150 000	0
ADP	Total		0	150 000	150 000	0

Le principal montant attendu consiste en un versement du FSE relatif au montant estimé au titre du bilan intermédiaire de la convention 2022-2024 prévu pour le 1^{er} trimestre 2025 au profit du SMV.

L'écart entre PLF 2024 et PLF 2025 s'explique par l'absence de prévisions pour les contributions diverses et versement de taxe d'apprentissage finançant le service militaire volontaire. Les conventions entre le ministère des Armées et les régions prévoyant les montants à rattacher en 2025 seront signées ultérieurement.

Cohésion des territoires

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Cohésion des territoires » s'élevaient à 994,75 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 482,30 M€ en AE et 110,32 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 564,73 M€ en AE et 546,77 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
177 - Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	150 000	150 000	0	150 000	150 000	0
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	922 076 362	371 885 012	920 907 775	437 121 536	18 000	437 103 536	493 458 271	403 060 891	493 458 271
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	31 419 675	31 419 675	0	10 522 445	10 522 445	0	47 977 685	47 977 685	0
147 - Politique de la ville	550 000	550 000	0	520 000	520 000	0	500 000	500 000	0
162 - Interventions territoriales de l'État	40 700 000	112 433 544	40 700 000	33 988 650	99 107 650	33 988 650	22 645 000	95 081 384	22 645 000
Total	994 746 036	994 746 036	961 607 775	482 302 631	110 318 095	471 092 186	564 730 956	546 769 960	516 103 271

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Cohésion des territoires » sont les suivantes.

177 - Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 177 s'élevaient à 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 177 atteignent 0,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00925	Participation de l'Agence du service civique (ASC) au financement du dispositif d'accès au logement et à l'emploi des jeunes volontaires (ALEJ) en service civique (programme P177)	0	150 000	150 000	0
FDC	Total		0	150 000	150 000	0

Le dispositif ALEJ propose un accompagnement renforcé (formation linguistique, TRE, immersion professionnelle...) à des jeunes très précaires issus des bidonvilles ou vivant en habitat informel. Développé à titre expérimental dans trois départements depuis 2020 (Haute-Garonne, Hérault, Seine-Saint-Denis) avec 60 jeunes concernés, le programme a permis 70 % de sorties positives en emploi ou en formation et un accès facilité à l'hébergement/logement.

Afin d'essayer ALEJ dans d'autres départements, l'Agence du Service Civique et la Dihal ont acté le principe d'un cofinancement avec conventionnement, via un fonds de concours.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 177 s'établissent à 0,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00925	Participation de l'Agence du service civique (ASC) au financement du dispositif d'accès au logement et à l'emploi des jeunes volontaires (ALEJ) en service civique (programme P177)	0	150 000	150 000	0
FDC	Total		0	150 000	150 000	0

La prévision d'ouverture de crédits pour 2025 reconduit la prévision 2024.

135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 135 s'élevaient à 922,08 M€ en AE (dont 920,91 M€ préalables) et 371,89 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00914	participations d'organismes européens à des études dans le domaine du logement (programme 135)	0	18 564	18 564	0
FDC	1-2-00368	participation des partenaires du ministère chargé du logement à la mise en œuvre de la politique du logement.	0	666 535	666 535	0
FDC	1-2-00479	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (programme 135 AE préalables)	0	873 897 851	370 716 426	873 897 851
FDC	1-2-00480	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés (programme 135 AE préalables)	0	47 009 924	0	47 009 924
FDC	1-2-00635	Contribution du groupement d'intérêt public système national d'enregistrement (GIP SNE) au programme 135 pour le financement de la maîtrise d'ouvrage informatique du SNE	0	483 059	483 059	0
FDC	Total		0	922 075 934	371 884 584	920 907 775
ADP	2-2-00407	Rémunération de prestations dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme	0	428	428	0
ADP	Total		0	428	428	0

Sur les 922 M€ en AE rattachés au programme 135 en 2023, il a été procédé à l'annulation de 329,9 M€ au cours de l'exercice, en correction d'un incident technique qui avait conduit à leur ouverture par erreur sur le FDC 1-2-00479. Les recettes non fiscales dont le programme a effectivement disposé en 2023 sont ainsi en cohérence avec la prévision initiale de la LFI en AE comme en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 135 atteignent 437,12 M€ en AE (dont 437,10 M€ préalables) et 0,02 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00368	participation des partenaires du ministère chargé du logement à la mise en œuvre de la politique du logement.	0	18 000	18 000	0
FDC	1-2-00479	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (programme 135 AE préalables)	0	408 636 156	0	408 636 156
FDC	1-2-00480	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés (programme 135 AE préalables)	0	28 467 380	0	28 467 380
FDC	Total		0	437 121 536	18 000	437 103 536

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 135 s'établissent à 493,46 M€ en AE (dont 493,46 M€ préalables) et 403,06 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00479	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (programme 135 AE préalables)	0	447 589 204	401 580 479	447 589 204
FDC	1-2-00480	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés (programme 135 AE préalables)	0	45 869 067	1 480 412	45 869 067
FDC	Total		0	493 458 271	403 060 891	493 458 271

Les prévisions de recettes non fiscales du programme 135 pour 2025 sont sous toute réserve, le budget du FNAP pour 2025 n'étant pas encore voté.

112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 112 s'élevaient à 31,42 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00392	Financements des maisons de services au public (MSAP)	0	19 211 650	19 211 650	0
FDC	1-2-00692	Financements du programme "Petites villes de demain" (P112)	0	12 208 025	12 208 025	0
FDC	Total		0	31 419 675	31 419 675	0

19,2 M€ ont été rattachés sur le fonds de concours « fonds national France Services (FNFS) » dans le cadre du déploiement des France services sur le territoire et 12,2 M€ sur le fonds de concours « petites villes de demain » (PVD) pour financer les chefs de projets de ce dispositif.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 112 atteignent 10,52 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00692	Financements du programme "Petites villes de demain" (P112)	0	10 522 445	10 522 445	0
FDC	Total		0	10 522 445	10 522 445	0

Au 31 juillet 2024, 10,5 € en AE/CP ont été rattachés au fonds de concours PVD dans le cadre du financement des chefs de projet PVD.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 112 s'établissent à 47,98 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00392	Financements des maisons de services au public (MSAP)	0	37 477 685	37 477 685	0
FDC	1-2-00692	Financements du programme "Petites villes de demain" (P112)	0	10 500 000	10 500 000	0
FDC	Total		0	47 977 685	47 977 685	0

En 2025, il est prévu que 10,5 M€ soient rattachés au fonds de concours « petites villes de demain » (PVD) pour financer les chefs de projets de ce dispositif. En ce qui concerne le fonds de concours « fonds national France Services (FNFS) » dans le cadre du déploiement des France services sur le territoire, il est prévu que 37,4 M€ y soient rattachés.

147 - Politique de la ville

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 147 s'élevaient à 0,55 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00463	Cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances	0	550 000	550 000	0
FDC	Total		0	550 000	550 000	0

Le montant du fonds de concours au programme 147 permet le cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) : le programme Ville Vie Vacances contribue à la prévention de l'exclusion et à un égal accès aux actions éducatives, culturelles et sportives et aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficultés. L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) finance ce dispositif à 50 % avec l'État.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 147 atteignent 0,52 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00463	Cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances	0	520 000	520 000	0
FDC	Total		0	520 000	520 000	0

Au 31 juillet 2024, 520 k€ en AE/CP ont été rattachés au fonds de concours « Cofinancement des actions Ville Vie Vacances » : 500 k€ ont été versés au titre de l'année 2024 et 20 k€ initialement attendus en gestion 2023.

En 2024, l'appel à projets lancé par l'ANCT et l'ANCV a pris la dénomination « Explore l'Europe ». Il permet aux jeunes des QPV âgés de 16 à 25 ans de partir en séjour en France et dans les autres pays membres de l'Union Européenne.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 147 s'établissent à 0,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00463	Cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances	0	500 000	500 000	0
FDC	Total		0	500 000	500 000	0

En 2025, il est prévu un versement de 500 k€ par l'ANCV sur le fonds de concours, conformément à la convention signée annuellement entre la DGCL, l'ANCV et l'ANCT.

162 - Interventions territoriales de l'État

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 162 s'élevaient à 40,70 M€ en AE (dont 40,70 M€ préalable) et 112,43 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00521	Contribution de l'AFITF aux programmes d'investissement en faveur de la Corse (AE préalable)	0	0	25 000 000	0
FDC	1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalable) - programme 162	0	40 700 000	87 433 544	40 700 000
FDC	Total		0	40 700 000	112 433 544	40 700 000

L'action 04 « Plans pour la Corse » a bénéficié en 2023 de rattachements de fonds de concours depuis l'AFITF. Ces crédits ont financé des investissements relatifs aux transports.

L'action 10 « fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » a bénéficié en 2023 de rattachements de fonds de concours depuis l'ADEME, l'OFB, la CTG ainsi que l'AFITF. Ces crédits ont financé des investissements portuaires, routiers, fluviaux mais aussi les problématiques de gestion et de valorisation des déchets ainsi que d'alimentation en eau potable.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 162 atteignent 33,99 M€ en AE (dont 33,99 M€ préalable) et 99,11 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00521	Contribution de l'AFITF aux programmes d'investissement en faveur de la Corse (AE préalable)	0	0	20 000 000	0
FDC	1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalable) - programme 162	0	33 988 650	79 107 650	33 988 650
FDC	Total		0	33 988 650	99 107 650	33 988 650

L'action 04 « Plans pour la Corse » a bénéficié de rattachements de fonds de concours depuis l'AFITF. Ces crédits ont financé des investissements relatifs aux transports.

L'action 10 « fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » a bénéficié de rattachements de fonds de concours depuis l'ADEME (1,7 M€) et l'AFITF (le solde restant). Ces crédits ont financé des investissements portuaires, routiers, fluviaux mais aussi les problématiques de gestion et de valorisation des déchets ainsi que d'alimentation en eau potable.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 162 s'établissent à 22,65 M€ en AE (dont 22,65 M€ préalables) et 95,08 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00521	Contribution de l'AFITF aux programmes d'investissement en faveur de la Corse (AE préalables)	0	20 500 000	25 000 000	20 500 000
FDC	1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalables) - programme 162	0	2 145 000	70 081 384	2 145 000
FDC	Total		0	22 645 000	95 081 384	22 645 000

Au titre de l'action 04, les montants attendus sur le fonds de concours 1-2-00521 sont destinés à financer des investissements routiers, ferroviaires et portuaires.

Au titre de l'action 10, les montants attendus sur le fonds de concours 1-2-00531 devraient permettre de financer des investissements routiers, portuaires et fluviaux, notamment une opération sur les aménagements des sauts Maroni (restauration des chemins de navigation).

Conseil et contrôle de l'État

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Conseil et contrôle de l'État » s'élevaient à 9,44 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 3,42 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 6,10 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives	295 453	295 453	0	58 608	58 608	0	200 000	200 000	0
126 - Conseil économique, social et environnemental	4 012 324	4 012 324	0	0	0	0	1 700 000	1 700 000	0
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	5 130 144	5 130 144	0	3 361 821	3 361 821	0	4 200 000	4 200 000	0
Total	9 437 921	9 437 921	0	3 420 429	3 420 429	0	6 100 000	6 100 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Conseil et contrôle de l'État » sont les suivantes.

165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 165 s'élevaient à 0,30 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00050	rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'Etat et les autres juridictions administratives - programme 165	22 867	69 900	69 900	0
ADP	2-2-00187	valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'Etat et des autres juridictions administratives (métropole)	0	200 801	200 801	0
ADP	2-3-00783	produit des cessions de biens mobiliers en outre-mer bénéficiant au Conseil d'Etat et aux autres juridictions administratives (programme 165)	0	1 885	1 885	0
ADP	Total		22 867	272 586	272 586	0

Les rattachements constatés sont les suivants :

- la rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'État et les autres juridictions administratives pour un montant de 92 766,50 € dont 22 867 € en titre 2 ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des autres juridictions administratives pour un montant de 200 801 € ;
- le produit des cessions de biens mobiliers en Outre-mer bénéficiant au Conseil d'État et autres juridictions administratives pour un montant de 1 885 €.

Les rattachements 2023 ont été plus importants que la prévision LFI et s'explique par une hausse ponctuelle de la location des locaux de la juridiction administrative pour des tournages (102 905 € AE et CP).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 165 atteignent 0,06 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00050	rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'Etat et les autres juridictions administratives - programme 165	22 867	21 850	21 850	0
ADP	2-2-00187	valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'Etat et des autres juridictions administratives (métropole)	0	13 891	13 891	0
ADP	Total		22 867	35 741	35 741	0

Au 31/07/2024, les crédits ouverts au titre des fonds de concours et attributions de produits au profit du programme 165 sont de 58 608 € (AE=CP), dont 22 867 € pour le titre 2, soit 29 % des crédits demandés pour 2024 (200 000 €).

Les rattachements constatés à cette date ont concerné :

- la rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'État et les autres juridictions administratives pour un montant de 44 717 € dont 22 867 € en titre 2 ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des autres juridictions administratives pour un montant de 13 891 €.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 165 s'établissent à 0,20 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00050	rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'Etat et les autres juridictions administratives - programme 165	22 867	92 133	92 133	0
ADP	2-2-00187	valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'Etat et des autres juridictions administratives (métropole)	0	85 000	85 000	0
ADP	Total		22 867	177 133	177 133	0

Le montant des fonds de concours et attributions de produits inscrit en PLF pour 2025 est identique à la prévision du PLF pour 2024.

126 - Conseil économique, social et environnemental

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 126 s'élevaient à 4,01 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00171	valorisation du patrimoine immatériel du Conseil économique, social et environnemental	401 232	3 611 092	3 611 092	0
ADP	Total		401 232	3 611 092	3 611 092	0

L'année 2023 a permis d'amorcer les importants travaux d'aménagement de la terrasse ainsi que son étanchéité. Une partie de l'ouvrage a été livrée sur le premier semestre 2024. Les recettes issues de la location des espaces du Palais ont permis de couvrir les besoins budgétaires en T5 générés par ces investissements immobiliers ainsi que par les investissements informatiques (sécurisation du cœur de réseau avec le remplacement des Nutanix/ AMOA sur un audit de sécurité informatique/ renouvellement de matériel informatiques obsolètes).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 126 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

L'ADP du 26 décembre 2023, comportant les crédits issus des recettes de valorisation du palais en 2023, n'a pas pu être reportée pour un montant de 2 424 904 €. Seuls 275 325 € au titre des reports, réglementairement limités à 3 %, ont fait l'objet d'un report sur 2024.

Au 31 juillet, aucune autre recette d'ADP n'a été formulée.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 126 s'établissent à 1,70 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00171	valorisation du patrimoine immatériel du Conseil économique, social et environnemental	170 000	1 530 000	1 530 000	0
ADP	Total		170 000	1 530 000	1 530 000	0

Les crédits reçus permettront de financer la phase 3 de la place du village ainsi que les études de travaux pour la rénovation totale de la salle hypostyle. Cet important chantier portant sur la salle et les 2 escaliers monumentaux fait l'objet actuellement de calculs sur le coût total de l'opération et sur sa durée.

164 - Cour des comptes et autres juridictions financières

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 164 s'élevaient à 5,13 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00347	Jumelage Algérie-France "renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion"	158 368	237 551	237 551	0
FDC	1-2-00153	Participation contractuelle au financement des projets immobiliers des juridictions financières (programme 164)	0	3 346	3 346	0
FDC	Total		158 368	240 898	240 898	0
ADP	2-2-00068	rémunération de certains services rendus par la Cour des comptes et les autres juridictions financières	0	11 785	11 785	0
ADP	2-2-00718	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (programme 164)	0	84 779	84 779	0
ADP	2-3-00070	rémunérations de services rendus par la Cour des comptes à des organisations internationales ou à des pays étrangers	0	4 634 316	4 634 316	0
ADP	Total		0	4 730 879	4 730 879	0

Sur le programme 164, les mouvements de crédits liés aux attributions de produits et aux fonds de concours se sont élevés à 4 730 879 € en hors-titre 2 et 157 368 € en titre 2 en 2023.

Sur le hors-titre 2, les mouvements se détaillent ainsi :

- Jumelage institutionnel avec la Cour des comptes algérienne (FDC) : 237 551 €
- Participation contractuelle au financement des projets immobilier des juridictions financière : pour 3 346 € ;
- Commissariats aux comptes (ADP) : 4 634 316 €. Ces attributions de produits correspondent à la rémunération des prestations pour lesquelles la Cour est titulaire d'un mandat de commissaire aux comptes auprès d'une organisation internationale (décret n° 2001-823 du 5 septembre 2001). Les principaux versements sont liés à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et au Conseil de l'Europe ;
- Produits de régie (ADP) : 11 785 € ;
- Cession mobilière (ADP) : 84 779 €. Les produits de cession concernent les ventes en gros de papier en vue de son recyclage, la vente de mobiliers non utilisés ainsi que la vente de véhicules qui entrent dans les critères relatifs à la gestion du parc automobile de l'État (plus de 120 000 km ou plus de 7 ans).

Sur le titre 2, 158 368 € pour le jumelage institutionnel avec la Cour des comptes algérienne.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 164 atteignent 3,36 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00153	Participation contractuelle au financement des projets immobiliers des juridictions financières (programme 164)	0	78 366	78 366	0
FDC	Total		0	78 366	78 366	0
ADP	2-2-00068	rémunération de certains services rendus par la Cour des comptes et les autres juridictions financières	0	3 204	3 204	0
ADP	2-2-00718	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (programme 164)	0	3 640	3 640	0
ADP	2-3-00070	rémunérations de services rendus par la Cour des comptes à des organisations internationales ou à des pays étrangers	0	3 276 611	3 276 611	0
ADP	Total		0	3 283 455	3 283 455	0

Au 31 juillet 2024, les crédits rattachés en hors titre 2 pour 3 361 821 €. Le fond de concours du jumelage Algérie est attendu pour la fin de l'exercice (T2).

Ce volume est constitué de :

- 78 366 € en hors titre 2 concernant la participation contractuelle au financement des projets immobiliers des juridictions financières ;
- 3 640 € en hors titre 2 au titre des cessions mobilières ;
- 3 204 € en hors titre 2 sur des produits de régie.
- 3 276 611 € en hors titre 2 relatifs à des attributions de produits résultant de l'exercice de commissariats aux comptes auprès d'organisations internationales.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 164 s'établissent à 4,20 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00068	rémunération de certains services rendus par la Cour des comptes et les autres juridictions financières	0	5 000	5 000	0
ADP	2-2-00718	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (programme 164)	0	45 000	45 000	0
ADP	2-3-00070	rémunérations de services rendus par la Cour des comptes à des organisations internationales ou à des pays étrangers	0	4 150 000	4 150 000	0
ADP	Total		0	4 200 000	4 200 000	0

En 2025, la Cour des comptes percevra les attributions de produits liées aux commissariats aux comptes à hauteur de 4,2 M€.

La Cour poursuivra son mandat de commissaire aux comptes de l'ONU, initié en juillet 2022. Le montant annuel des ADP est de 4 M\$ (soit 4 M€), versées trimestriellement par l'ONU. Une partie importante de ce volume sera consacrée aux fréquents déplacements des agents dans les pays d'implantation des services de l'ONU (y compris les pays concernés par des opérations de maintien de la paix).

Culture

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Culture » s'élevaient à 163,58 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 101,49 M€ en AE et 101,43 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 1,20 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
175 - Patrimoines	162 267 538	165 144 301	1 344 017	100 397 824	100 337 712	361 400	0	0	0
131 - Création	410 000	410 000	0	0	0	0	100 000	100 000	0
361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	323 647	1 703 647	0	439 439	439 439	0	100 850	100 850	0
224 - Soutien aux politiques du ministère de la culture	575 326	575 326	0	649 483	649 483	0	1 000 000	1 000 000	0
Total	163 576 511	163 576 511	1 344 017	101 486 746	101 426 634	361 400	1 200 850	1 200 850	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Culture » sont les suivantes.

175 - Patrimoines

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 175 s'élevaient à 162,27 M€ en AE (dont 1,34 M€ préalables) et 165,14 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00428	participations diverses aux travaux relatifs aux musées de France et à la restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (investissement - AE préalables)	0	844 672	4 057 672	844 672
FDC	1-2-00431	participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	0	60 240	60 240	0
FDC	1-2-00432	participation des collectivités territoriales au financement des plans de sauvegarde et de mise en valeur (AE préalables)	0	499 345	163 108	499 345
FDC	1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation)	0	144 977 089	144 977 089	0
FDC	1-2-00731	Participations à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin (programme 175)	0	912 317	912 317	0
FDC	1-2-00833	participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations-bâtiments et autres investissements (investissement)	0	1 419 291	1 419 291	0
FDC	1-2-00834	indemnisation de dommages et participations diverses aux travaux de restaurations des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques, n'ayant pas donné lieu à l'ouverture d'APP (investissement)	0	1 059 234	1 059 234	0
FDC	1-2-00931	recettes de mécénat en faveur d'actions culturelles.	0	444 561	444 561	0
FDC	1-3-00580	Notre-Dame de Paris - dons internationaux (restauration et conservation)	0	10 538 289	10 538 289	0
FDC	Total		0	160 755 038	163 631 801	1 344 017
ADP	2-2-00751	produit des cessions de biens mobiliers (programme 175)	0	38 391	38 391	0
ADP	2-2-00840	rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la direction générale des patrimoines.	0	1 474 109	1 474 109	0
ADP	Total		0	1 512 500	1 512 500	0

162,3 M€ en AE (dont 1,3 M€ préalables) et 165,14 M€ en CP ont été ouverts en 2023, dont 155,5 M€ en AE et en CP au titre des dons nationaux et internationaux alloués à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris après l'incendie de 2019, soit 96 % des AE et 94 % des CP ouverts sur le programme. De manière moins significative, d'autres crédits ont été ouverts pour certains services à compétences nationales à la suite de prêts d'œuvres via l'Agence France Museum, comme le musée de Cluny ou le musée archéologique national de Saint-Germain-en-Laye ou au profit des Pieux établissements de Rome.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 175 atteignent 100,40 M€ en AE (dont 0,36 M€ préalables) et 100,34 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00428	participations diverses aux travaux relatifs aux musées de France et à la restauration des immeubles et objets mobiliers classes monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (investissement - AE préalable)	0	0	150 000	0
FDC	1-2-00432	participation des collectivités territoriales au financement des plans de sauvegarde et de mise en valeur (AE préalable)	0	361 400	151 287	361 400
FDC	1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation)	0	92 535 373	92 535 373	0
FDC	1-2-00731	Participations à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin (programme 175)	0	1 091 474	1 091 474	0
FDC	1-2-00833	participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations-bâtiments et autres investissements (investissement)	0	1 748 112	1 748 112	0
FDC	1-2-00834	indemnisation de dommages et participations diverses aux travaux de restaurations des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques, n'ayant pas donné lieu à l'ouverture d'APP (investissement)	0	45 000	45 000	0
FDC	1-2-00931	recettes de mécénat en faveur d'actions culturelles.	0	107 778	107 778	0
FDC	1-3-00580	Notre-Dame de Paris - dons internationaux (restauration et conservation)	0	4 016 225	4 016 225	0
FDC	Total		0	99 905 361	99 845 249	361 400
ADP	2-2-00751	produit des cessions de biens mobiliers (programme 175)	0	23 040	23 040	0
ADP	2-2-00840	rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la direction générale des patrimoines.	0	469 423	469 423	0
ADP	Total		0	492 463	492 463	0

100,4 M€ en AE et 100,3 M€ CP ont été ouverts en 2024 dont 96,6 M€ au titre des dons nationaux et internationaux alloués à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris après l'incendie de 2019, soit 96 % des crédits ouverts sur le programme au 31 juillet. De manière moins significative, d'autres crédits ont également été ouverts à la suite des prêts d'œuvre du musée de Cluny et du musée archéologique national de Saint-Germain-en-Laye au même titre qu'en 2024 ou encore au profit du département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines pour son évaluation archéologique préalable aux installations de câbles de communication.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Des ouvertures de crédits de fonds de concours au profit de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris sont à prévoir en 2025 pour la fin de la phase 2 et le début de la phase 3. Cependant, la prévision de leur montant est encore trop incertaine pour indiquer un montant et une ventilation des crédits entre les fonds nationaux et internationaux.

131 - Création

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 131 s'élevaient à 0,41 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00493	Participation financière diverses dans le domaine de la création (dont filières musiques actuelles (ex fonds CNAP))	0	410 000	410 000	0
FDC	Total		0	410 000	410 000	0

Les crédits obtenus ont été utilisés pour finaliser les travaux de l'orgue de Chartres.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 131 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP

En l'absence de recettes, aucun chantier d'orgue n'a pu être conduit.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 131 s'établissent à 0,10 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00493	Participation financière diverses dans le domaine de la création (dont filières musiques actuelles (ex fonds CNAP))	0	100 000	100 000	0
FDC	Total		0	100 000	100 000	0

Ces recettes prévisionnelles concernent la réfection de l'orgue de Bordeaux. Son plan de financement est en cours de finalisation.

361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 361 s'élevaient à 0,32 M€ en AE et 1,70 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00888	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (P361)	0	304 100	304 100	0
FDC	1-2-00889	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (investissement - AE préalables) (P361)	0	0	1 380 000	0
FDC	Total		0	304 100	1 684 100	0
ADP	2-2-00110	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (P361)	0	13 573	13 573	0
ADP	2-2-00273	valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication (P361)	0	5 974	5 974	0
ADP	Total		0	19 547	19 547	0

- L'attribution de produits n° 2-2-00273 « Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication » à hauteur de 0,006 M€ en AE/CP ;
- L'attribution de produits n° 2-2-00110 « recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la DG2TDC. Ces crédits, à hauteur de 0,014 M€, sont issus des recettes des services à compétences nationale de la Délégation Générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;
- Le fonds de concours n° 1-2-00888 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Ces crédits, à hauteur de 0,30 M€, permettent de financer des appels à projet dans le cadre de la convention culture-santé conclue avec l'ars Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le fonds de concours n° 1-2-00889 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Ces crédits, à hauteur de 1,38 M€, correspondent aux contributions des collectivités territoriales au titre de leur participation au financement des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieures d'architecture de Marseille, dans le cadre du projet de l'IMVT.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 361 atteignent 0,44 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00888	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (P361)	0	100 850	100 850	0
FDC	Total		0	100 850	100 850	0
ADP	2-2-00273	valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication (P361)	0	338 589	338 589	0
ADP	Total		0	338 589	338 589	0

En 2024, les rattachements au programme 361 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 439 438,69 € en AE/CP.

Ils se répartissent ainsi :

- L'attribution de produits n° 2-2-00273 « Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication ».
- Le fonds de concours n° 1-2-00888 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ».

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 361 s'établissent à 0,10 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00888	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (P361)	0	100 850	100 850	0
FDC	Total		0	100 850	100 850	0

Pour le projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement au programme 361 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 100 850 € en AE/CP sur le fonds de concours n° 1-2-00888« Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ».

224 - Soutien aux politiques du ministère de la culture

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 224 s'élevaient à 0,58 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00430	participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	0	335 000	335 000	0
FDC	1-2-00435	contributions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi.	0	29 135	29 135	0
FDC	Total		0	364 135	364 135	0
ADP	2-2-00010	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)	0	204 501	204 501	0
ADP	2-2-00700	produit des cessions de biens mobiliers (programme 224)	0	4 060	4 060	0
ADP	2-2-00837	Recettes provenant de la rémunération des services rendus par les services du ministère (Titre 2)	2 630	0	0	0
ADP	Total		2 630	208 561	208 561	0

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 224 atteignent 0,65 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00430	participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	0	456 000	456 000	0
FDC	1-2-00435	contributions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi.	0	8 673	8 673	0
FDC	Total		0	464 673	464 673	0
ADP	2-2-00010	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)	0	155 301	155 301	0
ADP	2-2-00700	produit des cessions de biens mobiliers (programme 224)	0	21 800	21 800	0
ADP	2-2-00837	Recettes provenant de la rémunération des services rendus par les services du ministère (Titre 2)	7 709	0	0	0
ADP	Total		7 709	177 101	177 101	0

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 224 s'établissent à 1,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00430	participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	0	710 000	710 000	0
FDC	1-2-00435	contributions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi.	0	50 000	50 000	0
FDC	Total		0	760 000	760 000	0
ADP	2-2-00010	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)	0	220 000	220 000	0
ADP	2-2-00700	produit des cessions de biens mobiliers (programme 224)	0	20 000	20 000	0
ADP	Total		0	240 000	240 000	0

Défense

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Défense » s'élevaient à 990,19 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 528,94 M€ en AE et 523,44 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 721,39 M€ en AE et 871,39 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	7 148 791	7 148 791	0	710 282	710 282	0	320 000	320 000	0
178 - Préparation et emploi des forces	478 210 215	483 535 607	0	241 116 664	241 116 664	0	407 080 654	407 080 654	10 400 000
212 - Soutien de la politique de la défense	301 315 575	301 315 575	0	172 734 901	172 734 901	0	259 483 933	259 483 933	0
146 - Équipement des forces	203 518 341	291 505 341	0	114 378 265	108 873 716	22 504 549	54 505 016	204 505 016	0
Total	990 192 922	990 192 922	0	528 940 112	523 435 563	22 504 549	721 389 603	871 389 603	10 400 000

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Défense » sont les suivantes.

144 - Environnement et prospective de la politique de défense

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 144 s'élevaient à 7,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-3-00643	Contributions diverses au financement des actions et projets internationaux menés par les services relevant du programme 144	0	6 954 435	6 954 435	0
FDC	Total		0	6 954 435	6 954 435	0
ADP	2-2-00545	produit des cessions de biens mobiliers (programme 144)	0	194 355	194 355	0
ADP	Total		0	194 355	194 355	0

La contribution la plus importante concerne la mise en œuvre par voie de FDC du financement d'un partenariat technique avec les Pays-Bas.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 144 atteignent 0,71 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-3-00643	Contributions diverses au financement des actions et projets internationaux menés par les services relevant du programme 144	0	500 000	500 000	0
FDC	Total		0	500 000	500 000	0
ADP	2-2-00545	produit des cessions de biens mobiliers (programme 144)	0	210 282	210 282	0
ADP	Total		0	210 282	210 282	0

Le versement le plus conséquent concerne la coopération en matière de recherche de défense avec le Canada.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 144 s'établissent à 0,32 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00545	produit des cessions de biens mobiliers (programme 144)	0	320 000	320 000	0
ADP	Total		0	320 000	320 000	0

La contribution attendue concerne les produits de cessions de biens mobiliers vendus par le comptable spécialisé du domaine (CSDOM) pour le compte du ministère des Armées.

178 - Préparation et emploi des forces

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 178 s'élevaient à 478,21 M€ en AE et 483,54 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00016	participation de la Commission européenne ou d'Etats membres de l'Union européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	44 396 835	44 396 835	0
FDC	1-2-00111	produit des legs et donations	0	1 727 252	1 727 252	0
FDC	1-2-00112	contribution des partenaires civils au financement des dépenses relatives aux installations et services d'usage commun des aérodromes militaires mixtes	0	358 762	358 762	0
FDC	1-2-00116	contributions diverses au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	12 952 082	12 952 082	0
FDC	1-2-00172	actions de mécénat en faveur du développement de la politique du sport militaire et de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 178)	0	292 488	292 488	0
FDC	1-2-00507	reversement par les entreprises d'une fraction de la taxe d'apprentissage, pour concourir à des actions de formations technologiques et professionnelles	0	244 312	244 312	0
FDC	1-3-00620	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalable) - programme 178	0	0	5 325 392	0
FDC	Total		0	59 971 731	65 297 123	0
ADP	2-2-00472	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (P178)	0	4 313 856	4 313 856	0
ADP	2-2-00490	remboursement des dépenses supplémentaires engagées par les armées, à l'occasion de leur participation à des missions non spécifiques.	0	15 247	15 247	0
ADP	2-2-00540	produit des cessions de biens mobiliers (programme 178)	0	93 200 950	93 200 950	0
ADP	2-2-00565	recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées 2ème et 3ème débiteurs	0	62 878 639	62 878 639	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	0	85 117 743	85 117 743	0
ADP	2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (hors titre 2) 1er débiteur	0	48 302 742	48 302 742	0
ADP	2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 178)	0	80 552 806	80 552 806	0
ADP	2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 178)	0	43 856 500	43 856 500	0
ADP	Total		0	418 238 484	418 238 484	0

Les principaux rattachements de recettes ont concerné :

- la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J ;
- le versement par la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) de recettes pour des soins assurés par le Service de santé des armées (SSA) ;
- des produits de cessions de biens mobiliers dont une vente d'avions « Rafale » à la Croatie et à la Grèce ;
- participation de la Facilité européenne pour la paix dans le cadre de la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine ;
- des contributions de l'Organisation des Nations unies.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 178 atteignent 241,12 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00016	participation de la Commission européenne ou d'Etats membres de l'Union européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	24 373 121	24 373 121	0
FDC	1-2-00111	produit des legs et donations	0	410 920	410 920	0
FDC	1-2-00112	contribution des partenaires civils au financement des dépenses relatives aux installations et services d'usage commun des aérodromes militaires mixtes	0	1 259 433	1 259 433	0
FDC	1-2-00116	contributions diverses au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	5 107 153	5 107 153	0
FDC	1-2-00172	actions de mécénat en faveur du développement de la politique du sport militaire et de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 178)	0	107 500	107 500	0
FDC	1-2-00507	reversement par les entreprises d'une fraction de la taxe d'apprentissage, pour concourir à des actions de formations technologiques et professionnelles	0	48 628	48 628	0
FDC	1-3-00730	Contribution allemande au financement du soutien en service de l'avion C130J - programme 178	0	700 000	700 000	0
FDC	Total		0	32 006 755	32 006 755	0
ADP	2-2-00472	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (P178)	0	2 925 572	2 925 572	0
ADP	2-2-00490	remboursement des dépenses supplémentaires engagées par les armées, à l'occasion de leur participation à des missions non spécifiques.	0	57 695	57 695	0
ADP	2-2-00540	produit des cessions de biens mobiliers (programme 178)	0	28 578 566	28 578 566	0
ADP	2-2-00565	recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées 2ème et 3ème débiteurs	0	26 754 625	26 754 625	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	0	52 758 047	52 758 047	0
ADP	2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (hors titre 2) 1er débiteur	0	40 879 386	40 879 386	0
ADP	2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 178)	0	38 728 324	38 728 324	0
ADP	2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 178)	0	18 427 694	18 427 694	0
ADP	Total		0	209 109 909	209 109 909	0

Les contributions les plus importantes concernent :

- le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le Service de santé des armées ;
- la vente d'avions « Rafale » à la Croatie, d'avions de transport militaire à la société belge SABENA et des versements de l'Organisation des Nations unies.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 178 s'établissent à 407,08 M€ en AE (dont 10,40 M€ préalables) et 407,08 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00112	contribution des partenaires civils au financement des dépenses relatives aux installations et services d'usage commun des aérodromes militaires mixtes	0	1 670 834	1 670 834	0
FDC	1-2-00116	contributions diverses au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	0	7 665 000	7 665 000	0
FDC	1-2-00507	reversement par les entreprises d'une fraction de la taxe d'apprentissage, pour concourir à des actions de formations technologiques et professionnelles	0	222 922	222 922	0
FDC	1-3-00620	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalables) - programme 178	0	10 400 000	10 400 000	10 400 000
FDC	1-3-00730	Contribution allemande au financement du soutien en service de l'avion C130J - programme 178	0	24 016 000	24 016 000	0
FDC	Total		0	43 974 756	43 974 756	10 400 000
ADP	2-2-00540	produit des cessions de biens mobiliers (programme 178)	0	40 430 414	40 430 414	0
ADP	2-2-00565	recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées 2ème et 3ème débiteurs	0	40 871 234	40 871 234	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	0	59 531 769	59 531 769	0
ADP	2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (hors titre 2) 1er débiteur	0	53 761 997	53 761 997	0
ADP	2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 178)	0	168 210 484	168 210 484	0
ADP	2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 178)	0	300 000	300 000	0
ADP	Total		0	363 105 898	363 105 898	0

Ils concernent principalement :

- la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J ;
- le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le SSA ;
- des recettes liées à la rémunération des opérations de soutien aux exportations (SOUTEX) ;
- des produits de cessions de biens mobiliers.

212 - Soutien de la politique de la défense

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 212 s'élevaient à 301,32 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00608	Participation de la commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 212	0	25 000	25 000	0
FDC	1-1-00658	Participation de la commission européenne au financement des dépenses de personnel du ministère des armées (programme 212 - titre 2)	159 366	0	0	0
FDC	1-2-00107	produit des legs et donations	0	240 831	240 831	0
FDC	1-2-00115	aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective.	0	1 106 172	1 106 172	0
FDC	1-2-00127	contribution aux actions en faveur de l'environnement	0	1 347 078	1 347 078	0
FDC	1-2-00128	Participations diverses aux dépenses d'infrastructure et de dépollution (investissement) et investissement d'avenir : entrepreneurs d'intérêt général	0	3 500 000	3 500 000	0
FDC	1-2-00201	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	0	1 899 999	1 899 999	0
FDC	1-2-00791	actions de mécénat en faveur de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 212)	0	246 573	246 573	0
FDC	Total		159 366	8 365 652	8 365 652	0
ADP	2-2-00117	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (programme 212)	0	149 122	149 122	0
ADP	2-2-00264	recettes provenant de prestations diverses effectuées dans le cadre de l'exécution du partenariat public-privé Balard	0	745 617	745 617	0
ADP	2-2-00542	produit des cessions de biens mobiliers (programme 212)	0	276 980	276 980	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	269 539 520	0	0	0
ADP	2-2-00598	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 212)	0	20 192 375	20 192 375	0
ADP	2-3-00576	remboursement des dépenses de personnels de la Défense par les organismes internationaux ou leur émanations	1 286 377	0	0	0
ADP	2-3-00599	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 212)	0	600 567	600 567	0
ADP	Total		270 825 897	21 964 661	21 964 661	0

Hors titre 2, les contributions principales concernent les aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective et des versements émanant des sociétés EDF et GREENFLEX dans le cadre d'une convention avec le ministère des Armées en faveur de l'efficacité énergétique. Elles concernent également la contribution de la commune de Vincennes au financement du projet de restauration aux abords du château de Vincennes, la participation du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et le loyer net annuel dû par l'opérateur immobilier global d'habitat d'intérêt public CDC Habitat dans le cadre du bail civil et la participation financière d'établissements publics au titre d'occupation de logements pour leurs agents.

S'agissant des crédits de titre 2, la contribution principale a concerné le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le SSA.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 212 atteignent 172,73 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00608	Participation de la commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 212	0	1 373 244	1 373 244	0
FDC	1-2-00107	produit des legs et donations	0	1 617 860	1 617 860	0
FDC	1-2-00127	contribution aux actions en faveur de l'environnement	0	464 745	464 745	0
FDC	1-2-00128	Participations diverses aux dépenses d'infrastructure et de dépollution (investissement) et investissement d'avenir : entrepreneurs d'intérêt général	0	33 750	33 750	0
FDC	1-2-00791	actions de mécénat en faveur de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 212)	0	390 595	390 595	0
FDC	Total		0	3 880 195	3 880 195	0
ADP	2-2-00117	valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (programme 212)	0	50 549	50 549	0
ADP	2-2-00264	recettes provenant de prestations diverses effectuées dans le cadre de l'exécution du partenariat public-privé Balard	0	362 215	362 215	0
ADP	2-2-00542	produit des cessions de biens mobiliers (programme 212)	0	241 605	241 605	0
ADP	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	167 067 150	0	0	0
ADP	2-2-00598	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 212)	0	338 847	338 847	0
ADP	2-3-00576	remboursement des dépenses de personnels de la Défense par les organismes internationaux ou leur émanations	493 386	0	0	0
ADP	2-3-00599	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 212)	0	300 954	300 954	0
ADP	Total		167 560 536	1 294 170	1 294 170	0

Hors titre 2, les contributions principales concernent une subvention accordée au titre du programme « Life La Valbonne » destiné à renforcer les actions de restauration et de préservation de la biodiversité du camp militaire de la Valbonne et le versement d'un FDC pour la construction d'une crèche à Toulon.

S'agissant des crédits de titre 2, la principale contribution concerne le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le SSA.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 212 s'établissent à 259,48 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00598	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 212)	258 563 933	0	0	0
ADP	2-3-00576	remboursement des dépenses de personnels de la Défense par les organismes internationaux ou leur émanations	920 000	0	0	0
ADP	Total		259 483 933	0	0	0

La principale contribution concernera le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le SSA.

146 - Équipement des forces

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 146 s'élevaient à 203,52 M€ en AE et 291,51 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00983	Participation de la Commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 146	0	2 367 562	2 367 562	0
FDC	1-2-00972	Participations à diverses opérations connexes aux programmes d'armement (programme 146)	0	23 500 000	23 500 000	0
FDC	1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalables) - programme 146	0	0	87 987 000	0
FDC	Total		0	25 867 562	113 854 562	0
ADP	2-2-00120	produit des redevances diverses, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense.	0	11 393 673	11 393 673	0
ADP	2-2-00553	produit des cessions de biens mobiliers (programme 146)	0	98 956 701	98 956 701	0
ADP	2-2-00600	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 146)	0	33 087 058	33 087 058	0
ADP	2-3-00130	remboursement d'essais effectués pour les gouvernements étrangers et redevances contractuelles perçues au profit de la Défense	0	1 874 800	1 874 800	0
ADP	2-3-00601	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 146)	0	7 520 260	7 520 260	0
ADP	2-3-00714	participations étrangères aux frais d'études et de fabrication relatifs aux programmes en coopération	0	24 818 287	24 818 287	0
ADP	Total		0	177 650 778	177 650 778	0

Les principaux rattachements de recettes ont concerné :

- la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J ;
- la réalisation d'une campagne d'essais ;
- des cessions d'avions « Rafale » ;
- une coopération avec l'Espagne sur un système satellitaire ;
- une coopération avec la Suisse en matière d'exploitation du système « composante Spatiale Optique ».

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 146 atteignent 114,38 M€ en AE (dont 22,50 M€ préalables) et 108,87 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00972	Participations à diverses opérations connexes aux programmes d'armement (programme 146)	0	18 000 000	18 000 000	0
FDC	1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalables) - programme 146	0	22 504 549	17 000 000	22 504 549
FDC	Total		0	40 504 549	35 000 000	22 504 549
ADP	2-2-00120	produit des redevances diverses, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense.	0	5 604 071	5 604 071	0
ADP	2-2-00553	produit des cessions de biens mobiliers (programme 146)	0	23 239 781	23 239 781	0
ADP	2-2-00600	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 146)	0	24 980 499	24 980 499	0
ADP	2-3-00130	remboursement d'essais effectués pour les gouvernements étrangers et redevances contractuelles perçues au profit de la Défense	0	1 761 672	1 761 672	0
ADP	2-3-00601	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 146)	0	3 030 151	3 030 151	0
ADP	2-3-00714	participations étrangères aux frais d'études et de fabrication relatifs aux programmes en coopération	0	15 257 542	15 257 542	0
ADP	Total		0	73 873 716	73 873 716	0

Les contributions les plus importantes concernent la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J, la vente d'avions « Rafale » à la Croatie et à la Grèce, des contributions au titre de redevances d'études et la poursuite de la coopération avec l'Espagne et la Suisse sur un système satellitaire.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 146 s'établissent à 54,51 M€ en AE et 204,51 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00120	produit des redevances diverses, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense.	0	1 000 000	151 000 000	0
ADP	2-2-00553	produit des cessions de biens mobiliers (programme 146)	0	1 000 000	1 000 000	0
ADP	2-2-00600	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 146)	0	42 505 016	42 505 016	0
ADP	2-3-00601	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 146)	0	10 000 000	10 000 000	0
ADP	Total		0	54 505 016	204 505 016	0

Les recettes attendues proviennent de la facturation de services que les centres de la Direction générale de l'armement peuvent réaliser au profit d'industriels (redevances stipulées dans les contrats), d'autres redevances (concessions de licences ou de cessions de droits de propriété intellectuelle), et de recettes patrimoniales.

Les crédits d'autorisations d'engagement demeurent stables par rapport à la programmation précédente. La diminution de la prévision des crédits de paiement pour 2025 est due principalement à la baisse du montant attendu au titre de la soulte TechnicAtome par rapport à la prévision 2024.

Direction de l'action du Gouvernement

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » s'élevaient à 58,68 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 31,91 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 57,28 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
129 - Coordination du travail gouvernemental	58 684 175	58 684 175	0	31 910 493	31 910 493	0	57 282 000	57 282 000	0
Total	58 684 175	58 684 175	0	31 910 493	31 910 493	0	57 282 000	57 282 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » sont les suivantes.

129 - Coordination du travail gouvernemental

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 129 s'élevaient à 58,68 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00499	Contributions aux actions du SG Mer (hors titre 2)	0	1 150 324	1 150 324	0
FDC	1-1-00501	Contributions aux actions du SG Mer (titre 2)	111 649	0	0	0
FDC	1-1-00827	Contribution de l'Union européenne au financement des événements organisés par la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (programme 129)	0	88 296	88 296	0
FDC	1-2-00544	Financement des contre-expertises, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI (hors titre 2)	0	934 972	934 972	0
FDC	1-2-00562	Financement des directeurs de projets, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI (titre 2)	2 447 232	0	0	0
FDC	1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	0	53 788 400	53 788 400	0
FDC	Total		2 558 881	55 961 992	55 961 992	0
ADP	2-2-00057	produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	2 265	5 285	5 285	0
ADP	2-2-00719	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre (programme 129)	0	131 115	131 115	0
ADP	2-3-00029	produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	7 391	17 246	17 246	0
ADP	Total		9 656	153 646	153 646	0

BOP CGSP

Les principales recettes d'attributions de produits du BOP CGSP sont les produits des cessions des études réalisées par le CEPII – codification 2-2-00057 et les produits des cessions des études réalisées par le CEPII provenant de tiers hors métropole (outre-mer ou étranger) – codification 2-3-00029. Les principaux contributeurs en 2023 sont le Think tank européen spécialiste de l'économie BRUEGEL et le fournisseur américain de services d'analyse financière MOODY'S ANALITICS. Les recettes sont reversées à hauteur de 30 % sur le titre 2 et 70 % sur le hors titre 2.

BOP DINUM

En 2023, aucun rattachement de crédits n'est intervenu sur les fonds de concours du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour la DINUM (fonds de concours 1-2-00388 et 1-2-00523).

BOP MILDECA

L'écart global entre le prévisionnel et le montant de rattachement 2023 tient au fait que le montant du FDC « Drogues » a été historiquement le plus important depuis la création de la MILDECA. Les crédits ont fait l'objet d'un arrêté de report par la direction du Budget en février 2024 et ont été mis à disposition des ministères bénéficiaires (Douane, Police, Gendarmerie et Justice) entre février et mars 2024, après validation en comité projets fonds de concours par le président de la MILDECA.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 129 atteignent 31,91 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00499	Contributions aux actions du SG Mer (hors titre 2)	0	20 615	20 615	0
FDC	1-2-00388	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	235 397	235 397	0
FDC	1-2-00523	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures d'insertion dans les services du Premier ministre.	46 873	47 687	47 687	0
FDC	1-2-00544	Financement des contre-expertises, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI (hors titre 2)	0	12 000	12 000	0
FDC	1-2-00562	Financement des directeurs de projets, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI (titre 2)	1 075 859	0	0	0
FDC	1-2-00673	participations diverses aux interventions de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) - programme 129 (hors titre 2)	0	1 527 227	1 527 227	0
FDC	1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	0	28 696 562	28 696 562	0
FDC	Total		1 122 732	30 539 487	30 539 487	0
ADP	2-2-00057	produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	11 127	25 964	25 964	0
ADP	2-2-00719	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre (programme 129)	0	199 291	199 291	0
ADP	2-3-00029	produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	3 568	8 324	8 324	0
ADP	Total		14 695	233 579	233 579	0

BOP CGSP

Le montant rattaché au titre du fond de concours n° 1-2-00388 (Investissement d'avenir), correspond au solde des crédits attribués au CGSP en remboursement des dépenses d'étude réalisées dans le cadre de l'évaluation du Plan « France Très Haut Débit ».

BOP DINUM

En 2024, aucun rattachement de crédits n'est intervenu sur les fonds de concours du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour la DINUM (fonds de concours 1-2-00388 et 1-2-00523).

BOP MILDECA

Le montant de rattachement constaté au 31 juillet 2024 est légèrement plus élevé que celui constaté au 31 juillet 2023 : l'alimentation du fonds de concours « Drogues » est fonction du rythme auquel l'AGRASC traite les dossiers (confiscations, saisies, condamnations). Le montant de rattachement constaté au 31 juillet 2024 connaîtra vraisemblablement une trajectoire similaire à l'exercice 2023. Le montant des reports du FDC 1-2-00864 sera ainsi ajusté des autres rattachements qui pourraient avoir lieu en fin de gestion 2024 et mis à la disposition de la MILDECA en février 2025.

BOP SGDSN

Le fonds de concours n° 1-2-00673 a permis en 2024 de financer, via un accord de consortium entre l'ANSSI et BPI France dans le cadre du centre national de coordination cyber – France, les actions visant à soutenir l'émergence, la maturation et le déploiement de solutions de cybersécurité en France. Ces actions répondent au cadre fixé par le règlement (UE) 2021/694 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant le programme pour une Europe numérique sur la période 2021 à 2027. Le reliquat des crédits du fonds doit permettre de régler des frais indirects liés à ces opérations de coordination et de financer le recrutement des chargés de projet en responsabilité sur la conduite du NCC-FR.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 129 s'établissent à 57,28 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00499	Contributions aux actions du SG Mer (hors titre 2)	0	1 462 000	1 462 000	0
FDC	1-2-00548	Participations diverses à la création de services publics innovants	0	750 000	750 000	0
FDC	1-2-00652	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures dédiées à l'accessibilité numérique (programme 352)	0	5 000 000	5 000 000	0
FDC	1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	0	50 000 000	50 000 000	0
FDC	Total		0	57 212 000	57 212 000	0
ADP	2-2-00057	produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	0	55 000	55 000	0
ADP	2-3-00029	produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) - programme 129	0	15 000	15 000	0
ADP	Total		0	70 000	70 000	0

BOP CGSP

Concernant les estimations relatives aux attributions de produits, il s'agit des produits de cession des études réalisées par le CEPII. Aucun versement n'est attendu à ce stade sur le fonds de concours 1-2-00388 (Investissement d'avenir).

BOP DINUM

Au projet de loi de finances pour 2025, les programmes 129 et 352 fusionnent. Les crédits de fonds de concours du programme 352 basculeront sur le programme 129. Un rattachement de 5 M€ en AE et en CP est prévu au titre du FDC 1-2-00652 pour l'accessibilité numérique (deuxième tranche de la convention entre la DINUM et la FIPHFP). Un total de rattachement de 0,8 M€ est prévu sur le fonds de concours 1-2-00548 correspondant à diverses conventions de partenariat.

BOP MILDECA

L'alimentation du FDC « Drogues » est fonction du rythme auquel l'AGRASC traite les dossiers (confiscations, saisies, condamnations). Le montant prévisionnel des rattachements de crédits au fonds de concours pour 2025 est estimé à la hausse (sur la base d'une moyenne réalisée sur les trois derniers exercices). La MILDECA justifie l'écart entre le prévisionnel 2024 et ses prévisions de rattachements pour 2025 par la nécessité d'adopter une prévision plus réaliste et cohérente au regard de la trajectoire d'augmentation significative des montants de rattachement du FDC dans l'intervalle de 2022 à 2024.

BOP SGDSN

En 2025, aucun rattachement de crédits n'est prévu pour le SGDSN (fonds de concours 1-2-00673). En revanche, un rattachement interviendrait en 2026.

BOP SOUTIEN

En 2025, le BOP SOUTIEN prévoit le versement de fonds de concours au titre des différents projets portés par le SGMer avec la Commission européenne. D'autres versements de fonds de concours pourront venir compléter ces

prévisions ; des dossiers de demande de subventions étant soumis à l'étude de la Commission européenne. Le BOP SOUTIEN attend également le versement de fonds de concours au titre des trois dispositifs développés par le SGPI (contre-expertise, grands défis et PIA IV) mais dont les montants ne peuvent être connus à ce stade. De même, il n'est pas possible de prévoir le montant de rattachement d'attributions de produits.

Écologie, développement et mobilité durables

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » s'élevaient à 3 503,04 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 4 369,38 M€ en AE et 2 677,45 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 3 348,31 M€ en AE et 3 872,80 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
203 - Infrastructures et services de transports	3 415 140 185	3 548 262 911	2 360 894 226	4 351 082 866	2 655 113 601	2 607 217 563	3 284 350 000	3 808 837 229	1 897 500 000
205 - Affaires maritimes, pêche et aquaculture	61 175 661	61 175 661	0	6 367 779	6 367 779	0	12 250 000	12 250 000	0
113 - Paysages, eau et biodiversité	6 287 559	6 295 958	5 067 809	499 876	4 544 864	16 612	5 000 000	5 000 000	5 000 000
159 - Expertise, information géographique et météorologie	317 892	317 892	0	0	0	0	0	0	0
181 - Prévention des risques	5 137 120	7 221 026	20 000	3 714 012	3 714 012	0	31 658 850	31 658 850	809 600
174 - Énergie, climat et après-mines	177 334	177 334	0	0	0	0	0	0	0
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	14 806 760	14 806 760	0	7 711 202	7 711 202	0	15 052 836	15 052 836	0
Total	3 503 042 510	3 503 042 510	2 365 982 035	4 369 375 735	2 677 451 458	2 607 234 175	3 348 311 686	3 872 798 915	1 903 309 600

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » sont les suivantes.

203 - Infrastructures et services de transports

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 203 s'élevaient à 3 415,14 M€ en AE (dont 2 360,89 M€ préalables) et 3 548,26 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00452	Participation de l'union européenne au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports	0	29 371 888	29 371 888	0
FDC	1-2-00097	participations à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national.	0	0	4 112	0
FDC	1-2-00113	participations diverses à des opérations dans le domaine de la mer et des transports.	0	23 538 526	23 538 526	0
FDC	1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalables)	0	240 479 637	249 506 243	240 479 637
FDC	1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (programme 203 - AE préalables)	0	2 059 640 000	1 531 166 597	2 059 640 000
FDC	1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (programme 203 - AE préalables)	0	60 774 589	497 840 000	60 774 589
FDC	1-2-00155	participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national (programme 203 - AE préalables)	0	0	215 500 000	0
FDC	1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau	0	984 700 000	984 700 000	0
FDC	Total		0	3 398 504 640	3 531 627 366	2 360 894 226
ADP	2-2-00212	Remboursement par des tiers d'études, de travaux et de contrôles dans le domaine des transports	0	290 495	290 495	0
ADP	2-2-00403	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les directions interdépartementales des routes (DIR) et les services techniques centraux (STC) - P203	0	14 797 320	14 797 320	0
ADP	2-2-00762	produit des cessions de biens mobiliers (programme 203)	0	1 547 730	1 547 730	0
ADP	Total		0	16 635 545	16 635 545	0

Le programme 203 (P203) « Infrastructures et services de transports » finance les actions de la politique des transports terrestres de l'État : les transports ferroviaires, routiers, fluviaux et les ports. Les infrastructures aéroportuaires et lignes d'aménagement du territoire sont également financées par ce programme, le reste du financement du transport aérien relevant de la mission « Contrôle et exploitation aériens ». Le transport maritime relève intégralement du programme 205 « Affaires maritimes ».

Ce programme fait appel aux financements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) par voie de fonds de concours (FDC), notamment pour les fonds indiqués dans le tableau supra n° 1-2-144, 1-2-154 et 1-2-155. Les autres principaux contributeurs de FDC pour le P203 sont la SNCF dans le cadre des financements versés à SNCF réseau en faveur de la régénération du réseau (fonds n° 1-2-484) et les collectivités au titre du cofinancement des opérations d'investissement de l'État pour la route (notamment le fonds n° 1-2-143).

La majorité des fonds de concours (FDC) ouvert sur le P203 provient de l'AFITF qui est un établissement public national à caractère administratif. Placée sous la tutelle du ministre chargé des transports, l'agence a pour mission de concourir, dans le respect des objectifs du développement durable et selon les orientations du gouvernement, au financement :

- de projets d'intérêt national, international ou ayant fait l'objet d'un contrat de plan ou d'une convention équivalente entre l'État et les régions, relatifs à la réalisation ou à l'aménagement d'infrastructures routières

(dont celles pour les vélos), ferroviaires, fluviales, portuaires, y compris les équipements qui en sont l'accessoire indissociable, d'ouvrages de défense contre la mer, ainsi qu'à la création ou au développement de liaisons ferroviaires, fluviales ou maritimes régulières de transport de fret ; l'établissement peut également fournir des aides au démarrage pour les liaisons maritimes régulières de transport de fret ;

- de projets relatifs à la création ou au développement de transports collectifs de personnes, y compris l'acquisition des matériels de transport.

Enfin, les attributions de produits (ADP) perçues sur le P203 proviennent :

- de participations de professionnels à des organismes œuvrant en leur faveur, de rémunérations d'actions de contrôles ou de prestations de services, notamment des services techniques à compétence nationale du domaine transport, dont le concours est régulièrement sollicité en dehors de l'administration ;
- de remboursements effectués pour les dégradations du réseau routier national non concédé.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 203 atteignent 4 351,08 M€ en AE (dont 2 607,22 M€ préalables) et 2 655,11 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00452	Participation de l'union européenne au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports	0	8 733 499	8 733 499	0
FDC	1-2-00113	participations diverses à des opérations dans le domaine de la mer et des transports.	0	14 444 179	14 444 179	0
FDC	1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalables)	0	0	110 618 088	0
FDC	1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (programme 203 - AE préalables)	0	2 606 217 563	411 087 499	2 606 217 563
FDC	1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (programme 203 - AE préalables)	0	1 000 000	324 773 781	1 000 000
FDC	1-2-00155	participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national (programme 203 - AE préalables)	0	0	64 768 930	0
FDC	1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau	0	1 710 000 000	1 710 000 000	0
FDC	Total		0	4 340 395 241	2 644 425 976	2 607 217 563
ADP	2-2-00212	Remboursement par des tiers d'études, de travaux et de contrôles dans le domaine des transports	0	1 582 704	1 582 704	0
ADP	2-2-00403	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les directions interdépartementales des routes (DIR) et les services techniques centraux (STC) - P203	0	8 291 015	8 291 015	0
ADP	2-2-00762	produit des cessions de biens mobiliers (programme 203)	0	813 906	813 906	0
ADP	Total		0	10 687 625	10 687 625	0

Pour l'année 2024, il est prévu à ce stade d'encaisser **4,8 Md€ d'AE et 4,5 Md€ de CP** pour les FDC et ADP du P203. Ces montants sont susceptibles d'être modifiés dans le cadre des budgets rectificatifs 2024 du conseil d'administration de l'AFITF, de la SNCF et des collectivités.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 203 s'établissent à 3 284,35 M€ en AE (dont 1 897,50 M€ préalables) et 3 808,84 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00113	participations diverses à des opérations dans le domaine de la mer et des transports.	0	30 000 000	30 000 000	0
FDC	1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalables)	0	150 000 000	200 000 000	150 000 000
FDC	1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (programme 203 - AE préalables)	0	1 747 500 000	2 221 987 229	1 747 500 000
FDC	1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau	0	1 355 000 000	1 355 000 000	0
FDC	Total		0	3 282 500 000	3 806 987 229	1 897 500 000
ADP	2-2-00403	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les directions interdépartementales des routes (DIR) et les services techniques centraux (STC) - P203	0	1 850 000	1 850 000	0
ADP	Total		0	1 850 000	1 850 000	0

Pour le PLF 2025, il est prévu à ce stade d'encaisser **3,3 Md€ d'AE et 3,8 Md€ de CP** pour les FDC et ADP. Ces montants prévisionnels pour 2025 sont en baisse par rapport à la prévision 2024 indiquée supra, notamment pour l'AFITF. Au plan des arbitrages budgétaires du PLF, les crédits de fonds de concours prévus par l'AFITF pour le P203 ont été déterminés, conformément à l'instruction du Premier ministre, en appliquant le principe de continuité des services publics. Ils intègrent des économies permettant de contribuer à la stabilité globale du budget de l'État en euros courants.

Ces prévisions de FDC pour le P203 sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du vote du budget initial 2025 du conseil d'administration de l'AFITF, après l'examen du PLF 2025 par le parlement. Les montants prévus par les collectivités et la SNCF pourront également être modifiés en cours d'année sur décision des organes délibérants.

205 - Affaires maritimes, pêche et aquaculture

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 205 s'élevaient à 61,18 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00529	participations communautaires au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins	0	281 996	281 996	0
FDC	1-1-00986	Contribution de l'Union européenne aux dépenses engagées en réponse aux effets du Brexit (programme 205)	0	57 655 665	57 655 665	0
FDC	1-1-00988	Contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en œuvre des fonds structurels de la pêche et de l'aquaculture (programme 205)	0	78 092	78 092	0
FDC	Total		0	58 015 754	58 015 754	0
ADP	2-2-00626	rémunération de prestations fournies par les services maritimes	0	2 184 436	2 184 436	0
ADP	2-2-00702	produit des cessions de biens mobiliers (programme 205)	0	221 550	221 550	0
ADP	2-3-00623	rémunération de prestations fournies par les services maritimes outre-mer	0	753 922	753 922	0
ADP	Total		0	3 159 907	3 159 907	0

En 2023, des FDC non prévus initialement ont été rattachés sur le programme 205 au titre de la contribution de l'Union européenne aux dépenses liées au Brexit à hauteur de 57,65 M€.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 205 atteignent 6,37 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00529	participations communautaires au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins	0	1 110 105	1 110 105	0
FDC	1-1-00986	Contribution de l'Union européenne aux dépenses engagées en réponse aux effets du Brexit (programme 205)	0	408 237	408 237	0
FDC	1-1-00988	Contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en œuvre des fonds structurels de la pêche et de l'aquaculture (programme 205)	0	3 095 809	3 095 809	0
FDC	Total		0	4 614 151	4 614 151	0
ADP	2-2-00626	rémunération de prestations fournies par les services maritimes	0	1 319 931	1 319 931	0
ADP	2-2-00702	produit des cessions de biens mobiliers (programme 205)	0	57 234	57 234	0
ADP	2-3-00623	rémunération de prestations fournies par les services maritimes outre-mer	0	376 462	376 462	0
ADP	Total		0	1 753 628	1 753 628	0

Au projet de loi de finances 2024, la prévision de rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 205 s'élève à 12 250 000 € en AE et CP pour tout l'exercice 2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 205 s'établissent à 12,25 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00529	participations communautaires au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins	0	7 000 000	7 000 000	0
FDC	1-1-00988	Contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en œuvre des fonds structurels de la pêche et de l'aquaculture (programme 205)	0	2 000 000	2 000 000	0
FDC	Total		0	9 000 000	9 000 000	0
ADP	2-2-00626	rémunération de prestations fournies par les services maritimes	0	2 450 000	2 450 000	0
ADP	2-2-00702	produit des cessions de biens mobiliers (programme 205)	0	250 000	250 000	0
ADP	2-3-00623	rémunération de prestations fournies par les services maritimes outre-mer	0	550 000	550 000	0
ADP	Total		0	3 250 000	3 250 000	0

Les prévisions de rattachement de FDC et d'ADP au titre de 2025 s'inscrivent dans la continuité du précédent exercice.

113 - Paysages, eau et biodiversité

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 113 s'élevaient à 6,29 M€ en AE (dont 5,07 M€ préalables) et 6,30 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00821	participation de la Communauté européenne à des actions de protection de la nature et de l'environnement (autre que FEDER)	0	935 014	935 014	0
FDC	1-1-00822	participation du FEDER aux actions de protection de la nature et de l'environnement (rattachement en AE-CP)	0	186 805	186 805	0
FDC	1-2-00163	participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau (AE préalables)	0	5 067 809	5 076 208	5 067 809
FDC	1-3-00549	Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	0	97 931	97 931	0
FDC	Total		0	6 287 559	6 295 958	5 067 809

Les autorisations d'engagement préalables portent sur les contributions de l'AFITF et des agences de l'eau respectivement dans le cadre d'opérations de protection du littoral d'une part, et la mise en œuvre de la continuité écologique des cours d'eau d'autre part.

De ces montants doit être défalquée une annulation de crédits à hauteur de 190 995 € en AEP (réduction d'engagements de tiers) et 85 123 € en AE et CP (remboursement aux parties versantes).

Les fonds de concours du programme 113 portent exclusivement sur l'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité ».

Les participations les plus importantes sont celles en provenance de l'AFITF dans le cadre des opérations de protection du littoral, des agences de l'eau, et celles allouées par l'Union européenne dans le cadre de la politique Natura 2000.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 113 atteignent 0,50 M€ en AE (dont 0,02 M€ préalable) et 4,54 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00821	participation de la Communauté européenne à des actions de protection de la nature et de l'environnement (autre que FEDER)	0	267 757	267 757	0
FDC	1-2-00163	participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau (AE préalable)	0	16 612	4 061 600	16 612
FDC	1-3-00549	Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	0	215 506	215 506	0
FDC	Total		0	499 876	4 544 864	16 612

Les prévisions du début d'exercice 2024 concernaient la participation de l'AFITF aux opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et de lutte contre l'érosion marine pour 5 M€ et celles de agences de l'eau dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau pour 973 k€. Il convient d'ajouter à ces sommes, 7,52 M€ en AE et 10,35 M€ en CP de reports de fonds de concours - Arrêté du 01/02/2024 (JORF n° 0028 du 3 février 2024).

Les fonds de concours rattachés au 24 juillet 2024 sur le programme 113 représentent un montant total de 0,5 M€ en AE et 4,5 M€ en CP. Une annulation de fonds de concours (pour remboursement) est intervenue en 2024 pour 20 k€.

Ces fonds de concours portent exclusivement sur l'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité ».

Les participations les plus importantes sont celles en provenance de l'AFITF dans le cadre des opérations de protection du littoral, des agences de l'eau.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 113 s'établissent à 5,00 M€ en AE (dont 5,00 M€ préalable) et 5,00 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00163	participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau (AE préalable)	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000
FDC	Total		0	5 000 000	5 000 000	5 000 000

Ces ouvertures concernent la participation de l'AFITF aux opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et de lutte contre l'érosion marine pour 5 M€.

Un recensement est en cours auprès des Agences de l'eau afin de pouvoir chiffrer les prévisions pour 2025.

159 - Expertise, information géographique et météorologie

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 159 s'élevaient à 0,32 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00993	Participation de la Commission européenne, par versement direct ou reversement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne	0	44 861	44 861	0
FDC	1-2-00525	Études, investissements et animation en matière de développement durable (dont investissements d'avenir)	0	272 663	272 663	0
FDC	Total		0	317 525	317 525	0
ADP	2-2-00524	Recettes provenant de la vente de publications, de documents ou de données produits par le Commissariat général au développement durable aux tiers métropolitains	0	367	367	0
ADP	Total		0	367	367	0

Les crédits fonds de concours « études, investissement et animation en matière de développement durable » et « participation de la commission européenne, par versement direct ou reversement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne » ont été reportés en 2024 par l'arrêté du 1^{er} février 2024 publié au journal officiel.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 159 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 159 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

A ce stade de gestion, le programme 159 ne prévoit pas d'ouverture de fonds de concours (FDC) ni d'ouverture d'attribution de produits (ADP)

181 - Prévention des risques

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 181 s'élevaient à 5,14 M€ en AE (dont 0,02 M€ préalables) et 7,22 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00185	participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques (programme 181)	0	828 000	828 000	0
FDC	1-1-00846	contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire	0	13 724	13 724	0
FDC	1-2-00824	participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables)	0	20 000	2 103 906	20 000
FDC	Total		0	861 724	2 945 630	20 000
ADP	2-2-00063	Rémunération des prestations fournies par l'Autorité de sureté nucléaire	0	9 900	9 900	0
ADP	2-2-00204	Rémunération de prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques	0	458 292	458 292	0
ADP	2-2-00304	Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)	0	3 807 204	3 807 204	0
ADP	Total		0	4 275 396	4 275 396	0

Parmi les crédits rattachés au programme 181 au cours de l'année 2023, 4,27 M€ relèvent des Fonds de concours (FDC) et 0,86 M€ en AE et 2,94 M€ en CP relèvent des Attributions de produits (ADP).

Les crédits correspondant aux ADP se répartissent comme suit :

- Attribution de produits 2-2-00304 - « *Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)* ». En application de l'article L.541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 du même code prévoit l'instauration d'une redevance

auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes, en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 cette nouvelle ADP en remplacement du FDC 1-2-00537, dans le cadre des missions du programme 181 relatives au recyclage des déchets. Les premiers crédits ont été rattachés en 2022 sur cette nouvelle ADP au titre de la campagne de communication 2021, pour 3,71 M€ en AE et CP qui ont été intégralement consommés. Pour le financement de la campagne de communication 2023, des crédits budgétaires du programme ont été mobilisés en fin de gestion 2023, dans l'attente des rattachements attendus en 2024.

- Attribution de produits 2-2-00204 - « *Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques* ». Cette ADP concerne d'une part des opérations relatives aux révisions de barrages et travaux menés sur plusieurs barrages du bassin hydrographique de la Loire, dans le cadre de la convention signée en 2015 entre l'État et l'Établissement public Loire, et d'autre part l'attribution de produit du comité (CTPBOH) dans le cadre du décret digues et barrages. Ce comité a pour objectif d'unifier les pratiques pour la vérification de la sécurité vis-à-vis du risque sismique des ouvrages hydrauliques, barrages et digues situés en France.
- Attribution de produits 2-2-00063 - « *Rémunération de prestations fournies par l'autorité de sûreté nucléaire* ». Cette attribution de produits s'inscrit notamment dans le cadre des conventions de coopération signées entre l'ASN et la Nouvelle-Calédonie ainsi que la Polynésie française.

Les crédits correspondant aux FDC se répartissent comme suit :

- Fonds de concours PLGN : 1-2-00824 – « *Participation aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables)* ». Ce fonds de concours concerne majoritairement le Plan Loire grandeur nature (PLGN) et sert à recouvrer les participations de collectivités territoriales à des dépenses d'investissement. Les opérations financées concernent des renforcements de pieds de levées, la fiabilisation des systèmes d'endiguement et des opérations de renforcement des digues domaniales.
- Fonds de Concours ASN : 1-1-00846 - « *Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire* ». Ces crédits concernent la participation de l'ASN aux expertises du groupement européen RISKAUDIT et le remboursement des quotes-parts versées à l'association HERCA qui réunit les autorités européennes en charge du contrôle de la radioprotection en Europe. L'ASN assure le secrétariat de HERCA dont elle prend en charge l'ensemble des dépenses qui lui sont ensuite remboursées par les différents pays adhérents.
- Fonds de concours FEDER : 1-1-00185 - « *Participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques* ». Ce FDC sert à financer des actions relatives à :
 - l'information et connaissance des risques ;
 - la surveillance et prévision des crues ;
 - des études et travaux de prévention de lutte contre les inondations ;
 - la réalisation de travaux de ralentissement dynamiques et des travaux liés à la prévention de mouvement de terrain.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 181 atteignent 3,71 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00846	contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire	0	19 473	19 473	0
FDC	Total		0	19 473	19 473	0
ADP	2-2-00304	Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)	0	3 694 539	3 694 539	0
ADP	Total		0	3 694 539	3 694 539	0

Parmi les crédits rattachés au programme 181 au 31 juillet 2024, 20 k€ relèvent des Fonds de concours (FDC) et 3,7 M€ relèvent des Attributions de produits (ADP).

- Fonds de concours ASN : 1-1-00846 « *Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire* ». Ces crédits concernent le remboursement des quotes-parts versées à l'association HERCA qui réunit les autorités européennes en charge du contrôle de la radioprotection en Europe. L'ASN assure le secrétariat de HERCA dont elle prend en charge l'ensemble des dépenses qui lui sont ensuite remboursées par les différents pays adhérents.
- Attribution de produits 2-2-00304 « *Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)* ». En application de l'article L. 541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 du même code prévoit l'instauration d'une redevance prévue auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communications fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 cette ADP rattachée au programme 181 « *Prévention des risques* » dans le cadre de ses missions de prévention et de gestion des déchets. La recette en lien avec le financement des actions 2023 de communication inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), a été rattachée au programme au cours des 7 premiers mois de l'année 2024, pour un total de 3,71 M€ en AE et CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 181 s'établissent à 31,66 M€ en AE (dont 0,81 M€ préalables) et 31,66 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00185	participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques (programme 181)	0	159 200	159 200	0
FDC	1-1-00846	contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire	0	17 500 030	17 500 030	0
FDC	1-2-00824	participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables)	0	809 600	809 600	809 600
FDC	Total		0	18 468 830	18 468 830	809 600
ADP	2-2-00063	Rémunération des prestations fournies par l'Autorité de sureté nucléaire	0	7 750 020	7 750 020	0
ADP	2-2-00204	Rémunération de prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques	0	440 000	440 000	0
ADP	2-2-00304	Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)	0	5 000 000	5 000 000	0
ADP	Total		0	13 190 020	13 190 020	0

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement au programme 181 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 6,4 M€. Ceux du programme P235 sont estimés à 25,25 M€.

Concernant l'attribution de produits 2-2-00304 « Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement ». En application de l'article L. 541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 du même code prévoit l'instauration d'une redevance prévue auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communications fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 cette ADP rattachée au programme 181 « Prévention des risques » dans le cadre de ses missions de prévention et de gestion des déchets. Dans le domaine de l'économie circulaire imputé sur l'action 1 du programme, la prévision d'exécution 2024 comptabilise les recettes rattachées au cours du premier semestre 2024 pour un total de 3 694 539 €, au titre des actions 2023 de communication inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), dont l'engagement fin 2023 a été couvert par une avance budgétaire du programme 181. Le montant des rattachements attendus pour 2025 et au titre des actions de communication 2024 est estimé à 4 000 000 €. Cette prévision est reconduite pour les exercices suivants. En effet, compte-tenu des calendriers de réalisation des campagnes d'information à l'automne et des délais nécessaires à l'établissement du budget affiné, puis à l'émission des titres de perception et à la perception effective des montants appelés, il est attendu chaque année un décalage entre la réalisation des actions en fin de gestion de l'année N et la perception des redevances en début de l'année suivante (N+1).

En 2024, le périmètre des recettes portées par cette ADP est étendu à la prévention des incendies de forêt imputée sur l'action 14 du programme : le décret n° 2024-359 du 18 avril 2024 crée une nouvelle redevance à verser par les éco-organismes et les systèmes individuels agréés sur la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac, en contrepartie des actions de communication relatives à la prévention des incendies de forêt réalisées par le ministère chargé de l'environnement. Dans le domaine de la prévention des incendies de forêt, la prévision de recette annuelle est estimée à ce stade à 545 k€ en 2024. Le montant de la recette annuelle devrait être supérieur au titre de l'année 2025 est estimée à 1 M€

L'attribution de produits 2-2-00204 « Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques ». Le montant de cette recette prévu à hauteur de 0,44 M€ s'inscrit dans le cadre d'une convention liant l'Établissement Public Loire et l'État pour la gestion des barrages de Villerest et Naussac, qui été renouvelée le 22 février 2021 pour une durée de 5 ans.

Le fonds de concours PLGN : 1-2-00824 « Participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, et à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables) ». Les prévisions de recettes pour 2025 sont estimées à hauteur de 0,80 M€ en CP. Il s'agit de travaux dont les conventions de financement s'inscrivent dans le cadre du plan Loire V telles que les travaux de Saumur Val de Loire, d'Angers Loire métropole et des travaux de fiabilisation du val de Nevers.

Le fonds de concours FEDER : 1-1-00185 « Participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques ». Les recettes programmées pour 2025 par la voie du FEDER à hauteur de 189 k€ s'inscrivent dans le cadre de la convention signée en 2020 pour le déversoir de la Bouillie.

Concernant le fonds de concours 1-1-00846 « Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire » et l'attribution de produits 2-2-00063 « Rémunération de prestations fournies par l'autorité de sûreté nucléaire », ceux-ci ne seront plus rattachés au P181 mais au P235 à compter du 1^{er} janvier 2025. La création du programme 235 « Sûreté nucléaire et radioprotection » rattaché à la mission « Écologie, développement et mobilités durables » accompagne la création de la nouvelle autorité administrative indépendante Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), résultat de la fusion de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) aux termes de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.

La prévision de recettes affectées à l'ASNR (fonds de concours l'attribution de produits) a été estimée à 25,25 M€. L'estimation des fonds de concours et attributions de produit 2025 comprend un niveau récurrent de recettes à hauteur de 20 M€ ainsi qu'une subvention spécifique en 2025 provenant du PIA et concernant le projet Pastis (installation thermohydraulique à Cadarache) pour 5,25 M€.

Pour l'ASN, l'estimation est de 50 k€ (30 k€ sur FDC et 20 k€ sur ADP). Pour l'IRSN, en affectant les cofinancements de recherche (12,2 M€) et le financement par la BPI (5,3 M€) de l'installation Pastis aux fonds de concours, on atteint 17,5 M€ sur fonds de concours. Le reste soit 7,75 M€ relève des ADP. On estime donc à 17,5 M€ les recettes sur FDC et 7,75 M€ sur ADP.

174 - Énergie, climat et après-mines

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 174 s'élevaient à 0,18 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00325	Participation de la Commission européenne à des actions de soutien dans les domaines de l'énergie et du climat - P174	0	177 334	177 334	0
FDC	Total		0	177 334	177 334	0

Aucun commentaire fourni.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 174 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Les crédits susceptibles d'être rattachés en 2024 correspondent à la participation de l'union européenne à la réalisation de l'action de soutien communautaire « Collecte de données sur les bornes de recharge électriques et les points de ravitaillement pour les carburants alternatifs et les codes d'identification uniques relatifs aux acteurs de l'électromobilité » (GRANT AGREEMENT N° MOVE/B4/SUB/2018-498/CEF/PSA/SI2.792684) et à la convention de partenariat 2019-2027 pour accroître la résilience des territoires par l'incitation aux solutions fondées sur la nature (LIFE18 IPC/FR/000007-LIFE IP ARTISAN).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 174 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, aucun rattachement de crédits n'est prévu.

217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 217 s'élevaient à 14,81 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00993	Participation de la Commission européenne, par versement direct ou reversement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne	44 861	0	0	0
FDC	1-1-00994	Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique et solidaire - P217	0	14 734	14 734	0
FDC	1-2-00210	indemnisation de dommages, dans le cadre de conventions, transactions ou médiations pénales	0	365	365	0
FDC	1-2-00300	participations diverses à des actions de communication et de formation	0	2 095 000	2 095 000	0
FDC	1-2-00313	participations des collectivités locales à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	8 991 692	0	0	0
FDC	1-2-00357	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	15 004	735 181	735 181	0
FDC	1-2-00596	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique P217	0	585 000	585 000	0
FDC	1-3-00316	participations des collectivités locales d'outre-mer à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	1 306 397	0	0	0
FDC	1-3-00324	Contributions aux dépenses de fonctionnement du Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) - programme 217	0	480 000	480 000	0
FDC	1-3-00550	Contributions internationales aux dépenses de personnel du CAR SPAW	72 924	0	0	0
FDC	Total		10 430 878	3 910 280	3 910 280	0
ADP	2-2-00408	recettes provenant de la vente de publications, de documents divers, d'espaces publicitaires, de toute forme de colloques, de location d'espaces impliquant le ministère en charge de l'écologie (programme 217)	0	39 095	39 095	0
ADP	2-2-00736	produit des cessions de biens mobiliers (programme 217)	0	68 290	68 290	0
ADP	2-2-00775	rémunération de prestations fournies par les services et les écoles du ministère (programme 217)	0	358 217	358 217	0
ADP	Total		0	465 602	465 602	0

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 rattachés au programme 217 se sont élevés à 4,38 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

- 1-1-00994 (Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique) : 0,15 M€ correspondant au financement d'études du service du haut-fonctionnaire de défense et de sécurité ;
- 1-2-00300 (Participations diverses à des actions de communication et de formation dans le domaine de l'environnement) : 2,1 M€ correspondant au financement de l'organisation de débats publics pilotés par la Commission nationale des débats publics (CNDP) pour un montant de 1,92 M€ ainsi que de campagnes de communication pilotées par la direction de la communication (DICOM) pour un montant 0,18 M€ ;
- 1-2-00357 (Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : 0,73 M€ dédiés au financement des prestations d'aménagement des postes de travail au profit des personnels en situation de handicap ;
- 1-2-00596 (Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique) : 0,59 M€ pour la direction du numérique du pôle ministériel ;
- 1-3-00324 (financement des dépenses de fonctionnement du Service national des oléoducs interalliés (SNOI)) pour un montant de 0,48 M€ ;
- attributions de produits diverses, à hauteur de 0,47 M€, perçues au titre notamment de la vente de publications, de location de salles ou d'espaces publicitaires ou encore de prestations fournies par les services du ministère, de cession de matériels informatiques et de véhicules.

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole) et 1-3-00316 (outre-mer).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 217 atteignent 7,71 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00994	Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique et solidaire - P217	0	13 566	13 566	0
FDC	1-2-00300	participations diverses à des actions de communication et de formation	0	2 515 000	2 515 000	0
FDC	1-2-00313	participations des collectivités locales à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	2 715 694	0	0	0
FDC	1-3-00316	participations des collectivités locales d'outre-mer à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	640 905	0	0	0
FDC	1-3-00324	Contributions aux dépenses de fonctionnement du Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) - programme 217	805 481	149 673	149 673	0
FDC	Total		4 162 080	2 678 238	2 678 238	0
ADP	2-2-00408	recettes provenant de la vente de publications, de documents divers, d'espaces publicitaires, de toute forme de colloques, de location d'espaces impliquant le ministère en charge de l'écologie (programme 217)	0	14 427	14 427	0
ADP	2-2-00736	produit des cessions de biens mobiliers (programme 217)	0	30 220	30 220	0
ADP	2-2-00775	rémunération de prestations fournies par les services et les écoles du ministère (programme 217)	0	826 237	826 237	0
ADP	Total		0	870 884	870 884	0

En 2024, les rattachements au programme 217 de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 constatés au 31 juillet atteignent 3,5 M€ en AE en CP.

Les crédits de fonds de concours sont destinés principalement à financer deux débats organisés par la Commission nationale du débat public :

- Création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim, pour 1,12 M€ ;
- Construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines pour 1,36 M€.

Les attributions de produits perçues, le sont au titre de prestations fournies par les services du ministère (0,87 M€).

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole) et 1-3-00316 (outre-mer).

Au 31 juillet 2024, le rythme de rattachement est cohérent avec les prévisions ministérielles.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 217 s'établissent à 15,05 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00994	Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique et solidaire - P217	0	22 700	22 700	0
FDC	1-2-00300	participations diverses à des actions de communication et de formation	0	6 200 000	6 200 000	0
FDC	1-2-00313	participations des collectivités locales à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	7 154 938	0	0	0
FDC	1-2-00357	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	15 002	730 000	730 000	0
FDC	1-3-00316	participations des collectivités locales d'outre-mer à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	400 000	0	0	0
FDC	1-3-00324	Contributions aux dépenses de fonctionnement du Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) - programme 217	430 196	100 000	100 000	0
FDC	Total		8 000 136	7 052 700	7 052 700	0

Pour 2025, il est prévu des rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 à hauteur de 7,1 M€. Concernant le fonds 1-2-00300, les crédits financeront des débats organisés par la CNDP, notamment dans le domaine de l'énergie.

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole), 1-3-00316 (outre-mer).

Le montant de rattachement attendu en titre 2, relatif au remboursement de la masse salariale 2024 des OPA (7,15 M€), s'inscrit en diminution par rapport aux années passées, compte-tenu des départs et de la poursuite du processus d'intégration des OPA dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale intervenus depuis le 1^{er} janvier 2015 et qui se poursuivent chaque année.

Économie

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Économie » s'élevaient à 8,72 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 6,02 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 8,40 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
134 - Développement des entreprises et régulations	73 788	73 788	0	131 718	131 718	0	101 248	101 248	0
220 - Statistiques et études économiques	7 002 653	7 002 653	0	5 426 927	5 426 927	0	6 800 000	6 800 000	0
305 - Stratégies économiques	1 648 007	1 648 007	0	462 200	462 200	0	1 500 000	1 500 000	0
Total	8 724 448	8 724 448	0	6 020 845	6 020 845	0	8 401 248	8 401 248	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Économie » sont les suivantes.

134 - Développement des entreprises et régulations

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 134 s'élevaient à 0,07 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00266	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole	0	550	550	0
ADP	2-2-00437	rémunérations de prestations fournies par la DGCCRF (métropole)	0	43 648	43 648	0
ADP	2-2-00708	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF (programme 134)	0	29 590	29 590	0
ADP	Total		0	73 788	73 788	0

La « rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (métropole) » 2-2-00437 est strictement conforme à la prévision LFI.

Les « produits des cessions de biens immobiliers – DGCCRF » 2-2-00708 sont légèrement supérieurs à la prévision initiale : 29 590 € au lieu de 28 900 €.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 134 atteignent 0,13 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00362	Investissements d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	88 000	88 000	0
FDC	Total		0	88 000	88 000	0
ADP	2-2-00437	rémunérations de prestations fournies par la DGCCRF (métropole)	0	43 648	43 648	0
ADP	2-2-00708	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF (programme 134)	0	70	70	0
ADP	Total		0	43 718	43 718	0

Fonds de concours :

Au 31 juillet, 88 000 € en AE=CP de crédits de fonds de concours avaient été rattachés au programme 134, conformément aux prévisions.

Par décret n° 2024-685 du 5 juillet 2024 portant annulation de crédits, ces 88 000 € de crédits de fonds de concours ont fait l'objet d'une annulation dans le cadre du remboursement à la Caisse des dépôts et consignations d'une avance remboursée à l'État par la Chambre régionale des métiers de l'artisanat (CRMA) de Nouvelle Aquitaine sur le projet ETNA (environnement de travail numérique des agents).

Attributions de produits :

La « rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (métropole) » 2-2-00437 est strictement conforme à la prévision LFI.

A ce stade, les « produits des cessions de biens immobiliers – DGCCRF » 2-2-00708 sont inférieurs à la prévision de la LFI 2024. Le montant s'établit à 70 € contre 43 200 € initialement prévus. Cela s'explique par des ventes de véhicules qui n'ont pas été réalisées, mais qui devraient avoir lieu en 2025.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 134 s'établissent à 0,10 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00437	rémunérations de prestations fournies par la DGCCRF (métropole)	0	43 648	43 648	0
ADP	2-2-00708	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF (programme 134)	0	57 600	57 600	0
ADP	Total		0	101 248	101 248	0

Attributions de produits :

S'agissant de la « rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (métropole) » 2-2-00437, la prévision de rattachement en 2025 s'établit à 43 648 € en AE et en CP, sans évolution par rapport au montant prévu.

S'agissant des « produits des cessions de biens immobiliers – DGCCRF » 2-2-00708, la prévision est de 57 600 € en AE=CP, par effet de rattrapage sur 2025 de véhicules non vendus en 2024.

220 - Statistiques et études économiques

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 220 s'élevaient à 7,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00249	contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (hors titre 2)	0	426 412	426 412	0
FDC	1-1-00561	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (titre 2)	1 261 319	0	0	0
FDC	Total		1 261 319	426 412	426 412	0
ADP	2-2-00246	rémunération de certains services rendus par l'INSEE et le SESSI.	0	5 177 087	5 177 087	0
ADP	2-2-00710	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'INSEE (programme 220)	0	137 835	137 835	0
ADP	Total		0	5 314 922	5 314 922	0

Le niveau global des attributions de produits perçu en 2023 confirme le recul observé depuis quelques années. Cette diminution résulte notamment de la baisse des recettes perçues dans le cadre de conventions signées entre l'INSEE et les partenaires institutionnels.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 220 atteignent 5,43 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00249	contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (hors titre 2)	0	761 864	761 864	0
FDC	1-1-00561	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (titre 2)	680 479	0	0	0
FDC	Total		680 479	761 864	761 864	0
ADP	2-2-00246	rémunération de certains services rendus par l'INSEE et le SESSI.	0	3 931 104	3 931 104	0
ADP	2-2-00710	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'INSEE (programme 220)	0	53 480	53 480	0
ADP	Total		0	3 984 584	3 984 584	0

Le niveau des recettes est largement dépendant de la demande adressée à l'INSEE en matière de données, d'études ou d'enquêtes (elle-même dépendante des moyens dont disposent ses partenaires, notamment publics, dans un contexte de maîtrise des dépenses) d'une part, et de la nouvelle politique de diffusion visant à une gratuité d'accès aux données publiques d'autre part. Au regard de la même période en 2023 il est constaté une stabilisation des recettes d'attribution de produits et une légère augmentation des recettes perçues au titre des fonds de concours EUROSTAT ; Il est à noter que cette augmentation s'explique par le fait que l'INSEE en sa qualité de coordonateur a perçu la totalité de la subvention relative à la convention Pan-African Statistics Programme II - Developing economic and business statistics in African national statistical offices – ECOBUSAF, subvention qui a fait l'objet par l'INSEE d'un reversement de la part due à chacun des partenaires européens.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 220 s'établissent à 6,80 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00249	contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (hors titre 2)	0	400 000	400 000	0
FDC	1-1-00561	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (titre 2)	800 000	0	0	0
FDC	Total		800 000	400 000	400 000	0
ADP	2-2-00246	rémunération de certains services rendus par l'INSEE et le SESSI.	0	5 600 000	5 600 000	0
ADP	Total		0	5 600 000	5 600 000	0

Les fonds de concours et attributions de produits perçus par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques correspondent :

- à la rémunération de certains services rendus par l'Insee, notamment les immatriculations initiales et renouvellements d'immatriculation au LEI ;
- à la contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'Insee ;
- aux produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'Insee ;

- à la participation versée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) pour les actions relatives à l'inclusion professionnelle.

305 - Stratégies économiques

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 305 s'élevaient à 1,65 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00508	contributions au financement et aux travaux d'organismes compétents en matière de normalisation comptable (programme 305)	0	1 648 007	1 648 007	0
FDC	Total		0	1 648 007	1 648 007	0

L'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009 créant l'Autorité des normes comptables (ANC) a fusionné le Conseil national de la comptabilité (CNC) et le Comité de la réglementation comptable (CRC) dans un objectif de simplification du processus d'adoption de la réglementation comptable ainsi que de consolidation des compétences face aux instances internationales.

En accord avec les entreprises et la profession comptable française, l'ANC est notamment chargée d'apporter la part française de financement des organismes internationaux de normalisation comptable (International Accounting Standards Committee Foundation, European Financial Reporting Advisory Group) et de conduire des projets de recherche en matière comptable.

Pour financer ces deux activités, l'ANC bénéficie du fonds de concours n° 1-2-00508 alimenté par des contributions volontaires des sociétés françaises.

En 2023, les crédits disponibles sur ce fonds étaient de 4 020 919 € en AE et 3 992 272 € en CP, dont 2 372 912 € en AE et 2 344 265 € en CP de crédits reportés de 2022 sur 2023. Les dépenses se sont élevées à 2 617 809 € en AE et 2 600 162 € en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 305 atteignent 0,46 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00508	contributions au financement et aux travaux d'organismes compétents en matière de normalisation comptable (programme 305)	0	462 200	462 200	0
FDC	Total		0	462 200	462 200	0

Le montant des crédits rattachés en cours d'année peut encore évoluer d'ici la fin de l'année 2024. Au 31 juillet, le montant des crédits disponibles sur ce fonds est de 2 094 110 € en AE et 2 083 110 € en CP, dont 1 403 110 € en AE et 1 392 110 € en CP de crédits reportés de 2023 sur 2024. Les dépenses s'élèvent à ce stade à 635 112 en AE et 354 392 € en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 305 s'établissent à 1,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00508	contributions au financement et aux travaux d'organismes compétents en matière de normalisation comptable (programme 305)	0	1 500 000	1 500 000	0
FDC	Total		0	1 500 000	1 500 000	0

Le montant prévisionnel de rattachement au PLF N+1 est, chaque année, fixé à 1,5 M€ qui est un montant moyen constaté et qui se justifie en outre compte tenu des dépenses associées, dont la part française de financement des organismes internationaux de normalisation comptable (International Accounting Standards Committee Foundation et, European Financial Reporting Advisory Group).

Engagements financiers de l'État

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Engagements financiers de l'État » s'élevaient à 11,50 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 11,50 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 11,50 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
344 - Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	11 500 000	11 500 000	0	11 500 000	11 500 000	0	11 500 000	11 500 000	0
Total	11 500 000	11 500 000	0	11 500 000	11 500 000	0	11 500 000	11 500 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Engagements financiers de l'État » sont les suivantes.

344 - Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 344 s'élevaient à 11,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés	0	11 500 000	11 500 000	0
FDC	Total		0	11 500 000	11 500 000	0

Le fonds de concours n° 1-2-00292 est alimenté d'une part par la Caisse Française de Financement Local (filiale de la Société de Financement Local) à hauteur de 10 000 000 €/an, d'autre part par la Banque Dexia Crédit Local à hauteur de 1 500 000 €/an.

Deux conventions signées en novembre 2014 avec chacune des entités contributrices organisent les modalités de versement des fonds de concours à hauteur de 11 500 000 € par an sur 15 ans.

Au titre de 2023, ces crédits ont été ouverts sur le programme 344 par arrêté en date du 6 février 2023.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 344 atteignent 11,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés	0	11 500 000	11 500 000	0
FDC	Total		0	11 500 000	11 500 000	0

Au titre de 2024, ces crédits ont été ouverts sur le programme 344 par arrêté en date du 12 février 2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 344 s'établissent à 11,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés	0	11 500 000	11 500 000	0
FDC	Total		0	11 500 000	11 500 000	0

- 10 000 000 €/an par la Caisse Française de Financement Local
- 1 500 000 €/an par la Banque Dexia Crédit Local.

Enseignement scolaire

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Enseignement scolaire » s'élevaient à 27,48 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 17,08 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 11,05 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	8 219 713	8 219 713	0	906 852	906 852	0	230 000	230 000	0
141 - Enseignement scolaire public du second degré	3 512 646	3 512 646	0	6 161 561	6 161 561	0	1 730 000	1 730 000	0
230 - Vie de l'élève	2 361 864	2 361 864	0	1 496 811	1 496 811	0	1 500 000	1 500 000	0
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	13 389 073	13 879 557	0	8 512 143	8 512 143	0	7 590 000	7 590 000	0
Total	27 483 297	27 483 297	0	17 077 367	17 077 367	0	11 050 000	11 050 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Enseignement scolaire » sont les suivantes.

140 - Enseignement scolaire public du premier degré

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 140 s'élevaient à 8,22 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00647	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 140	0	7 434 461	7 434 461	0
FDC	1-2-00687	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 140	329 540	0	0	0
FDC	1-2-00884	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140)	0	422 921	422 921	0
FDC	Total		329 540	7 857 381	7 857 381	0
ADP	2-2-00088	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140)	0	32 792	32 792	0
ADP	Total		0	32 792	32 792	0

Les rattachements constatés (8,2 M€) sont nettement supérieurs à la prévision initiale fixée au PLF 2023 (2,5 M€). Cette importante augmentation s'explique principalement par la création des deux fonds de concours n° 1-2-00647 « Investissement d'avenir PIA 4 / France 2030 : participation aux dépenses hors-titre 2 » et n° 1-2-00687 « Investissement d'avenir PIA 4 / France 2030 : participation aux dépenses de personnel » en 2022 et par l'avancement du calendrier dans le déploiement des territoires numériques éducatifs (TNE).

- Sur le HT2 (n° 1-2-00647), ces crédits financent le volet équipement (notamment l'équipement des écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique de base), le volet ressources (ressources pédagogiques et applications innovantes, adaptation de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) et le volet parentalité et inclusion (financement de l'accompagnement des familles en situation de fracture numérique et d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner leurs enfants et des élèves à besoin particuliers).
- Sur le T2 (n° 1-2-00687), ces crédits financent la formation, d'une part, des cadres, des formateurs et des enseignants à partir du recueil de besoins établis, et d'autre part, la formation des cadres pour l'accompagnement de la parentalité. Ces crédits sont aussi utilisés pour le financement de l'organisation des séminaires et des événements pour valoriser, communiquer et animer une communauté d'acteurs.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 140 atteignent 0,91 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00647	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 140	0	810 360	810 360	0
FDC	1-2-00687	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 140	63 000	0	0	0
FDC	1-2-00884	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140)	0	5 200	5 200	0
FDC	Total		63 000	815 560	815 560	0
ADP	2-2-00088	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140)	0	28 293	28 293	0
ADP	Total		0	28 293	28 293	0

Les rattachements réalisés au 31 juillet 2024 concernent principalement le fonds n° 1-2-00647 « Investissement d'avenir PIA 4 / France 2030 : participation aux dépenses hors-titre 2 » (0,8 M€).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 140 s'établissent à 0,23 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00884	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140)	0	200 000	200 000	0
FDC	Total		0	200 000	200 000	0
ADP	2-2-00088	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140)	0	30 000	30 000	0
ADP	Total		0	30 000	30 000	0

La prévision pour 2025 a été construite sur la base des rattachements réalisés les exercices précédents et prend en compte l'achèvement des TNE.

141 - Enseignement scolaire public du second degré

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 141 s'élevaient à 3,51 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00720	Participation de la Commission européenne aux dépenses hors titre 2 des écoles européennes agréées (P141)	0	187 151	187 151	0
FDC	1-1-00722	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnels (T2) des écoles européennes agréées (P141)	228 740	0	0	0
FDC	1-2-00261	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141)	0	1 306 779	1 306 779	0
FDC	1-2-00441	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (hors dépenses de personnel)	0	8 474	8 474	0
FDC	1-2-00648	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 141	0	1 283 730	1 283 730	0
FDC	1-2-00688	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 141	205 062	0	0	0
FDC	Total		433 802	2 786 134	2 786 134	0
ADP	2-2-00036	rémunération d'actions de formation (programme 141 titre 2)	99 225	0	0	0
ADP	2-2-00262	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141)	0	193 485	193 485	0
ADP	Total		99 225	193 485	193 485	0

Au PLF 2023, la prévision de rattachement sur le programme 141 s'élevait à 5,1 M€. Les rattachements constatés (3,5 M€) sont inférieurs de 45 % à la prévision initiale.

Les rattachements aux fonds de concours concernant les TNE connaissent une baisse de -48,7 % par rapport aux prévisions initiales du fait d'un cadencement des opérations différent de celui initialement escompté.

- Sur le HT2 (n° 1-2-00648) ces crédits financent le volet équipement (notamment l'équipement des écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique de base), le volet ressources (ressources pédagogiques et applications innovantes, adaptation de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) et le volet parentalité et inclusion (financement de l'accompagnement des familles en situation de fracture numérique et d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner leurs enfants et des élèves à besoin particuliers).
- Sur le T2 (n° 1-2-00688) ces crédits financent la formation, d'une part, des cadres, des formateurs et des enseignants à partir du recueil de besoins établis, et d'autre part, la formation des cadres pour l'accompagnement de la parentalité. Ces crédits sont aussi utilisés pour le financement aussi permettre le financement de l'organisation des séminaires et des événements pour valoriser, communiquer et animer une communauté d'acteurs.

Hors crédits TNE, les rattachements réalisés ont diminué de -6,6 % par rapport à la prévision initiale. Cette hausse s'explique aussi par les rattachements réalisés sur les fonds n° 1-1-00720 « Participation de la Commission EU aux dépenses HT2 des écoles européennes agréées » et n° 1-1-00722 « Participation de la Commission EU aux dépenses T2 des écoles européennes agréées » créés en 2021. Ces fonds de concours sont versés aux écoles européennes agréées pour financer notamment le recrutement des assistants de langues.

Aucun rattachement n'a eu lieu sur le fonds 1-1-00886 « Participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements du 2^d degré » en 2023 alors que la prévision initiale était de 500 000 €.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 141 atteignent 6,16 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00720	Participation de la Commission européenne aux dépenses hors titre 2 des écoles européennes agréées (P141)	0	464 592	464 592	0
FDC	1-1-00722	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnels (T2) des écoles européennes agréées (P141)	24 452	0	0	0
FDC	1-2-00261	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141)	0	1 148 412	1 148 412	0
FDC	1-2-00441	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (hors dépenses de personnel)	0	635 400	635 400	0
FDC	1-2-00489	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (dépenses de personnel)	838 600	0	0	0
FDC	1-2-00648	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 141	0	2 713 024	2 713 024	0
FDC	1-2-00688	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 141	97 667	0	0	0
FDC	Total		960 719	4 961 428	4 961 428	0
ADP	2-2-00036	rémunération d'actions de formation (programme 141 titre 2)	85 423	0	0	0
ADP	2-2-00262	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141)	0	153 990	153 990	0
ADP	Total		85 423	153 990	153 990	0

La prévision de rattachements de fonds de concours et d'attribution de produits était estimée à 3,6 M€ au PLF 2024. Les rattachements réalisés au 31 juillet 2024 sont supérieurs de +73,1 % à la prévision initiale. Cette hausse est principalement due à un cadencement différent de celui initialement prévu pour les TNE.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 141 s'établissent à 1,73 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00720	Participation de la Commission européenne aux dépenses hors titre 2 des écoles européennes agréées (P141)	0	400 000	400 000	0
FDC	1-1-00722	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnels (T2) des écoles européennes agréées (P141)	30 000	0	0	0
FDC	1-2-00261	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141)	0	900 000	900 000	0
FDC	1-2-00441	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (hors dépenses de personnel)	0	100 000	100 000	0
FDC	Total		30 000	1 400 000	1 400 000	0
ADP	2-2-00036	rémunération d'actions de formation (programme 141 titre 2)	100 000	0	0	0
ADP	2-2-00262	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141)	0	200 000	200 000	0
ADP	Total		100 000	200 000	200 000	0

La prévision pour 2025 a été construite sur la base des rattachements réalisés les exercices précédents.

230 - Vie de l'élève

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 230 s'élevaient à 2,36 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00275	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 230 HT2)	0	2 351 864	2 351 864	0
FDC	1-2-00690	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 230	10 000	0	0	0
FDC	Total		10 000	2 351 864	2 351 864	0

Les rattachements effectués en 2023 concernent principalement les crédits rattachés au titre de la formation civique et citoyenne des volontaires en service civique accueillis par le MEN (2,4 M€).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 230 atteignent 1,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00275	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 230 HT2)	0	1 456 811	1 456 811	0
FDC	1-2-00650	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 230	0	40 000	40 000	0
FDC	Total		0	1 496 811	1 496 811	0

Les rattachements se déroulent conformément à la prévision faite au PLF 2024 (2 M€).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 230 s'établissent à 1,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00275	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 230 HT2)	0	1 500 000	1 500 000	0
FDC	Total		0	1 500 000	1 500 000	0

Les rattachements prévisionnels au titre de 2025 sont estimés à 1,5 M€, uniquement au titre du fonds n° 1-2-00275 (afin de rémunérer la formation des jeunes en service civique).

214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 214 s'élevaient à 13,39 M€ en AE et 13,88 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00170	participation de la Commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation	0	20 311	20 311	0
FDC	1-1-00331	Participation de la Commission Européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice	163 400	0	0	0
FDC	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	0	2 189 526	2 189 526	0
FDC	1-2-00038	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214 hors titre 2)	0	4 884 680	4 884 680	0
FDC	1-2-00220	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (programme 214)	0	12 712	12 712	0
FDC	1-2-00290	participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies.	0	100 114	100 114	0
FDC	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	788 355	788 355	0
FDC	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P214 (hors dépenses de personnel)	0	339 680	339 680	0
FDC	1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 214	0	2 296 106	2 296 106	0
FDC	1-2-00689	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 214	195 000	0	0	0
FDC	1-3-00189	participations à des dépenses d'investissement - AE préalables (outre-mer, étranger, hors crédits communautaires)	0	0	490 484	0
FDC	1-3-00883	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	0	427 067	427 067	0
FDC	Total		358 400	11 058 552	11 549 036	0
ADP	2-2-00034	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	0	1 629 291	1 629 291	0
ADP	2-2-00704	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 214)	0	326 522	326 522	0
ADP	2-3-00699	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 214)	0	16 308	16 308	0
ADP	Total		0	1 972 121	1 972 121	0

Au PLF 2023, la prévision de rattachement sur le programme 214 s'élevait à 11,9 M€. Les rattachements constatés (13,9 M€ en CP) sont légèrement supérieurs à la prévision.

Près de 2,5 M€ ont été rattachés en 2023 au titre des deux fonds de concours n° 1-2-00649 « *Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 141* » et n° 1-2-00689 « *Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 141* » dans le cadre du dispositif des territoires numériques éducatifs (TNE).

Sur le HT2 (n° 1-2-00649) ces crédits financent le volet équipement (notamment l'équipement des écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique de base), le volet ressources (ressources pédagogiques et applications innovantes, adaptation de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) et le volet parentalité et inclusion (financement de l'accompagnement des familles en situation de fracture numérique et d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner leurs enfants et des élèves à besoin particuliers).

Sur le T2 (n° 1-2-00689) ces crédits financent la formation, d'une part, des cadres, des formateurs et des enseignants à partir du recueil de besoins établis, et d'autre part, la formation des cadres pour l'accompagnement de la parentalité. Ces crédits sont aussi utilisés pour le financement aussi permettre le financement de l'organisation des séminaires et des événements pour valoriser, communiquer et animer une communauté d'acteurs.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 214 atteignent 8,51 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	0	326 290	326 290	0
FDC	1-2-00038	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214 hors titre 2)	106 794	5 665 859	5 665 859	0
FDC	1-2-00290	participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies.	0	17 898	17 898	0
FDC	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	108 974	108 974	0
FDC	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P214 (hors dépenses de personnel)	0	93 189	93 189	0
FDC	1-2-00546	Participations à des dépenses d'investissement - France métropolitaine	0	5 084	5 084	0
FDC	1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 214	0	1 036 026	1 036 026	0
FDC	1-2-00689	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 214	100 000	0	0	0
FDC	1-3-00883	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	0	22 246	22 246	0
FDC	Total		206 794	7 275 567	7 275 567	0
ADP	2-2-00034	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	0	829 049	829 049	0
ADP	2-2-00704	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 214)	0	186 794	186 794	0
ADP	2-3-00699	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 214)	0	13 940	13 940	0
ADP	Total		0	1 029 782	1 029 782	0

Les rattachements réalisés au 31 juillet 2024 sont conformes aux attentes fixées au PLF 2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 214 s'établissent à 7,59 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00170	participation de la Commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation	0	20 000	20 000	0
FDC	1-1-00331	Participation de la Commission Européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice	110 000	0	0	0
FDC	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	0	700 000	700 000	0
FDC	1-2-00038	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214 hors titre 2)	80 000	4 000 000	4 000 000	0
FDC	1-2-00290	participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies.	0	80 000	80 000	0
FDC	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	0	500 000	500 000	0
FDC	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P214 (hors dépenses de personnel)	0	100 000	100 000	0
FDC	1-2-00546	Participations à des dépenses d'investissement - France métropolitaine	0	10 000	10 000	0
FDC	1-3-00883	participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	0	70 000	70 000	0
FDC	Total		190 000	5 480 000	5 480 000	0
ADP	2-2-00034	recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	0	1 600 000	1 600 000	0
ADP	2-2-00704	produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 214)	0	300 000	300 000	0
ADP	2-3-00699	produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 214)	0	20 000	20 000	0
ADP	Total		0	1 920 000	1 920 000	0

Les crédits attendus sur l'exercice 2025 s'élèvent à 7,6 M€.

4 M€ sont notamment attendus de la part du FIPHFP dans le cadre de l'aménagement des postes pour les agents en situation de handicap.

Le programme 214 possède un seul fonds de concours avec AE préalables : 1-3-00189 « *Participations à des dépenses d'investissements - (outre-mer, étranger et Europe, hors crédits communautaires)* ». Ce fonds ne devrait pas recevoir, en 2025, de rattachement, ni AE ni en CP.

Gestion des finances publiques

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Gestion des finances publiques » s'élevaient à 44,40 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 10,94 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 32,15 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	30 463 448	30 463 448	0	5 493 295	5 493 295	0	19 120 000	19 120 000	0
218 - Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	4 135 545	4 135 545	0	2 068 784	2 068 784	0	4 381 816	4 381 816	0
302 - Facilitation et sécurisation des échanges	9 801 593	9 801 593	0	3 380 654	3 380 654	0	8 648 749	8 648 749	0
Total	44 400 586	44 400 586	0	10 942 733	10 942 733	0	32 150 565	32 150 565	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Gestion des finances publiques » sont les suivantes.

156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 156 s'élevaient à 30,46 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00951	participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme Fiscais	0	19 218	19 218	0
FDC	1-2-00581	Participation de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) au financement des projets informatiques RocSP et ICAM (programme 156)	0	2 810 000	2 810 000	0
FDC	Total		0	2 829 218	2 829 218	0
ADP	2-2-00271	rémunération des services rendus par la DGFIP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	0	16 804 197	16 804 197	0
ADP	2-2-00277	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP (programme 156)	0	1 487 620	1 487 620	0
ADP	2-2-00380	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat.	0	8 249 796	8 249 796	0
ADP	2-2-00383	produit de la rémunération de serv. rendus par les serv. déconcent. de la filière gestion publique de la DGFIP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collect. et ets.publics locaux par des organ. bancaires, d'une part, et de la diffusion d'informat par voie télématique et serveur vocal auprès d'usagers ext. à l'adm. d'autre part	0	519 956	519 956	0
ADP	2-2-00705	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFIP (programme 156)	0	542 726	542 726	0
ADP	2-3-00385	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat	0	29 936	29 936	0
ADP	Total		0	27 634 230	27 634 230	0

Le montant des crédits rattachés en 2023 (hors report de fonds de concours) dépasse la prévision affichée en PAP arrêtée pour un montant de 23,97 M€ en AE et CP.

Les hausses s'observent principalement sur :

- le fonds de concours **1-2-00581** : la convention relative à la migration de l'infocentre Amendes ICAM a prévu un versement unique en 2023 de 2,5 M € en AE et CP.
- l'attribution de produits **2-2-00271**, suite au versement par la Caisse des dépôts et Consignations de la rémunération due au titre de son activité de préposé pour les années 2021 et 2022.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 156 atteignent 5,49 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00277	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP (programme 156)	0	271 504	271 504	0
ADP	2-2-00380	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat.	0	4 216 790	4 216 790	0
ADP	2-2-00383	produit de la rémunération de serv. rendus par les serv. déconcent. de la filière gestion publique de la DGFIP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collect. et ets.publics locaux par des organ. bancaires, d'une part, et de la diffusion d'informat par voie télématique et serveur vocal auprès d'usagers ext. à l'adm. d'autre part	0	147 958	147 958	0
ADP	2-2-00705	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFIP (programme 156)	0	761 743	761 743	0
ADP	2-3-00385	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat	0	95 301	95 301	0
ADP	Total		0	5 493 295	5 493 295	0

Les rattachements d'ores et déjà réalisés sont cohérents avec la prévision annuelle pour 2024, tous titres confondus, sur les attributions de produits et fonds de concours, car les principales ressources sont généralement rattachées au second semestre de l'année.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 156 s'établissent à 19,12 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00951	participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme Fiscalis	0	100 000	100 000	0
FDC	Total		0	100 000	100 000	0
ADP	2-2-00271	rémunération des services rendus par la DGFIP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	0	8 500 000	8 500 000	0
ADP	2-2-00277	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP (programme 156)	0	1 370 000	1 370 000	0
ADP	2-2-00380	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat.	0	8 000 000	8 000 000	0
ADP	2-2-00383	produit de la rémunération de serv. rendus par les serv. déconcent. de la filière gestion publique de la DGFIP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collect. et ets.publics locaux par des organ. bancaires, d'une part, et de la diffusion d'informat par voie télématique et serveur vocal auprès d'usagers ext. à l'adm. d'autre part	0	530 000	530 000	0
ADP	2-2-00705	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFIP (programme 156)	0	620 000	620 000	0
ADP	Total		0	19 020 000	19 020 000	0

La prévision 2025 tient compte de la stabilité de la prévision de rattachement de recettes sur les deux principales ADP (2-2-00271 et 2-2-00380) du programme.

218 - Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 218 s'élevaient à 4,14 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00552	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont Europ'act...) - P218 Titre 2 personnel	923 539	0	0	0
FDC	1-1-00990	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont FSE, Europ'act...) – P218 Hors titre 2	0	159 000	159 000	0
FDC	1-2-00474	Investissement d'avenir : transformation de l'action publique (P218)	0	584 080	584 080	0
FDC	1-2-00515	aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 218)	0	679 940	679 940	0
FDC	Total		923 539	1 423 020	1 423 020	0
ADP	2-2-00252	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de service fournies par les directions et services du programme 218	0	155 058	155 058	0
ADP	2-2-00373	rémunération de prestations fournies aux candidats, stagiaires ou organismes distincts de l'Etat par l'Institut de gestion publique et de développement économique.	0	1 371 142	1 371 142	0
ADP	2-2-00438	recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'État	0	252 610	252 610	0
ADP	2-2-00701	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général (programme 218)	0	10 176	10 176	0
ADP	Total		0	1 788 986	1 788 986	0

Le programme a bénéficié d'un seul rattachement de crédits sur FDC en titre 2 (923 k€), correspondant au financement par la Commission européenne des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT.

Les rattachements de crédits de FDC en hors titre 2 sont inférieurs aux montants prévus initialement, en raison notamment de l'absence d'ouverture sur le FDC « Participation du FIPHP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés » (-1,6 M€) et sur le FDC « Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire » (-1,4 M€).

Enfin, les rattachements de crédits en ADP hors titre 2 sont légèrement supérieurs aux montants prévus initialement en raison notamment d'ouvertures sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies aux candidats, stagiaires ou organismes distincts de l'État par l'Institut de gestion publique et de développement économique » supérieures de 500 k€ à la prévision initiale.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 218 atteignent 2,07 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00990	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont FSE, Europ'act...) – P218 Hors titre 2	0	135 539	135 539	0
FDC	1-2-00474	Investissement d'avenir : transformation de l'action publique (P218)	0	650 400	650 400	0
FDC	1-2-00515	aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 218)	0	4 254	4 254	0
FDC	Total		0	790 192	790 192	0
ADP	2-2-00252	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de service fournies par les directions et services du programme 218	0	174 149	174 149	0
ADP	2-2-00373	rémunération de prestations fournies aux candidats, stagiaires ou organismes distincts de l'Etat par l'Institut de gestion publique et de développement économique.	0	822 705	822 705	0
ADP	2-2-00438	recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'État	0	126 823	126 823	0
ADP	2-2-00701	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général (programme 218)	0	154 915	154 915	0
ADP	Total		0	1 278 592	1 278 592	0

Au 31 juillet 2024, les rattachements de crédits de FDC en hors titre 2 seront inférieurs aux montants prévus initialement à fin 2024, en raison notamment de l'absence à date d'ouverture sur le fonds de concours « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés ». Le versement du solde de la convention 2020-2023 (3,4 M€) reste attendu pour la fin de l'année.

Toutefois, les rattachements de crédits en ADP hors titre 2 au 31 juillet 2024 sont plus importants que ceux rattachés à la même période en 2023. Ainsi, les montants attribués aux ADP 2-2-00252 et 2-2-00373 sont supérieurs à 2023, notamment en raison de recettes plus importantes en 2024.

Il convient de préciser qu'à ce stade, le programme 218 reste encore en attente de la confirmation de rattachements initialement prévus pour les ADP-FDC en LFI 2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 218 s'établissent à 4,38 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00233	Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire (programme 218)	0	949 816	949 816	0
FDC	1-1-00990	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont FSE, Europ'act...) – P218 Hors titre 2	0	326 000	326 000	0
FDC	1-2-00065	participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées (MBCPFP-MINEFE)	0	1 336 000	1 336 000	0
FDC	1-2-00515	aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 218)	0	500 000	500 000	0
FDC	Total		0	3 111 816	3 111 816	0
ADP	2-2-00252	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de service fournies par les directions et services du programme 218	0	150 000	150 000	0
ADP	2-2-00373	rémunération de prestations fournies aux candidats, stagiaires ou organismes distincts de l'Etat par l'Institut de gestion publique et de développement économique.	0	800 000	800 000	0
ADP	2-2-00438	recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'État	0	220 000	220 000	0
ADP	2-2-00701	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général (programme 218)	0	100 000	100 000	0
ADP	Total		0	1 270 000	1 270 000	0

Les rattachements de crédits en hors titre 2 FDC et ADP confondus sont globalement inférieurs aux prévisions des années précédentes (4,38 M€ en 2025 contre 5,02 M€ en 2024 et 4,81 M€ en 2023), en raison notamment de moindres ouvertures sur le fonds de concours 1-1-00233 « Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire ». Le rattachement de crédits sur le fonds de concours « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés » de 1,33 M€ en AE/CP reste à ce stade une estimation.

Deux fonds de concours, T2 et HT2, ont été créés afin de financer les audits réalisés par l'Agence Française Anticorruption (AFA) dans le cadre des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP). Ces fonds de concours sont alimentés par les sociétés visées par les programmes de mise en conformité, selon des modalités prévues par lesdites conventions. Du fait de la nature même des CJIP – décisions de justice qui sont notifiées à l'AFA par les parquets et dont les montants fluctuent – les crédits versés sur les fonds de concours ne peuvent faire l'objet de prévisions.

302 - Facilitation et sécurisation des échanges

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 302 s'élevaient à 9,80 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00193	Participation de l'Union européenne aux dépenses de personnel destinés à la lutte contre la fraude (P302 titre 2)	423 704	0	0	0
FDC	1-1-00244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (P302 hors titre 2)	0	6 144 292	6 144 292	0
FDC	1-2-00363	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité (douanes)	0	199 472	199 472	0
FDC	Total		423 704	6 343 764	6 343 764	0
ADP	2-2-00766	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI (programme 302)	0	1 060 500	1 060 500	0
ADP	2-2-00828	Rémunération des prestations fournies par les douanes	0	1 973 625	1 973 625	0
ADP	Total		0	3 034 126	3 034 126	0

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 302 atteignent 3,38 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (P302 hors titre 2)	0	1 467 135	1 467 135	0
FDC	1-2-00363	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité (douanes)	0	200 000	200 000	0
FDC	Total		0	1 667 135	1 667 135	0
ADP	2-2-00766	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI (programme 302)	0	719 894	719 894	0
ADP	2-2-00828	Rémunération des prestations fournies par les douanes	0	993 624	993 624	0
ADP	Total		0	1 713 518	1 713 518	0

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 302 s'établissent à 8,65 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (P302 hors titre 2)	0	5 858 749	5 858 749	0
FDC	1-2-00363	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité (douanes)	0	190 000	190 000	0
FDC	Total		0	6 048 749	6 048 749	0
ADP	2-2-00766	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI (programme 302)	0	2 600 000	2 600 000	0
ADP	Total		0	2 600 000	2 600 000	0

Immigration, asile et intégration

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Immigration, asile et intégration » s'élevaient à 59,71 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 41,64 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 104,85 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
303 - Immigration et asile	18 781 900	18 781 900	0	41 623 197	41 623 197	0	83 698 038	83 698 038	0
104 - Intégration et accès à la nationalité française	40 931 181	40 931 181	0	20 000	20 000	0	21 152 507	21 152 507	0
Total	59 713 081	59 713 081	0	41 643 197	41 643 197	0	104 850 545	104 850 545	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Immigration, asile et intégration » sont les suivantes.

303 - Immigration et asile

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 303 s'élevaient à 18,78 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00215	contribution de la Commission européenne au fonctionnement du réseau européen des migrations (hors titre 2)	0	1 171 459	1 171 459	0
FDC	1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303	0	8 602 229	8 602 229	0
FDC	1-1-00309	Cofinancement par le FSI des actions menées par le programme 303	0	4 514 769	4 514 769	0
FDC	1-3-00985	remboursements de frais liés à des opérations exceptionnelles d'accueil	0	4 493 443	4 493 443	0
FDC	Total		0	18 781 900	18 781 900	0

1-1-00215 (REM-303) : réseau européen des migrations (1,17 M€ rattachés en AE et CP). Le réseau européen des migrations (REM) perçoit un financement du FAMI. Ce réseau a pour mission principale d'informer les décideurs européens et le grand public en leur fournissant des données actualisées, objectives, fiables et comparables concernant les politiques d'immigration de tous les pays de l'Union européenne.

1-1-00308 (FAMI-303) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 303 (8,60 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration.

1-1-00309 (FSI-303) : cofinancement par le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) des actions menées par le programme 303 (4,51 M€ rattachés en AE et CP). Le FSI contribue à assurer un niveau de sécurité élevé dans l'Union européenne.

1-3-00985 : ouverture de crédits de fonds de concours sur le P. 303 liés aux financements britanniques (crédits « Sandhurst ») à hauteur de 4,49 M€ en AE et CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 303 atteignent 41,62 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00078	Participation du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) aux dépenses du programme 303 relatives à l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) dans le cadre de l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe (facilité CARE)	0	4 017 600	4 017 600	0
FDC	1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303	0	37 530 597	37 530 597	0
FDC	1-1-00309	Cofinancement par le FSI des actions menées par le programme 303	0	25 000	25 000	0
FDC	1-1-00328	Cofinancement par l'IGFV des actions menées par le programme 303	0	50 000	50 000	0
FDC	Total		0	41 623 197	41 623 197	0

1-1-00078 (participation du fonds européen de développement régional et du fonds social européen aux dépenses du programme 303) : cofinancement par le fonds européen de développement régional et le fonds social européen à hauteur de 4,02 M€ en AE et en CP des actions menées par le programme 303 visant à soutenir l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire d'Ukraine.

1-1-00308 (FAMI-303) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 303 (37,53 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration. Depuis 2024, la réinstallation, qui était auparavant sur le P. 104, a basculé sur le P. 303. La modification du circuit financier pour le FAMI dont les crédits ne transitent plus par le programme ainsi que le transfert des crédits de réinstallation du programme 104 vers le programme 303 entraînent cette hausse substantielle de fonds européens sur l'année 2024.

1-1-00309 (FSI-303) : Cofinancement par le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) des actions menées par le programme 303 (0,03 M€ rattachés en AE et CP). Le FSI contribue à assurer un niveau de sécurité élevé dans l'Union européenne.

1-1-00328 (IGFV-303) : instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) à hauteur de 0,05 M€ en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 303 s'établissent à 83,70 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303	0	79 036 882	79 036 882	0
FDC	1-1-00309	Cofinancement par le FSI des actions menées par le programme 303	0	25 000	25 000	0
FDC	1-1-00328	Cofinancement par l'IGFV des actions menées par le programme 303	0	4 636 156	4 636 156	0
FDC	Total		0	83 698 038	83 698 038	0

1-1-00308 (FAMI-303) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 303 (79,04 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration.

1-1-00309 (FSI-303) : cofinancement par le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) des actions menées par le programme 303 (0,03 M€ rattachés en AE et CP). Le FSI contribue à assurer un niveau de sécurité élevé dans l'Union européenne.

1-1-00328 (IGFV-303) : instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) à hauteur de 4,64 M€ en AE et en CP.

104 - Intégration et accès à la nationalité française

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 104 s'élevaient à 40,93 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00307	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104	0	40 331 671	40 331 671	0
FDC	1-2-00810	Participation de l'Agence du service civique au financement du programme Volont'R (programme 104)	0	500 000	500 000	0
FDC	1-2-00866	remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du Fonds européen d'intégration (FEI)	0	99 510	99 510	0
FDC	Total		0	40 931 181	40 931 181	0

1-1-00307 (FAMI-104) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 104 (40,33 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration ainsi qu'à promouvoir l'intégration effective des ressortissants de pays tiers et la réinstallation.

1-2-00866 (FEI-104-indus) : remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du fonds européen d'Intégration (FEI) [programmation 2007-2013] (0,1 M€ rattachés en AE et CP). Le FEI finançait l'intégration des ressortissants de pays-tiers, la recherche et l'évaluation, et l'échange de bonnes pratiques au niveau national et européen dans ce domaine.

1-2-00810 (participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R - Action 12) : ouverture le 4 décembre 2023 de crédits de fonds de concours au titre de la participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R (0,5 M€ en AE et CP).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 104 atteignent 0,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00866	remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du Fonds européen d'intégration (FEI)	0	20 000	20 000	0
FDC	Total		0	20 000	20 000	0

1-2-00866 (FEI-104-indus) : remboursement par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indûment perçues au titre du fonds européen d'Intégration (FEI) [programmation 2007-2013] (0,02 M€ rattachés en AE et CP). Le FEI finançait l'intégration des ressortissants de pays-tiers, la recherche et l'évaluation, et l'échange de bonnes pratiques au niveau national et européen dans ce domaine.

1-1-00307 (FAMI-104) : la modification du circuit financier pour le FAMI dont les crédits ne transitent plus par le programme ainsi que le transfert des crédits de réinstallation sur le programme 303 entraînent cette absence de fonds européens sur l'année 2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 104 s'établissent à 21,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00307	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104	0	20 694 007	20 694 007	0
FDC	1-2-00810	Participation de l'Agence du service civique au financement du programme Volont'R (programme 104)	0	458 500	458 500	0
FDC	Total		0	21 152 507	21 152 507	0

1-1-00307 (FAMI-104) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 104 (20,69 M€ en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration ainsi qu'à promouvoir l'intégration effective des ressortissants de pays tiers et la réinstallation.

1-2-00810 (participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R - Action 12) : 0,46 M€ en AE et CP attendus au titre de la participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R.

Justice

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Justice » s'élevaient à 12,10 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 8,70 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 8,25 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
166 - Justice judiciaire	5 147 303	5 147 303	0	3 885 635	3 885 635	0	3 917 899	3 917 899	0
107 - Administration pénitentiaire	4 560 440	4 560 440	0	808 371	808 371	0	1 615 600	1 615 600	0
182 - Protection judiciaire de la jeunesse	938 662	938 662	0	477 863	477 863	0	974 716	974 716	0
101 - Accès au droit et à la justice	24 359	24 359	0	18 889	18 889	0	25 000	25 000	0
310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice	1 425 227	1 425 227	0	3 510 410	3 510 410	0	1 720 000	1 720 000	0
Total	12 095 991	12 095 991	0	8 701 168	8 701 168	0	8 253 215	8 253 215	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Justice » sont les suivantes.

166 - Justice judiciaire

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 166 s'élevaient à 5,15 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00894	participation de la Commission européenne au financement des projets initiés par les services judiciaires.	0	50 851	50 851	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	1 823 400	1 823 400	0
FDC	1-2-00398	participations diverses aux opérations d'investissement des services judiciaires	0	2 102 722	2 102 722	0
FDC	1-2-00808	participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce.	0	130 127	130 127	0
FDC	Total		0	4 107 101	4 107 101	0
ADP	2-2-00048	redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales	0	4 732	4 732	0
ADP	2-2-00049	participations versées à titre d'offres de concours lors de la communication des décisions judiciaires par le service de documentation et d'études de la cour de cassation.	0	205 658	205 658	0
ADP	2-2-00513	valorisation du patrimoine immatériel des services judiciaires	0	400 019	400 019	0
ADP	2-2-00742	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires (programme 166)	0	429 794	429 794	0
ADP	Total		0	1 040 202	1 040 202	0

Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00361 intitulé « *Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité* ». Ils sont relatifs à la convention de financement signée entre le Secrétariat général du ministère de la Justice et l'Agence pour la gestion et le recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), liées aux opérations d'amélioration de la gestion des scellés et des lieux de stockage de scellés ou encore au renforcement de l'efficacité des magistrats dans la lutte contre la délinquance (acquisition de matériel informatique, cabine d'interprétariat...).

Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00398 intitulé « *Opérations d'investissement des services judiciaires* » sont relatifs aux participations d'organismes publics ou privés à des opérations d'investissement immobilier des services judiciaires.

Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00808 intitulé « *Participation aux dépenses des tribunaux de commerce* » sont relatifs aux subventions accordées aux tribunaux de commerce par les chambres de commerce et d'industrie ou par d'autres organismes publics ou parapublics au titre des « participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce ».

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00048 intitulé « *Reproduction des pièces de procédure* » sont relatifs aux redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales.

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00049 intitulée « *Communication de décisions judiciaires* » sont relatifs aux produits perçus par la Cour de cassation, tels qu'énumérés à l'article R 131-18 du Code de l'organisation judiciaire, en contrepartie de services rendus (communication des décisions et avis, vente d'ouvrages ou d'autres documents par le service de documentation, des études et du rapport de la Cour).

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00513 intitulée « *Valorisation du patrimoine immatériel de l'État* » sont relatifs aux redevances perçues relatives aux services rendus par l'État consistant en une valorisation de son patrimoine immatériel.

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00742 intitulée « *Cession de biens mobiliers* » sont relatifs aux produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 166 atteignent 3,89 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00894	participation de la Commission européenne au financement des projets initiés par les services judiciaires.	0	853	853	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	1 905 000	1 905 000	0
FDC	1-2-00398	participations diverses aux opérations d'investissement des services judiciaires	0	1 478 978	1 478 978	0
FDC	1-2-00808	participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce.	0	134 605	134 605	0
FDC	Total		0	3 519 436	3 519 436	0
ADP	2-2-00048	redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales	0	5 971	5 971	0
ADP	2-2-00049	participations versées à titre d'offres de concours lors de la communication des décisions judiciaires par le service de documentation et d'études de la cour de cassation.	0	21 897	21 897	0
ADP	2-2-00513	valorisation du patrimoine immatériel des services judiciaires	0	85 405	85 405	0
ADP	2-2-00742	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires (programme 166)	0	252 926	252 926	0
ADP	Total		0	366 199	366 199	0

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00048 intitulé « *Reproduction des pièces de procédure* » sont relatifs aux redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales.

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00049 intitulée « *Communication de décisions judiciaires* » sont relatifs aux produits perçus par la Cour de cassation, tels qu'énumérés à l'article R 131-18 du Code de l'organisation judiciaire, en contrepartie de services rendus (communication des décisions et avis, vente d'ouvrages ou d'autres documents par le service de documentation, des études et du rapport de la Cour). Ces crédits ne feront désormais plus l'objet d'ouverture sur le P166 du fait de la dématérialisation des supports à compter de 2023. Les recettes perçues sur l'exercice 2024 s'expliquent par un décalage des perceptions au titre des abonnements pris en 2022.

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00513 intitulée « *Valorisation du patrimoine immatériel de l'État* » sont relatifs aux redevances perçues relatives aux services rendus par l'État consistant en une valorisation de son patrimoine immatériel.

Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00742 intitulée « *Cession de biens mobiliers* » sont relatifs aux produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires.

Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00808 intitulé « *Participation aux dépenses des tribunaux de commerce* » sont relatifs aux subventions accordées aux tribunaux de commerce par les chambres de commerce et d'industrie ou par d'autres organismes publics ou parapublics au titre des « participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce ».

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 166 s'établissent à 3,92 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00894	participation de la Commission européenne au financement des projets initiés par les services judiciaires.	0	33 000	33 000	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	1 772 899	1 772 899	0
FDC	1-2-00398	participations diverses aux opérations d'investissement des services judiciaires	0	1 500 000	1 500 000	0
FDC	1-2-00808	participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce.	0	166 000	166 000	0
FDC	Total		0	3 471 899	3 471 899	0
ADP	2-2-00048	redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales	0	6 000	6 000	0
ADP	2-2-00513	valorisation du patrimoine immatériel des services judiciaires	0	200 000	200 000	0
ADP	2-2-00742	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires (programme 166)	0	240 000	240 000	0
ADP	Total		0	446 000	446 000	0

Une prévision d'ouverture de crédits est attendue au titre des recettes non fiscales suivantes :

- fonds de concours 11-00894 « *Participation Eurojust à des projets initiés par les services judiciaires* » relatifs à la participation de la Commission européenne au financement de projets initiés par les services judiciaires aux fins de remboursement par Eurojust des dépenses de frais de justice engagées dans le cadre des investigations menées par les équipes communes d'enquêtes.
- fonds de concours 12-00398 « *Opérations d'investissement des services judiciaires* » relatif aux participations d'organismes publics ou privés à des opérations d'investissement immobilier des services judiciaires ;
- fonds de concours 12-00361 intitulé « *Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité* »
- fonds de concours 12-00808 intitulé « *Participation aux dépenses des tribunaux de commerce* »

Les crédits sur l'attribution de produits 2-2-00049 intitulée « *Communication de décisions judiciaires* » relatifs aux produits perçus par la Cour de cassation ne feront désormais plus l'objet d'ouverture sur le P166 du fait de la dématérialisation des supports à compter de 2023. Les recettes perçues sur l'exercice 2024 s'expliquent par un décalage des perceptions au titre des abonnements pris en 2022. Par conséquent, le montant du prévisionnel pour cette attribution de produit en 2025 est nul.

107 - Administration pénitentiaire

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 107 s'élevaient à 4,56 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	399 900	399 900	0
FDC	1-2-00395	participations diverses aux actions d'accompagnement des personnes placées sous main de justice.	0	91 565	91 565	0
FDC	1-2-00399	participations diverses aux opérations d'investissement des services pénitentiaires.	0	3 580 895	3 580 895	0
FDC	Total		0	4 072 360	4 072 360	0
ADP	2-2-00516	valorisation du patrimoine immatériel des services pénitentiaires	0	83 755	83 755	0
ADP	2-2-00741	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires (programme 107)	0	404 325	404 325	0
ADP	Total		0	488 080	488 080	0

En 2023, le programme 107 a bénéficié de 4 072 359,69 € de rattachements par voie de fonds de concours, hors reports de 2022, et de 488 080,47 € d'attributions de produits, hors reports de 2022.

Les rattachements par voie de fonds de concours ont bénéficié à :

- 1-2-00361 – « Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité » pour un montant de 399 900 € versé par l'AGRASC au profit de la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement ;
- 1-2-00395 – « Action et accompagnement de personnes placées sous main de justice », pour une valeur de 91 565 € en AE = CP dans le cadre de subventions sous forme d'aide à l'équipement financée par l'Office de l'environnement de Corse pour l'achat d'un composteur électromécanique au bénéfice de la DISP Marseille, d'une convention de financement d'objectifs dans le cadre des jeux olympiques pénitenciers 2024 mise en œuvre par la DISP de Strasbourg ainsi qu'une convention avec l'ARS pour promouvoir et développer la promotion de la santé au sein des établissements pénitenciers de la DISP de Toulouse ;
- 1-2-00399 – « Participation diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'État et modernisation) », pour un montant de 3 580 894,69 € en AE = CP qui participent à l'obtention de certificats énergie et au financement de travaux de sécurisation de certains établissements de la DISP Paris dans le cadre d'une convention passée entre la direction de l'administration pénitentiaire et la région Île-de-France.

Les attributions de produits ont concerné :

- 2-2-00516 – « Valorisation du patrimoine immatériel des services pénitentiaires », pour un montant de 83 755,17 € en AE = CP qui correspondent à des mises à disposition d'espaces à des fins de tournage ;
- 2-2-00741 – « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires » en AE = CP pour un montant de 404 325,30 € qui se rapportent à des ventes de véhicules ou du mobilier.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 107 atteignent 0,81 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	450 000	450 000	0
FDC	1-2-00395	participations diverses aux actions d'accompagnement des personnes placées sous main de justice.	0	15 000	15 000	0
FDC	1-2-00399	participations diverses aux opérations d'investissement des services pénitentiaires.	0	145 938	145 938	0
FDC	Total		0	610 938	610 938	0
ADP	2-2-00516	valorisation du patrimoine immatériel des services pénitentiaires	0	59 434	59 434	0
ADP	2-2-00741	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires (programme 107)	0	137 999	137 999	0
ADP	Total		0	197 433	197 433	0

En 2024, les rattachements au programme 107 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 808 371,48 € en AE et en CP.

Ils se répartissent ainsi :

- 1-2-00361 – « Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité » pour un montant de 450 000 € versé par l'AGRASC au profit de la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement ;
- 1-2-00395 – fonds de concours « action et accompagnement des PPSMJ », pour une valeur de 15 000 € en AE=CP au titre des jeux sportifs pénitentiaires destinés à la DISP de Strasbourg ;
- 1-2-00399 – « Participation diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'État et modernisation) », pour un montant de 145 938,31 € en AE = CP relatifs à l'obtention de certificats énergie ;
- 2-2-00516 – attributions de produits « patrimoine immatériel », pour une valeur de 59 434,25 € en AE=CP qui correspondent à des mises à disposition d'espaces à des fins de tournage de films ;
- 2-2-00741 – attributions de produits « produit de cession », pour une valeur de 137 998,92 € en AE=CP qui se rapportent à des ventes de véhicules ou du mobilier.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 107 s'établissent à 1,62 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00399	participations diverses aux opérations d'investissement des services pénitentiaires.	0	1 215 600	1 215 600	0
FDC	Total		0	1 215 600	1 215 600	0
ADP	2-2-00516	valorisation du patrimoine immatériel des services pénitentiaires	0	50 000	50 000	0
ADP	2-2-00741	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires (programme 107)	0	350 000	350 000	0
ADP	Total		0	400 000	400 000	0

Le montant prévisionnel des attributions de produits est une provision reconduite d'une année à l'autre puisque l'administration pénitentiaire n'a pas connaissance des plannings de tournages audiovisuels ou des ventes de véhicules. L'enjeu financier de ces produits reste faible pour l'administration pénitentiaire au regard des crédits ouverts hors titre 2.

Les fonds de concours, qui ne sont pas récurrents d'une année sur l'autre et qui portent généralement sur des opérations immobilières identifiées, sont difficilement programmables lors de l'élaboration du projet annuel de performance compte tenu du caractère très aléatoire de leur versement sur l'année.

A ce jour, ont été estimés :

- 1-2-00399 – « Participations diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'État et modernisation), à hauteur de 1 215 600 € en AE=CP dans le cadre d'une convention avec la région IDF pour des travaux de sécurisation ;
- 2-2-00516 – attributions de produits « patrimoine immatériel », pour une valeur de 50 000,00 € en AE=CP pour des opérations événementielles ou artistiques ;
- 2-2-00741 – attributions de produits « produit de cession », pour une valeur de 350 000,00 € en AE=CP qui se rapportent à des ventes de véhicules ou du mobilier.

Au total, pour le projet de loi de finances 2025, les prévisions de rattachement au programme 107 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 1 615 600 € en AE=CP.

182 - Protection judiciaire de la jeunesse

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 182 s'élevaient à 0,94 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00396	participations diverses aux actions et investissement d'avenir (transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique) initiées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse	0	51 850	51 850	0
FDC	Total		0	51 850	51 850	0
ADP	2-2-00743	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de la protection judiciaire de la jeunesse (programme 182)	0	886 812	886 812	0
ADP	Total		0	886 812	886 812	0

Les attributions de produits sont essentiellement issues des ventes de véhicules effectuées par les services de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et sont réparties dans les BOP des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) concernées par ces cessions de biens mobiliers.

Les fonds de concours représentent les financements entrants :

- Du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 2022-2026 conclu entre l'ARS d'Occitanie et la direction interrégionales de la PJJ sud : 50 000 € en AE et CP ;
- De la convention « Cordées de la réussite » versée au profit de l'ENPJJ : 1 850 € en AE et CP.

A titre informatif, le report de trois fonds de concours reçus en 2022 (295 000 €) n'ont pas été consommés du fait de leur mise à disposition tardive.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 182 atteignent 0,48 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00396	participations diverses aux actions et investissement d'avenir (transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique) initiées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse	0	124 329	124 329	0
FDC	Total		0	124 329	124 329	0
ADP	2-2-00743	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de la protection judiciaire de la jeunesse (programme 182)	0	353 534	353 534	0
ADP	Total		0	353 534	353 534	0

Les attributions de produits rattachés au programme 182 représentent essentiellement le produit des cessions de véhicules par les services de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) qui est répartie dans les BOP des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) concernées par ces ventes de biens mobiliers.

Les fonds de concours représentent les financements entrants :

- De trois conventions octroyant trois subventions d'un montant total de 32 827 € en AE et CP pour la mise en place du programme « Les Cordées de la Réussite » au profit de l'ENPJJ :
 - Une première subvention d'un montant de 2 000 € en AE et CP, attribuée par la Préfecture du Nord ;
 - Une seconde d'un montant de 27 875 € en AE et CP, attribuée par la Bibliothèque nationale de France (BNF) ;

- Une troisième d'un montant de 2 952 € en AE et CP, attribuée par la Région académique des Hauts-de-France ;
- Du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 2024-2025 conclu entre l'ARS d'Occitanie et la direction interrégionale de la PJJ sud d'un montant de 50 404 € en AE et CP, dont 404 € correspondant au reliquat de la subvention 2023-2024 ;
- Du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 2023-2024 conclu entre l'ARS d'Occitanie et la direction interrégionale de la PJJ sud d'un montant de 41 098 € en AE et CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 182 s'établissent à 0,97 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00396	participations diverses aux actions et investissement d'avenir (transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique) initiées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse	0	82 827	82 827	0
FDC	Total		0	82 827	82 827	0
ADP	2-2-00743	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de la protection judiciaire de la jeunesse (programme 182)	0	891 889	891 889	0
ADP	Total		0	891 889	891 889	0

En accord avec les prévisions du PAP 2025 :

- Les attributions de produits rattachés au programme 182 représenteront essentiellement le produit des cessions de véhicules par les services de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) qui sera répartie dans les BOP des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) concernées par ces ventes de biens mobiliers. Le montant total de ceux-ci est évalué à 891 889 € en AE et CP. A titre informatif, le montant calculé des attributions de produits pour 2025 se base sur la moyenne des attributions de produits de 2021, 2022 et 2023.
- Les fonds de concours représenteront un total de 82 827 € en AE et CP. Ils représenteront les financements entrants suivants :
 - Les trois subventions du programme « Les Cordées de la Réussite » au profit de l'ENPJJ d'un montant total de 32 827 € en AE et CP ;
 - Du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs 2025-2026 conclu entre l'ARS d'Occitanie et la direction interrégionale de la PJJ sud d'un montant de 50 000 € en AE et CP.

101 - Accès au droit et à la justice

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 101 s'élevaient à 0,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00343	Participation de collectivités au dispositif téléphone grand danger	0	24 359	24 359	0
FDC	Total		0	24 359	24 359	0

En 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 101 s'élevaient à 24 358,48 € en AE et en CP en provenance entièrement du fonds de concours n° 1-2-00-343 « participation de collectivités au dispositif téléphone grave danger » (aucune ouverture d'autorisation d'engagement préalable à l'encaissement des fonds).

Partie versante	Montant en euros	Date de l'arrêté d'ouverture
		des crédits
département de la Seine-Maritime	3 563,00	13/03/2023
département de la Loire-Atlantique	5 100,00	13/03/2023
département du Val-d'Oise	5 475,00	27/03/2023
département de l'Essonne	5 470,00	14/08/2023
département de Belfort	4 750,56	14/08/2023

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 101 atteignent 0,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00343	Participation de collectivités au dispositif téléphone grand danger	0	18 889	18 889	0
FDC	Total		0	18 889	18 889	0

En 2024, les rattachements au programme 101 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés le 21 août atteignent 18 888,56 € en AE et en CP, en provenance entièrement du fonds de concours n° 1-2-00-343 « participation de collectivités au dispositif téléphone grave danger » (aucune ouverture d'autorisation d'engagement préalable à l'encaissement des fonds).

Partie versante	Montant en euros	Date de l'arrêté d'ouverture
		des crédits
département de la Loire-Atlantique	5 100,00	29/01/2024
département du Val-d'Oise	5 475,00	29/01/2024
département de la Seine-Maritime	3 563,00	24/06/2024
département de Belfort	4 750,56	24/06/2024

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 101 s'établissent à 0,03 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00343	Participation de collectivités au dispositif téléphone grand danger	0	25 000	25 000	0
FDC	Total		0	25 000	25 000	0

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement au programme 101 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 25 000 € en AE et en CP, en provenance entièrement du fonds de concours n° 1-2-00-343 « participation de collectivités au dispositif téléphone grave danger » (aucune ouverture d'autorisation d'engagement préalable à l'encaissement des fonds).

310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 310 s'élevaient à 1,43 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00902	participation de l'Union européenne à des projets initiés par l'administration centrale	0	317 443	317 443	0
FDC	1-2-00224	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 310)	0	297 200	297 200	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	776 700	776 700	0
FDC	Total		0	1 391 343	1 391 343	0
ADP	2-2-00712	produit des cessions de biens mobiliers (programme 310)	0	33 884	33 884	0
ADP	Total		0	33 884	33 884	0

Concernant les fonds de concours :

- FDC N° 1-2-00224 (FDC en provenance de la Caisse d'allocations familiales) : 297 200 € correspondant aux aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective.
- FDC N° 1-1-00902 (FDC en provenance de l'UE) : 317 443 € au titre de la participation de l'Union européenne à des projets initiés par l'administration centrale. Il s'agit principalement de projets portés par la Délégation des affaires européennes et internationale (DAEI) notamment la poursuite de la gestion, du développement et de la maintenance du système e-CODEX.
- FDC N° 1-2-00361 (FDC en provenance de l'AGRASC) : 776 700 € au titre du financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité. Le fonds a permis le financement des actions réalisées au titre de la formation et la sensibilisation des magistrats en matière de saisies et de confiscation des avoirs et de lutte contre la corruption.

Concernant les attributions de produits :

- ADP N° 2-2-00712 (produits des cessions de biens mobiliers) : 33 884 € au titre de la vente de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile de l'administration centrale et au titre de la vente de mobilier.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 310 atteignent 3,51 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00902	participation de l'Union européenne à des projets initiés par l'administration centrale	0	20 500	20 500	0
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	645 000	645 000	0
FDC	1-2-00394	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.	0	2 790 000	2 790 000	0
FDC	Total		0	3 455 500	3 455 500	0
ADP	2-2-00712	produit des cessions de biens mobiliers (programme 310)	0	54 910	54 910	0
ADP	Total		0	54 910	54 910	0

Concernant les fonds de concours reçus :

- FDC N° 1-1-00902 (FDC en provenance de l'UE) : 20 500 € au titre de la participation de l'Union européenne à des projets initiés par l'administration centrale. Il s'agit principalement de projets portés par la Délégation des affaires européennes et internationale (DAEI) dans le cadre du plan de coopération du ministère de la justice.
- FDC N° 1-2-00361 (FDC en provenance de l'AGRASC) : 645 000 € au titre du financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité.
- FDC N° 1-2-00394 (Fonds pour l'insertion de personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)) pour un montant de 2 790 000 €, montant qui intègre la régularisation du montant non versé en 2023.

Concernant les attributions de produits reçus :

- ADP N° 2-2-00712 (produits des cessions de biens mobiliers) : 54 910 € au titre de la vente de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile de l'administration centrale.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 310 s'établissent à 1,72 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00224	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective (programme 310)	0	300 000	300 000	0
FDC	1-2-00394	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.	0	1 400 000	1 400 000	0
FDC	Total		0	1 700 000	1 700 000	0
ADP	2-2-00712	produit des cessions de biens mobiliers (programme 310)	0	20 000	20 000	0
ADP	Total		0	20 000	20 000	0

Concernant les fonds de concours :

- FDC N° 1-2-00394 (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - FIPHFP) pour un montant de 1 400 000 €. La convention est en cours de finalisation, le montant de ce fonds de concours devrait être stable par rapport aux années précédentes.
- FDC N° 1-2-00224 (FDC en provenance de la Caisse d'allocations familiales) pour un montant de 300 000 € correspondant aux aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective (programme 310).

Concernant les attributions de produits :

- ADP N° 2-2-00712 (produits des cessions de biens mobiliers) : 20 000 € au titre de la vente de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile de l'administration centrale qui se poursuit en 2025.

Outre-mer

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Outre-mer » s'élevaient à 41,16 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 47,13 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 40,33 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
138 - Emploi outre-mer	38 287 959	38 287 959	0	34 495 898	34 495 898	0	40 000 000	40 000 000	0
123 - Conditions de vie outre-mer	2 867 719	2 867 719	0	12 634 799	12 634 799	0	331 500	331 500	0
Total	41 155 678	41 155 678	0	47 130 697	47 130 697	0	40 331 500	40 331 500	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Outre-mer » sont les suivantes.

138 - Emploi outre-mer

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 138 s'élevaient à 38,29 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00733	concours du FSE au profit du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	0	37 589 791	37 589 791	0
FDC	1-3-00874	participation des départements, des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie à diverses opérations	0	209 451	209 451	0
FDC	Total		0	37 799 242	37 799 242	0
ADP	2-3-00617	recettes provenant de prestations diverses effectuées par le service militaire adapté (SMA) dans le cadre de sa mission outre-mer	0	361 559	361 559	0
ADP	2-3-00764	produit des cessions de biens mobiliers réformes du service militaire adapté (programme 138)	0	127 158	127 158	0
ADP	Total		0	488 717	488 717	0

- **Fonds de concours n° 1-1-00733 (concours du FSE au profit du SMA) :** le Fonds social européen (FSE) a financé les Régiments du service militaire adapté (RSMA) à hauteur de 37,58 M€ pour les actions en faveur notamment de « l'intégration sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux de groupes marginalisés (...) » ;
- **Fonds de concours n° 1-3-00874 (participation des collectivités à diverses opérations au profit du SMA) :** il s'agit à titre principal de cofinancements des collectivités territoriales dans lesquelles sont implantés les RSMA à hauteur de 0,20 M€. Il s'agit principalement de subventions régionales destinées à la formation et à l'acquisition d'équipements à la Réunion, la Martinique et en Nouvelle-Calédonie ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00764 (produits de cessions de biens mobiliers réformés du SMA) :** 0,12 M€ en AE et CP. Il s'agit essentiellement des recettes issues des ventes de véhicules ou d'équipements du SMA ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00617 (recettes provenant de prestations diverses effectuées par le SMA) :** 0,36 M€ en AE et CP ont été rattachés en 2023.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 138 atteignent 34,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00725	concours du FEDER à des travaux d'équipement du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer (investissement)	0	470 660	470 660	0
FDC	1-1-00733	concours du FSE au profit du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	0	29 206 601	29 206 601	0
FDC	1-3-00874	participation des départements, des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie à diverses opérations	0	396 340	396 340	0
FDC	Total		0	30 073 601	30 073 601	0
ADP	2-3-00617	recettes provenant de prestations diverses effectuées par le service militaire adapté (SMA) dans le cadre de sa mission outre-mer	0	4 406 687	4 406 687	0
ADP	2-3-00764	produit des cessions de biens mobiliers réformes du service militaire adapté (programme 138)	0	15 610	15 610	0
ADP	Total		0	4 422 297	4 422 297	0

- **Fonds de concours n° 1-1-00733 (concours du FSE au profit du SMA) :** 29 M€ du fonds social européen (FSE) au profit des Régiments du SMA de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique ;
- **Fonds de concours n° 1-1-00725 (concours du FEDER à des travaux d'équipements du SMA dans les DOM) :** 0,47 M€ en AE=CP ont été rattachés au 31 Juillet 2024 ;
- **Fonds de concours n° 1-3-00874 (participation des collectivités à diverses opérations au profit du SMA) :** 0,39 M€ en AE=CP ont été rattachés au 31 Juillet 2024 ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00764 (produits de cessions de biens mobiliers réformés du SMA) :** 0,01 M€ en AE=CP ont été rattachés au 31 Juillet 2024 ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00617 (recettes provenant de prestations diverses effectuées par le SMA) :** 4,4 M€ en AE=CP ont été rattachés au 31 Juillet 2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 138 s'établissent à 40,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00733	concours du FSE au profit du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	0	39 150 000	39 150 000	0
FDC	1-3-00874	participation des départements, des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie à diverses opérations	0	350 000	350 000	0
FDC	Total		0	39 500 000	39 500 000	0
ADP	2-3-00617	recettes provenant de prestations diverses effectuées par le service militaire adapté (SMA) dans le cadre de sa mission outre-mer	0	400 000	400 000	0
ADP	2-3-00764	produit des cessions de biens mobiliers réformes du service militaire adapté (programme 138)	0	100 000	100 000	0
ADP	Total		0	500 000	500 000	0

Pour le projet de loi de finances 2025, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits sont évalués à 40 M€ en AE et CP dont 0,5 M€ en attributions de produits. Il s'agit essentiellement de subventions issues du Fonds social européen (FSE +) ainsi que des collectivités locales. Ces fonds seront perçus par le BOP SMA en cours de la gestion 2025.

Il est également très difficile de programmer avec précision les dates de paiement des subventions européennes au-delà de 9 mois, notamment au-delà du mois de septembre chaque année. En effet, si le bilan est déposé dans les 6 mois qui suivent la fin des opérations, le constat de service fait et le versement initial de la subvention peuvent intervenir plusieurs mois voire plusieurs années après. Ces délais échappent donc complètement au SMA qui subit le rythme imposé par chacune des DEETS (exemple : versement en 2023 de 22 M€ en provenance de la DEETS de la Réunion).

123 - Conditions de vie outre-mer

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 123 s'élevaient à 2,87 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00870	participation de la Commission européenne au financement de la politique outre-mer - Europ'ACT, FEDER, FEADER, FSE (programme 123)	0	2 092 909	2 092 909	0
FDC	1-2-00724	Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer y compris programme investissement d'avenir (programme 123)	0	774 809	774 809	0
FDC	Total		0	2 867 719	2 867 719	0

- **Fonds de concours n° 1-2-00724 « actions exceptionnelles en faveur du développement économique et sociale de l'outre-mer »** : Cette ouverture de 774 k€ correspond, d'une part à des redevances payées par des marins-pêcheurs, notamment des Seychelles, qui exercent leur activité dans les eaux territoriales françaises au large de Mayotte et des TAAF pour 294 k€ et, d'autre part, d'un financement de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur la mise en œuvre des contrats de Progrès du plan PEDOM pour 480 k€.
- **Fonds de concours n° 1-1-00870 « participation de la commission européenne au financement de la politique outre-mer »** : Cette ouverture de 2,09 M€ correspond d'une part au financement par le FEDER des actions menées par la DGOM dans le cadre du programme Europ'Act, à hauteur de 1,25 M€, et d'autre part un financement de la piste Maripasoula-Papaïchton « CTG » pour 834 k€.

Les écarts constatés avec la LFI 2023 résultent de la difficulté à prévoir avec exactitude les montants des rattachements de fonds de concours.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 123 atteignent 12,63 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00870	participation de la Commission européenne au financement de la politique outre-mer - Europ'ACT, FEDER, FEADER, FSE (programme 123)	0	997 874	997 874	0
FDC	1-2-00724	Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer y compris programme investissement d'avenir (programme 123)	0	179 225	179 225	0
FDC	1-2-00898	Financement des dispositifs de couverture mobile en outre-mer (programme 123)	0	11 457 700	11 457 700	0
FDC	Total		0	12 634 799	12 634 799	0

- **Fonds de concours n° 1-1-00870 « participation de la commission européenne au financement de la politique outre-mer »** : Cette ouverture de 997 k€ correspond au un financement de la piste Maripasoula-Papaïchton « CTG ».
- **Fonds de concours n° 1-2-00724 « actions exceptionnelles en faveur du développement économique et sociale de l'outre-mer »** : Cette ouverture de 179 k€ correspond à des redevances payées par les marins-pêcheurs. Notamment des Seychelles, qui mouillent dans les eaux territoriales françaises au large de Mayotte et des TAAF.

- **Fonds de concours n° 1-2-00898 « Financement des dispositifs de couverture mobile en outre-mer (programme 123) »** : Cette ouverture de 11,4 M€ correspond à une convention mettant en œuvre le transfert des fonds du plan « France Très haut débit » dévolus aux territoires ultramarins.

Les écarts constatés avec la LFI 2024 résultent de la difficulté à prévoir avec exactitude les montants des rattachements de fonds de concours.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 123 s'établissent à 0,33 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00724	Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer y compris programme investissement d'avenir (programme 123)	0	331 500	331 500	0
FDC	Total		0	331 500	331 500	0

Ces prévisions de rattachement de fonds de concours au programme 123 sont essentiellement des financements en faveur des redevances thonières payées par les pêcheurs des Seychelles qui exercent leur activité dans les eaux territoriales françaises au large de Mayotte et des TAAF.

Recherche et enseignement supérieur

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » s'élevaient à 45,08 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 7,99 M€ en AE et 4,31 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 25,86 M€ en AE et 44,93 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	44 652 565	48 481 433	38 525 718	7 483 336	3 803 811	7 481 186	25 220 000	44 297 083	25 220 000
231 - Vie étudiante	364 086	364 086	0	101 295	101 295	0	400 000	400 000	0
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	59 716	59 716	0	405 185	405 185	0	235 000	235 000	0
190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	4 550	4 550	0	0	0	0	0	0	0
Total	45 080 918	45 080 918	38 525 718	7 989 816	4 310 291	7 481 186	25 855 000	44 932 083	25 220 000

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » sont les suivantes.

150 - Formations supérieures et recherche universitaire

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 150 s'élevaient à 44,65 M€ en AE (dont 38,53 M€ préalables) et 48,48 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00272	participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables)	0	0	1 000 000	0
FDC	1-2-00085	participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables)	0	38 147 057	41 354 586	38 147 057
FDC	1-2-00532	Investissement d'avenir : Ville de demain (AE préalables) P150	0	378 661	0	378 661
FDC	1-2-00609	Contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l'immobilier de l'enseignement supérieur	0	6 126 847	6 126 847	0
FDC	Total		0	44 652 565	48 481 433	38 525 718

1-1-00272 - Participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables) : 1 000 000 € en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2023 correspondent aux participations financières FEDER au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

1-2-00085 - Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables) : 38 147 057 € en AE et 41 354 586 € en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2023 correspondent à des participations financières de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, communautés d'agglomération ou communautés urbaines ou villes) ou d'établissements au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et/ou au plan de relance et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

1-2-00532 – Investissement d'avenir : Ville de demain (AE préalables) : 378 661 € en AE.

Les fonds de concours rattachés en 2023 correspondent à des participations financières de la Caisse des Dépôts et Consignations au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

1-2-00609 – Contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l'immobilier de l'enseignement supérieur : 6 126 847 € en AE et en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2023 correspondent au versement de la trésorerie de la Fondation de coopération scientifique Sorbonne Université suite à sa dissolution, et à la dissolution de la chancellerie de Toulouse.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 150 atteignent 7,48 M€ en AE (dont 7,48 M€ préalables) et 3,80 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00085	participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables)	0	7 481 186	3 330 000	7 481 186
FDC	1-2-00532	Investissement d'avenir : Ville de demain (AE préalables) P150	0	0	471 661	0
FDC	Total		0	7 481 186	3 801 661	7 481 186
ADP	2-2-00062	recettes provenant de la rémunération de prestations	0	2 150	2 150	0
ADP	Total		0	2 150	2 150	0

1-2-00085 - Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables) : 7 481 186 € en AE et 3 330 000 € en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2024 correspondent aux participations financières de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, communautés d'agglomération ou communautés urbaines ou villes) ou d'établissements au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et/ou au plan de relance et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

1-2-00532 – Investissement d'avenir : Ville de demain (AE préalables) : 471 661 € en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2024 correspondent à des participations financières de la Caisse des Dépôts et Consignations et de sa filiale la Banque des Territoires au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

2-2-00062 – Recettes provenant de la rémunération de prestations

Cette attribution de produits a été imputée à tort sur le programme 150, ces crédits sont destinés au programme 176. La direction du budget a réalisé les écritures correctives, et la prévision d'annulation de ces crédits sur le programme 150 est effective dans Chorus.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 150 s'établissent à 25,22 M€ en AE (dont 25,22 M€ préalables) et 44,30 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00272	participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables)	0	1 000 000	2 619 620	1 000 000
FDC	1-2-00085	participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables)	0	24 220 000	41 677 463	24 220 000
FDC	Total		0	25 220 000	44 297 083	25 220 000

1-1-00272 - Participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables) : 1 000 000 € en AE et 2 619 620 € en CP.

Les fonds de concours qui seront rattachés en 2025 correspondent aux participations financières FEDER au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

1-2-00085 - Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables) : 24 220 000 € en AE et 41 677 463 € en CP.

Les fonds de concours qui seront rattachés en 2025 correspondent aux participations financières de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, communautés d'agglomération ou communautés urbaines ou villes) ou d'établissements au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

231 - Vie étudiante

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 231 s'élevaient à 0,36 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00089	remboursement de prêts d'honneur	0	364 086	364 086	0
ADP	Total		0	364 086	364 086	0

- 1-2-00060 - Participations diverses au financement d'opérations immobilières en faveur de la vie étudiante : Contrats de plan État Régions.
Pour l'année 2023, aucun crédit n'a été rattaché. Toutefois des crédits de fonds de concours ont été reportés sur 2023 pour un montant de 150 000 € en CP au titre du CPER Logement étudiant.
- 2-2-00089 – Remboursement de prêts d'honneur : 364 086 € en AE et en CP.
La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins l'attribution de produits subsiste pour les remboursements des prêts en cours. En 2023, le montant des crédits rattachés à ce titre s'élève à 0,36 M€ en AE et en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 231 atteignent 0,10 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00089	remboursement de prêts d'honneur	0	101 295	101 295	0
ADP	Total		0	101 295	101 295	0

- 1-2-00060 - Participations diverses au financement d'opérations immobilières en faveur de la vie étudiante : Contrats de plan État Régions
Au 31 juillet 2024, le montant des crédits rattachés à ce titre s'élève à 0 M€ en AE et en CP. Sur 2024, il est prévu le rattachement de 1 000 000 € en AE et 500 000 € en CP.
- 2-2-00089 – Remboursement de prêts d'honneur : 101 295 € en AE et en CP.
La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins l'attribution de produit subsiste pour les remboursements des prêts en cours. Au 31 juillet 2024, le montant des crédits rattachés à ce titre s'élève à 0,10 M€ en AE et 0,10 M€ en CP. Sur 2024, il est prévu le rattachement de 0,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 231 s'établissent à 0,40 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00089	remboursement de prêts d'honneur	0	400 000	400 000	0
ADP	Total		0	400 000	400 000	0

- 2-2-00089 – Remboursement de prêts d'honneur : 400 000 € en AE et en CP.

La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins le fonds de concours subsiste pour les remboursements des prêts en cours. Sur 2025, il est prévu le rattachement de 0,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP.

172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 172 s'élevaient à 0,06 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00330	Contribution de l'Union européenne au projet "Horizon Europe" – coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) – programme 172	0	29 716	29 716	0
FDC	1-2-00360	Contributions au financement de la fête de la science	0	30 000	30 000	0
FDC	Total		0	59 716	59 716	0

Sans commentaire fourni par le ministère

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 172 atteignent 0,41 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00330	Contribution de l'Union européenne au projet "Horizon Europe" – coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) – programme 172	0	37 436	37 436	0
FDC	1-2-00360	Contributions au financement de la fête de la science	0	15 000	15 000	0
FDC	1-2-00466	Participation exceptionnelle de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) en vue de sa transformation d'établissement public administratif en service à compétence nationale (programme 172)	0	346 299	346 299	0
FDC	Total		0	398 736	398 736	0
ADP	2-2-00492	Recettes provenant de la rémunération de prestations et services divers par des organismes nationaux fournies par les services du ministère chargé de la recherche (programme 172)	0	6 449	6 449	0
ADP	Total		0	6 449	6 449	0

FDC 1-2-00466 : Participation exceptionnelle de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) en vue de sa transformation d'établissement public administratif en service à compétence nationale : 346 299 €

Ce montant exceptionnel provient du solde de trésorerie de l'établissement.

ADP 2-2-00492 : Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par les services du ministère chargé de la recherche : 6 449 €

Les montants inscrits sur cette ligne proviennent des recettes issues de l' IHEST dans le cadre de son activité.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 172 s'établissent à 0,24 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00330	Contribution de l'Union européenne au projet "Horizon Europe" – coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) – programme 172	0	155 000	155 000	0
FDC	1-2-00360	Contributions au financement de la fête de la science	0	30 000	30 000	0
FDC	Total		0	185 000	185 000	0
ADP	2-2-00492	Recettes provenant de la rémunération de prestations et services divers par des organismes nationaux fournies par les services du ministère chargé de la recherche (programme 172)	0	50 000	50 000	0
ADP	Total		0	50 000	50 000	0

ADP 2-2-00492 : Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par les services du ministère chargé de la recherche : 50 000 € en prévision des recettes issues de l'IHEST dans le cadre de son activité.

190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 190 s'élevaient à 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00410	recettes provenant de la vente de publications, de documents divers, d'espaces publicitaires et de l'organisation ou la participation à des colloques, conférences, séminaires, salons et locations de salles ou d'espaces	0	4 550	4 550	0
ADP	Total		0	4 550	4 550	0

Le montant affiché est une erreur d'imputation.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 190 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Aucun rattachement de fonds de concours ni d'attribution de produits n'est intervenu au 31 juillet 2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 190 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Le programme 190 ne prévoit aucun rattachement de fonds de concours ni d'attribution de produits en 2025.

Relations avec les collectivités territoriales

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » s'élevaient à 0,23 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 11,69 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,21 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
122 - Concours spécifiques et administration	227 229	227 229	0	11 690 767	11 690 767	0	210 000	210 000	0
Total	227 229	227 229	0	11 690 767	11 690 767	0	210 000	210 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » sont les suivantes.

122 - Concours spécifiques et administration

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 122 s'élevaient à 0,23 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	0	227 229	227 229	0
ADP	Total		0	227 229	227 229	0

Frais de fonctionnement du comité des finances locales :

Les crédits d'attributions de produits « Sommes versées par le comité des finances locales (CFL) destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité » sont rattachés au programme 122 pour financer les dépenses de fonctionnement du comité des finances locales et des instances suivantes :

- depuis 2014, celles du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) créée par la loi n° 2013-921 du 17 octobre 2013.

- depuis 2015, celles de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGPL) créée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

Cette attribution de produits destinée à ces trois instances est prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 122 atteignent 11,69 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00122	Contribution du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) au financement d'actions d'urgence de première nécessité et de remise en état (programme 122)	0	11 690 767	11 690 767	0
FDC	Total		0	11 690 767	11 690 767	0

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 122 correspondent à une avance du FSUE pour financer des actions d'urgence, de première nécessité et de remise en état à la suite de la tempête Ciaran de novembre 2023. Par ailleurs, des attributions de produits, destinés à couvrir les frais de fonctionnement du CFL, du CNEN et de l'OFGPL devraient être rattachées au programme 122 d'ici la fin de gestion 2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 122 s'établissent à 0,21 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	0	210 000	210 000	0
ADP	Total		0	210 000	210 000	0

Ce montant estimatif de 0,210 M€ en AE et en CP est susceptible d'évoluer. En effet, le montant du rattachement d'attributions de produits au titre des sommes versées par le CFL destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité au cours de l'année 2025 sur le programme 122 sera déterminé en février 2025, quand le CFL aura établi son budget.

Santé

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Santé » s'élevaient à 161,33 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 153,92 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,50 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	161 328 080	161 328 080	0	153 915 095	153 915 095	0	500 000	500 000	0
Total	161 328 080	161 328 080	0	153 915 095	153 915 095	0	500 000	500 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Santé » sont les suivantes.

204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 204 s'élevaient à 161,33 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00315	Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) - programme 204	0	118 951 612	118 951 612	0
FDC	1-1-00587	Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé - programme 204	0	363 331	363 331	0
FDC	1-1-00715	Financements européens pour le modernisation de l'offre de soins - programme 204	0	214 223	214 223	0
FDC	1-2-00640	Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins - programme 204	0	41 798 914	41 798 914	0
FDC	Total		0	161 328 080	161 328 080	0

Le fonds de concours **1-2-00640** « Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins » a été créé en 2020 afin de doter le programme 204 de crédits suffisants pour faire face aux nombreuses dépenses consécutives à la crise sanitaire liée à la COVID 19. Ce fonds a été alimenté par des crédits de l'assurance maladie versés par Santé Publique France (SPF).

Le fonds de concours **1-1-00315** « Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) », a été créé en novembre 2022 et abondé pour la première fois en 2023. La France a été retenue dans le cadre d'un appel à projet organisé au titre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne (*rescEU*), en vue de la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas de pandémie ou d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC). La DGS est le porteur du projet. Les 118,9 M€ ont donc été reçus dans ce-cadre.

Le fonds de concours **1-1-00587** « Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé », ont reçu des crédits pour plusieurs projets dans le domaine de la santé :

- Best remap (24,6 k€) ;
- CT Cure Action pour l'accélération des essais cliniques liés au COVID 19 (4 k€) ;
- EU HIP Améliorer et pérenniser les systèmes informatiques nationaux (334,6 k€).

Le fonds de concours **1-1-00715** « Financements européens pour la modernisation de l'offre de soins » a été créé et rattaché au Programme 204 en avril 2023 ; il est piloté par la direction générale de l'offre de soins (DGOS). Ce fonds de concours a été créé pour permettre le financement de projets de recherche et d'innovation, notamment au titre du Grant agreement « THCS » (Partenariat européen pour la transformation des systèmes de santé et de soins (0,2 M€ reçus dans ce cadre).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 204 atteignent 153,92 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00315	Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) - programme 204	0	150 066 563	150 066 563	0
FDC	1-1-00587	Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé - programme 204	0	3 149 876	3 149 876	0
FDC	1-1-00715	Financements européens pour le modernisation de l'offre de soins - programme 204	0	698 656	698 656	0
FDC	Total		0	153 915 095	153 915 095	0

Le fonds de concours **1-1-00315** « Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) », a été abondé en 2024 dans le cadre d'un 2^d appel à projet organisé au titre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne (*rescEU 2*). La France a été à nouveau retenue et la DGS porte également ce projet.

Le fonds de concours **1-1-00587** « Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé », a reçu des crédits pour :

- le projet Prevent NCD Déterminants de santé : prévention du cancer et des maladies non transmissibles (3,08 M€) ;
- le projet Implemental, actions dans le domaine de la santé mentale (61,6 k€).

Le fonds de concours **1-1-00715** « *Financements européens pour la modernisation de l'offre de soins* » a bénéficié de nouveaux financements européens au titre du Grant Agreement JARDIN (action conjointe pour soutenir l'intégration des réseaux européens de référence dans les systèmes nationaux de soins de santé des États membres) à hauteur de 0,7 M€.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 204 s'établissent à 0,50 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00715	Financements européens pour le modernisation de l'offre de soins - programme 204	0	500 000	500 000	0
FDC	Total		0	500 000	500 000	0

Le fonds de concours **1-1-00715** « *Financements européens pour la modernisation de l'offre de soins* » devrait bénéficier de nouveaux crédits en 2025 au titre du Grant Agreement JARDIN à hauteur de 0,5 M€.

Sécurités

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Sécurités » s'élevaient à 292,64 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 242,03 M€ en AE et 265,97 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 376,21 M€ en AE et 393,20 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
176 - Police nationale	60 405 380	87 311 553	0	53 315 386	77 257 232	0	61 109 131	78 099 785	0
152 - Gendarmerie nationale	199 514 135	199 514 135	0	166 906 397	166 906 397	0	298 185 210	298 185 210	0
207 - Sécurité et éducation routières	139 406	139 406	0	80 350	80 350	0	120 000	120 000	0
161 - Sécurité civile	32 576 362	32 576 362	0	21 727 901	21 727 901	0	16 800 000	16 800 000	0
Total	292 635 284	292 635 284	0	242 030 034	265 971 880	0	376 214 341	393 204 995	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Sécurités » sont les suivantes.

176 - Police nationale

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 176 s'élevaient à 60,41 M€ en AE et 87,31 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00041	participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale	0	6 678 166	6 678 166	0
FDC	1-2-00047	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 176)	0	6 161 732	6 161 732	0
FDC	1-2-00298	Action sociale et accompagnement des personnels - police nationale - P176	0	660 622	660 622	0
FDC	1-2-00675	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176)	0	21 912 803	21 912 803	0
FDC	1-2-00817	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 - autorisations d'engagement préalables)	0	0	26 906 173	0
FDC	1-3-00672	participation d'Etats membres au financement des vols communs organisés par la police nationale dans le cadre d'opérations de reconduite à la frontière d'une part, au fonctionnement des centres de coopération policière et douanière d'autre part	0	66 285	66 285	0
FDC	Total		0	35 479 608	62 385 781	0
ADP	2-2-00040	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques, autres que celles de la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique .	0	10 597 500	10 597 500	0
ADP	2-2-00042	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique.	0	3 780 058	3 780 058	0
ADP	2-2-00518	redevances perçues pour l'installation et l'exploitation des dispositifs d'alerte de la police.	0	249 338	249 338	0
ADP	2-2-00584	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (titre 2)	4 028 835	0	0	0
ADP	2-2-00726	produit des cessions de biens mobiliers (programme 176 - métropole)	0	5 419 463	5 419 463	0
ADP	2-2-00843	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (hors titre 2)	0	850 579	850 579	0
ADP	Total		4 028 835	20 896 938	20 896 938	0

Les recettes non fiscales perçues sur par la police nationale en 2023 relèvent majoritairement du hors titre 2 (56,38 M€ en AE et 83,28 M€ en CP). Elles sont en hausse de 40,52 M€ en AE et 67,42 M€ en CP par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances 2023 (15,86 M€ prévus en AE et CP). Cette évolution s'explique par une fiabilisation des prévisions de recettes tout au long de l'année en fonction de l'actualité et des accords conclus avec des financeurs extérieurs.

Les écarts constatés sont les suivants :

Fonds de concours :

- 1-2-00817 – Participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (+26,90 M€ en CP) ;
- 1-2-00675 – Participation financement de divers travaux d'équipement (+21,91 M€ en AE et CP) ;
- 1-1-00041 – Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (+5,73 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00047 – Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (+4,56 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00298 – Action sociale et accompagnement des personnels (+0,16 M€ en AE et CP) ;
- 1-3-00672 – Participation des États membres aux vols communs de reconduites et au fonctionnement des CCPD (-0,04 M€ en AE et CP).

Attributions de produits :

- 2-2-00726 – Produits des cessions de biens mobiliers – Métropole (+2,92 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00040 – SOI autres que PP (+2,60 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00042 – SOI PP (+2,28 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00843 – Rémunérations des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (+0,35 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00518 – Redevances pour installation et exploitation dispositifs d’alerte de la police (+0,05 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00584 – Rémunération prestations DGPN – T2 (+4,03 M€ en AE et CP).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d’attributions de produits au programme 176 atteignent 53,32 M€ en AE et 77,26 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00041	participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale	0	15 694 332	15 694 332	0
FDC	1-2-00047	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 176)	0	2 629 860	2 629 860	0
FDC	1-2-00298	Action sociale et accompagnement des personnels - police nationale - P176	0	118 830	118 830	0
FDC	1-2-00675	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176)	0	2 416 787	2 416 787	0
FDC	1-2-00817	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 - autorisations d'engagement préalables)	0	0	23 941 846	0
FDC	1-3-00672	participation d'Etats membres au financement des vols communs organisés par la police nationale dans le cadre d'opérations de reconduite à la frontière d'une part, au fonctionnement des centres de coopération policière et douanière d'autre part	0	81 785	81 785	0
FDC	1-3-00956	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - titre 2)	2 810 653	0	0	0
FDC	1-3-00957	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - hors titre 2)	0	17 532 991	17 532 991	0
FDC	Total		2 810 653	38 474 584	62 416 430	0
ADP	2-2-00040	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques, autres que celles de la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique .	0	7 664 331	7 664 331	0
ADP	2-2-00042	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique.	0	809 416	809 416	0
ADP	2-2-00077	valorisation du patrimoine immatériel de la police nationale (programme 176)	0	1 329 769	1 329 769	0
ADP	2-2-00518	redevances perçues pour l'installation et l'exploitation des dispositifs d'alerte de la police.	0	115 081	115 081	0
ADP	2-2-00726	produit des cessions de biens mobiliers (programme 176 - métropole)	0	1 561 985	1 561 985	0
ADP	2-2-00843	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (hors titre 2)	0	549 566	549 566	0
ADP	Total		0	12 030 149	12 030 149	0

Les recettes non fiscales perçues au 31 juillet 2024 sur le programme 176 « police nationale » relèvent majoritairement du hors titre 2 (95 % en AE et CP). Elles sont supérieures au montant prévus en projet de loi de finances (+2,90 M€ en AE et 2,95 M€ en CP) et supérieur aux rattachements réalisés à la même période en 2023 (+32,42 en AE et 56,37 M€ en CP). Le principal facteur de cette hausse est dû au rattachement de la participation des britanniques au financement de divers travaux d'équipement en application des accords Sandhurst et la contribution de la ville de Nice pour l'hôtel de police.

Par rapport aux crédits ouverts au 31 juillet 2023, les évolutions constatées (en AE et CP) sont les suivantes :

Fonds de concours :

- 1-2-00817 – Participation financement de divers travaux d'équipement (23,94 M€ en CP) ;
- 1-3-00957 – Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (HT2) (17,53 M€ en AE et CP) ;
- 1-1-00041 – Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (+12,21 M€ en AE et CP) ;

- 1-2-00675 – Participation financement de divers travaux d'équipement (+1,71 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00047 – Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (+0,88 M€ en AE et CP) ;
- 1-3-00672 – Participation des États membres aux vols communs de reconduites et au fonctionnement des CCPD (+0,04 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00298 – Action sociale et accompagnement des personnels (-0,04 M€ en AE et CP)
- 1-3-00956 – Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la Police national (programme 176 – titre 2) (+2,8 M€ en AE et en CP).

Attributions de produits :

- 2-2-00077 – Valorisation patrimoine immatériel de la PN (1,33 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00040 – SOI autres que PP (+1,30 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00843 – Rémunérations des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (+0,2 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00518 – Redevances pour installation et exploitation dispositifs d'alerte de la police (-0,06 M€) ;
- 2-2-00042 – SOI PP (-0,58 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00726 - Produits des cessions de biens mobiliers -Métropole (-2,11 M€ en AE et CP).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 176 s'établissent à 61,11 M€ en AE et 78,10 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00041	participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale	0	12 249 344	12 249 344	0
FDC	1-2-00047	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 176)	0	3 380 000	3 380 000	0
FDC	1-2-00298	Action sociale et accompagnement des personnels - police nationale - P176	0	500 000	500 000	0
FDC	1-2-00817	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 - autorisations d'engagement préalable)	0	0	16 990 654	0
FDC	1-3-00672	participation d'Etats membres au financement des vols communs organisés par la police nationale dans le cadre d'opérations de reconduite à la frontière d'une part, au fonctionnement des centres de coopération policière et douanière d'autre part	0	100 000	100 000	0
FDC	1-3-00956	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - titre 2)	8 980 800	0	0	0
FDC	1-3-00957	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (programme 176 - hors titre 2)	0	21 498 987	21 498 987	0
FDC	Total		8 980 800	37 728 331	54 718 985	0
ADP	2-2-00040	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques, autres que celles de la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique .	0	9 000 000	9 000 000	0
ADP	2-2-00042	remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la préfecture de police de Paris et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique.	0	2 000 000	2 000 000	0
ADP	2-2-00518	redevances perçues pour l'installation et l'exploitation des dispositifs d'alerte de la police.	0	400 000	400 000	0
ADP	2-2-00726	produit des cessions de biens mobiliers (programme 176 - métropole)	0	2 500 000	2 500 000	0
ADP	2-2-00843	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (hors titre 2)	0	500 000	500 000	0
ADP	Total		0	14 400 000	14 400 000	0

La prévision de recettes non fiscales 2025 en **HT2** est supérieure au montant prévu au PLF 2024 (+4,53 M€ en AE et -2,38 M€ en CP), en cohérence avec l'exécution constatée des années précédentes et compte tenu des accords et engagements en vigueur (participation des britanniques au financement de divers travaux d'équipement en application des accords Sandhurst, de la participation de la ville de Nice à la construction du nouveau hôtel de police, du financement de l'AGRASC aux projets de financements lutte délinquance de la police nationale et des recettes liées aux services d'ordre indemnisés, etc.). Cette prévision sera fiabilisée tout au long de l'année en fonction de l'actualité et des accords conclus avec des financeurs extérieurs.

Les recettes non fiscales en **T2** correspondent au remboursement par le Gouvernement britannique, en application des accords Sandhurst, des effectifs mobilisés (réservistes, contractuels dans les services zonaux de soutien) dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine sur la côte Nord. La prévision 2025 des rattachements sur le fonds de concours Sandhurst est estimée à 8 980 800 € en AE et en CP.

152 - Gendarmerie nationale

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 152 s'élevaient à 199,51 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00055	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 152)	0	13 017 799	13 017 799	0
FDC	1-2-00682	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 152)	0	6 514 741	6 514 741	0
FDC	Total		0	19 532 539	19 532 539	0
ADP	2-2-00045	remboursement des prestations de service d'ordre et de relations publiques exécutées par la gendarmerie nationale et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique	0	11 312 229	11 312 229	0
ADP	2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	115 009 678	0	0	0
ADP	2-2-00495	Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques	0	1 885 005	1 885 005	0
ADP	2-2-00564	produit des cessions de biens mobiliers -métropole (programme 152)	0	2 275 811	2 275 811	0
ADP	2-2-00604	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	0	47 571 234	47 571 234	0
ADP	2-3-00566	produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (programme 152)	0	85 897	85 897	0
ADP	2-3-00614	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger	0	1 841 743	1 841 743	0
ADP	Total		115 009 678	64 971 918	64 971 918	0

En titre 2, le montant des attributions de produits correspond aux remboursements des effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF).

En hors titre 2, le P152 bénéficie à la fois de fonds de concours et d'attributions de produits pour les raisons suivantes :

- Les FDC perçus au titre de la « Participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité », correspondent à divers cofinancements perçus par la GN pour financer des actions opérationnelles. Il s'agit principalement de fonds européens ainsi que cofinancements nationaux ;
- Les FDC perçus au titre de la « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement », correspondent principalement au titre des certificats d'économie d'énergie.
- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la GN et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique », sont prévus à l'occasion de services d'ordre indemnisés gérés localement.

- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques », sont prévus à l'occasion de prestations réalisées et gérées en local.
- Les ADP perçus au titre des « Produits des cessions de biens mobiliers », sont prévus consécutivement à la vente de biens en métropole ;
- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN (hors titre 2) », sont prévus au titre de la rémunération de prestations gérées en central. Les principaux montants alimentant cette attribution de produits sont les protocoles liant la GN à EDF, à BDF, à l'ANDRA...
- Les ADP perçus au titre des « Produits de cessions de biens mobiliers – outremer et étranger », sont prévus au titre de la vente de biens en outre-mer et à l'étranger.
- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN outremer et à l'étranger », sont prévus au titre de prestations réalisées en outre-mer et à l'étranger.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 152 atteignent 166,91 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00055	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 152)	0	6 466 710	6 466 710	0
FDC	1-2-00682	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 152)	0	1 686 620	1 686 620	0
FDC	1-3-00952	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - titre 2)	41 611 752	0	0	0
FDC	1-3-00953	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - hors titre 2)	0	44 252 997	44 252 997	0
FDC	Total		41 611 752	52 406 327	52 406 327	0
ADP	2-2-00045	remboursement des prestations de service d'ordre et de relations publiques exécutées par la gendarmerie nationale et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique	0	5 439 401	5 439 401	0
ADP	2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	40 234 328	0	0	0
ADP	2-2-00495	Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques	0	1 176 772	1 176 772	0
ADP	2-2-00564	produit des cessions de biens mobiliers -métropole (programme 152)	0	980 504	980 504	0
ADP	2-2-00604	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	0	24 815 481	24 815 481	0
ADP	2-3-00566	produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (programme 152)	0	5 133	5 133	0
ADP	2-3-00614	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger	0	236 699	236 699	0
ADP	Total		40 234 328	32 653 990	32 653 990	0

En titre 2, le montant des attributions de produits correspond aux remboursements des effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF).

En hors titre 2, le P152 bénéficie à la fois de fonds de concours et d'attributions de produits pour les raisons suivantes :

- Les FDC perçus au titre de la « Participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité », correspondent à divers cofinancements perçus par la GN pour financer des actions opérationnelles. Il s'agit principalement de fonds européens ainsi que cofinancements nationaux.
- Les FDC perçus au titre de la « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement », correspondent principalement au titre des certificats d'économie d'énergie.
- Les FDC perçus au titre de la contribution du RoyaumeUni correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale.
- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la GN et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique », sont prévus à l'occasion de services d'ordre indemnisés gérés localement.
- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques », sont prévus à l'occasion de prestations réalisées et gérées en local.
- Les ADP perçus au titre des « Produits des cessions de biens mobiliers », sont prévus consécutivement à la vente de biens en métropole.
- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN (hors titre 2) », sont prévus au titre de la rémunération de prestations gérées en central. Les principaux montants alimentant cette attribution de produits sont les protocoles liant la GN à EDF, à BDF, à l'ANDRA...
- Les ADP perçus au titre des « Produits de cessions de biens mobiliers – outremer et étranger », sont prévus au titre de la vente de biens en outre-mer et à l'étranger.
- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN outremer et à l'étranger », sont prévus au titre de prestations réalisées en outre-mer et à l'étranger.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 152 s'établissent à 298,19 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00055	participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (programme 152)	0	10 600 000	10 600 000	0
FDC	1-2-00682	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 152)	0	3 100 000	3 100 000	0
FDC	1-3-00952	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - titre 2)	56 076 069	0	0	0
FDC	1-3-00953	Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (programme 152 - hors titre 2)	0	50 900 000	50 900 000	0
FDC	Total		56 076 069	64 600 000	64 600 000	0
ADP	2-2-00045	remboursement des prestations de service d'ordre et de relations publiques exécutées par la gendarmerie nationale et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique	0	10 000 000	10 000 000	0
ADP	2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	113 159 141	0	0	0
ADP	2-2-00495	Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques	0	2 000 000	2 000 000	0
ADP	2-2-00564	produit des cessions de biens mobiliers -métropole (programme 152)	0	2 000 000	2 000 000	0
ADP	2-2-00604	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	0	50 000 000	50 000 000	0
ADP	2-3-00566	produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (programme 152)	0	50 000	50 000	0
ADP	2-3-00614	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger	0	300 000	300 000	0
ADP	Total		113 159 141	64 350 000	64 350 000	0

En titre 2, le montant des attributions de produits correspond aux remboursements des effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF).

En hors titre 2, le P152 bénéficie à la fois de fonds de concours et d'attributions de produits pour les raisons suivantes :

- Les FDC perçus au titre de la « Participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité », correspondent à divers cofinancements perçus par la GN pour financer des actions opérationnelles. Il s'agit principalement de fonds européens ainsi que cofinancements nationaux.
- Les FDC perçus au titre de la « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement », correspondent principalement au titre des certificats d'économie d'énergie.
- Les FDC perçus au titre de la contribution du Royaume-Uni correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale.
- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la GN et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique », sont prévus à l'occasion de services d'ordre indemnisés gérés localement.
- Les ADP perçus au titre du « Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques », sont prévus à l'occasion de prestations réalisées et gérées en local.
- Les ADP perçus au titre des « Produits des cessions de biens mobiliers », sont prévus consécutivement à la vente de biens en métropole.
- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN (hors titre 2) », sont prévus au titre de la rémunération de prestations gérées en central. Les principaux montants alimentant cette attribution de produits sont les protocoles liant la GN à EDF, à BDF, à l'ANDRA...

- Les ADP perçus au titre des « Produits de cessions de biens mobiliers – outremer et étranger », sont prévus au titre de la vente de biens en outre-mer et à l'étranger.
- Les ADP perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la GN outremer et à l'étranger », sont prévus au titre de prestations réalisées en outre-mer et à l'étranger.

207 - Sécurité et éducation routières

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 207 s'élevaient à 0,14 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00530	Produit des cessions de biens mobiliers (P207)	0	139 406	139 406	0
ADP	Total		0	139 406	139 406	0

Les attributions de produits rattachées correspondent aux cessions de biens mobiliers des bureaux d'éducation routière dans les préfetures.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 207 atteignent 0,08 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00530	Produit des cessions de biens mobiliers (P207)	0	80 350	80 350	0
ADP	Total		0	80 350	80 350	0

Les attributions de produits rattachées correspondent aux cessions de biens mobiliers des bureaux d'éducation routière dans les préfetures.

En 2024, une opération de communication « les pros de la route » a été menée avec les sociétés d'autoroute sur la thématique des accidents des personnels intervenants sur les routes. Cette opération a été préfinancée par le programme 207 avec un remboursement par voie de rattachement de fonds de concours. Ce rattachement devrait intervenir au cours du second semestre 2024 sur le fonds de concours 1-2-00213 « participation diverses à la politique de sécurité routière » qui est inactif depuis plusieurs années.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 207 s'établissent à 0,12 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
ADP	2-2-00530	Produit des cessions de biens mobiliers (P207)	0	120 000	120 000	0
ADP	Total		0	120 000	120 000	0

Les prévisions de rattachement d'attributions de produits sont stables à 0,12 M€.

161 - Sécurité civile

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 161 s'élevaient à 32,58 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCGC effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	0	30 951 255	30 951 255	0
FDC	1-1-00497	Participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et mise en œuvre du mécanisme européen de protection civile (programme 161)	160 417	374 307	374 307	0
FDC	1-2-00678	participation contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 161- investissement)	0	41 665	41 665	0
FDC	Total		160 417	31 367 228	31 367 228	0
ADP	2-2-00265	produit des cessions de biens mobiliers (programme 161)	0	520 689	520 689	0
ADP	2-2-00848	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (programme 161)	0	528 028	528 028	0
ADP	Total		0	1 048 717	1 048 717	0

L'enjeu principal de l'exercice 2023 repose sur une ouverture de fonds de concours de 27,57 M€, au titre du financement européen de l'acquisition de deux avions bombardiers d'eau. Ces crédits ont été reportés sur l'exercice 2024 afin de soutenir l'engagement du marché d'acquisition.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 161 atteignent 21,73 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCGC effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	0	2 229 837	2 229 837	0
FDC	1-1-00497	Participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et mise en œuvre du mécanisme européen de protection civile (programme 161)	860 430	2 007 670	2 007 670	0
FDC	1-2-00853	contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure partagée des transmissions supportant le service ANTARES	0	12 829 166	12 829 166	0
FDC	Total		860 430	17 066 673	17 066 673	0
ADP	2-2-00265	produit des cessions de biens mobiliers (programme 161)	0	307 651	307 651	0
ADP	2-2-00848	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (programme 161)	0	3 493 148	3 493 148	0
ADP	Total		0	3 800 799	3 800 799	0

L'ouverture de crédits la plus significative porte sur la contribution des services d'incendies et de secours au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT), soit 12,8 M€ rattachés à la fin du mois de juillet pour une prévision annuelle de 14,3 M€.

En gestion 2024, le programme 161 a aussi bénéficié de remboursements importants au titre de la mise à disposition d'une capacité européenne de lutte contre les feux de forêt « RescEU transitoire » ou pour des interventions dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'UE (MPCU).

Par ailleurs, les dépenses engagées dans la lutte contre les feux de forêts du Canada durant l'été 2023 ont fait l'objet d'un remboursement de 3 M€, versés au titre d'une attribution de produit (fonds 2-2-00848).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 161 s'établissent à 16,80 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00497	Participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et mise en œuvre du mécanisme européen de protection civile (programme 161)	0	2 000 000	2 000 000	0
FDC	1-2-00853	contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure partagée des transmissions supportant le service ANTARES	0	14 300 000	14 300 000	0
FDC	Total		0	16 300 000	16 300 000	0
ADP	2-2-00265	produit des cessions de biens mobiliers (programme 161)	0	150 000	150 000	0
ADP	2-2-00848	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (programme 161)	0	350 000	350 000	0
ADP	Total		0	500 000	500 000	0

La prévision de rattachement de fonds de concours s'établit à 16,3 M€. 14,3 M€ portent sur le fonds INPT et 2 M€ concernent le remboursement des dépenses engagées dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'UE.

Le montant évaluatif des recettes non fiscales inscrit dans le PLF 2025 porte en outre sur les attributions de produits : 0,15 M€ en AE et en CP pour produit des cessions de biens mobiliers et 0,35 M€ en AE et en CP pour rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Solidarité, insertion et égalité des chances

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » s'élevaient à 26,55 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 15,56 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,00 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
304 - Inclusion sociale et protection des personnes	577 000	577 000	0	0	0	0	0	0	0
157 - Handicap et dépendance	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0
137 - Égalité entre les femmes et les hommes	3 813 682	3 813 682	0	1 984 876	1 984 876	0	0	0	0
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	17 156 820	17 156 820	0	13 578 669	13 578 669	0	0	0	0
Total	26 547 502	26 547 502	0	15 563 545	15 563 545	0	0	0	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » sont les suivantes.

304 - Inclusion sociale et protection des personnes

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 304 s'élevaient à 0,58 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00294	Participation du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) aux dépenses d'assistance technique (programme 304)	0	77 000	77 000	0
FDC	1-1-00794	Participation du Fonds social européen (FSE) aux dépenses d'assistance technique (programme 304)	0	500 000	500 000	0
FDC	Total		0	577 000	577 000	0

Fonds FEAD : aux 77 000 € rattachés en 2023, s'ajoutent 7 733 € de reports d'AE et 11 376 € de reports de CP. Les crédits disponibles au 31/12/23 s'établissent donc à 84 733 € en AE et 88 376 € en CP.

Fonds FAMI n° 1-1-00295 : aucun rattachement n'a été effectué en 2023. Du fait des reports, les crédits disponibles au 31/12/23 s'établissent à 1 202 788 € en AE et 1 202 788 € en CP. Ce fonds ne recevra plus de nouveaux rattachements de crédits.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 304 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

Fonds FEAD : aucun rattachement de crédits n'est attendu pour 2024. Du fait des reports, les crédits disponibles au 31/07/24 s'établissent à 84 733 € en AE et 88 376 € en CP.

Fonds FSE : aucun rattachement de crédits n'est attendu pour 2024. Du fait des reports, les crédits disponibles au 31/07/24 s'établissent à 500 000 € en AE et 500 000 € en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 304 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Fonds FEAD et FSE : la dotation de ces deux fonds de concours est déterminée lors de la rédaction des états de répartition, rédigés lors de la réception des crédits européens. La dotation 2025 sera établie en 2025.

Fonds FAMI : Ce fonds ne recevra plus de nouveaux rattachements de crédits.

157 - Handicap et dépendance

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 157 s'élevaient à 5,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00270	participation de la CNSA au financement d'opérations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	0	5 000 000	5 000 000	0
FDC	Total		0	5 000 000	5 000 000	0

Le montant de l'année N est déterminé par une décision de la CNSA prise en fin d'année N-1.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 157 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

La dotation 2024 s'élève à 5 M€ en AE = CP et a été rattachée début août au fonds de concours 1-2-00270.

Pour information : le programme a par ailleurs bénéficié en 2024 d'un report de crédits issu du même FDC (n° 1-2-00270) pour un montant de 26 485 € en AE et de 68 113 € en CP par arrêté du 30/01/2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 157 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Le montant de l'année N est déterminé par une décision de la CNSA prise en fin d'année N-1.

137 - Égalité entre les femmes et les hommes

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 137 s'élevaient à 3,81 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00574	Contribution de l'AGRASC à la politique de lutte contre la traite des êtres humains	0	3 813 682	3 813 682	0
FDC	Total		0	3 813 682	3 813 682	0

Le montant de la dotation est déterminé dans le cadre d'une convention annuelle conclue entre l'AGRASC et la DGCS.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 137 atteignent 1,98 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00574	Contribution de l'AGRASC à la politique de lutte contre la traite des êtres humains	0	1 984 876	1 984 876	0
FDC	Total		0	1 984 876	1 984 876	0

Le montant de la dotation est déterminé dans le cadre d'une convention annuelle conclue entre l'AGRASC et la DGCS.

Le montant versé en 2024 (1 984 876 € en AE=CP) a été rattaché au P137 par arrêté du 29 juillet 2024.

Pour information, un petit reliquat de crédits (12 832 €) issu d'un autre FDC (n° 1-1-00563) et reporté depuis quelques années a été annulé par arrêté du 5 juillet 2024.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 137 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Le montant de la dotation est déterminé dans le cadre d'une convention annuelle conclue entre l'AGRASC et la DGCS.

Le montant de la dotation 2025 sera déterminé en fin de premier semestre 2025, lors de la signature de la convention annuelle.

124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 124 s'élevaient à 17,16 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00444	Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 124	275 000	0	0	0
FDC	1-1-00926	contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	0	2 421 815	2 421 815	0
FDC	1-2-00014	Participation de l'assurance maladie au pilotage du Ségur Numérique (titre 2 et hors titre 2) - P124	2 646 105	9 029 900	9 029 900	0
FDC	1-2-00074	participation des parents au fonctionnement des crèches crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs	0	106 491	106 491	0
FDC	1-2-00075	Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale	0	536 259	536 259	0
FDC	1-2-00267	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien dans l'emploi	0	57 328	57 328	0
FDC	1-2-00970	Participation de tiers au financement du soutien des politiques sanitaires et sociales (programme 124)	0	2 020 043	2 020 043	0
FDC	Total		2 921 105	14 171 835	14 171 835	0
ADP	2-2-00703	produit des cessions de biens mobiliers (programme 124)	0	63 880	63 880	0
ADP	Total		0	63 880	63 880	0

T2

- 1-1-00444 : Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 124 : 275 000 € en AE et en CP ;
- 1-2-00014 : Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 2 646 105 € en AE et en CP ;

HT2

- 1-1-00926 - Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière d'actions sociales ou de santé : 2 421 814 € en AE et en CP ;
- 1-2-00014 - Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 9 029 900 € en AE et en CP ;
- 1-2-00074 - Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs : 106 491 € en AE et en CP ;
- 1-2-00075 - Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale : 536 259 en AE et en CP ;
- 1-2-00267 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien (FIPHFP) : 57 328 € en AE et en CP ;
- 1-2-00970 - Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé 2 020 043 € en AE et en CP ;
- 2-2-00703 : Produits de cession de biens mobiliers : 63 880 € en AE et en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 124 atteignent 13,58 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00444	Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 124	823 859	0	0	0
FDC	1-1-00926	contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	0	1 213 873	1 213 873	0
FDC	1-2-00014	Participation de l'assurance maladie au pilotage du Ségur Numérique (titre 2 et hors titre 2) - P124	2 500 300	8 499 700	8 499 700	0
FDC	1-2-00074	participation des parents au fonctionnement des crèches crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs	0	85 990	85 990	0
FDC	1-2-00075	Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale	0	16 661	16 661	0
FDC	1-2-00970	Participation de tiers au financement du soutien des politiques sanitaires et sociales (programme 124)	0	381 186	381 186	0
FDC	Total		3 324 159	10 197 410	10 197 410	0
ADP	2-2-00703	produit des cessions de biens mobiliers (programme 124)	0	57 100	57 100	0
ADP	Total		0	57 100	57 100	0

T2

- 1-1-00444 : Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 124 : 823 859 € en AE et en CP ;
- 1-2-00014 : Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 2 500 300 € en AE et en CP ;

HT2

- 1-1-00926 - Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière d'actions sociales ou de santé : 1 213 873 € en AE et en CP ;
- 1-2-00014 - Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 8 499 700 € en AE et en CP ;
- 1-2-00074 - Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs : 85 990 € en AE et en CP ;
- 1-2-00075 - Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale : 16 661€ en AE et en CP ;
- 1-2-00970 - Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé 381 186 € en AE et en CP ;
- 2-2-00703 : Produits de cession de biens mobiliers : 57 100 € en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

À compter de 2025, l'ensemble des moyens de fonctionnement et de personnel (crédits et emplois) des administrations relevant du ministère en charge du travail, de la santé et des solidarités est regroupé sur le programme 155 renommé « Soutien des ministères sociaux » (précédemment « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »).

Ce programme est rattaché à la mission « Travail, emploi et administrations des ministères sociaux » (anciennement « Travail et Emploi »).

En conséquence, le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » est supprimé en 2025.

Sport, jeunesse et vie associative

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » s'élevaient à 17,54 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 31,19 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 35,02 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
219 - Sport	15 000	15 000	0	0	0	0	15 000	15 000	0
163 - Jeunesse et vie associative	17 525 399	17 525 399	0	31 188 882	31 188 882	0	35 000 000	35 000 000	0
Total	17 540 399	17 540 399	0	31 188 882	31 188 882	0	35 015 000	35 015 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » sont les suivantes.

219 - Sport

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 219 s'élevaient à 0,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00211	Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport (programme 219)	0	15 000	15 000	0
FDC	Total		0	15 000	15 000	0

Les rattachements correspondent à la participation de la fondation Princesse Charlène de Monaco dans le cadre d'une action contre la noyade menée dans la région Pays-de-la- Loire.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 219 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

En 2024, il est attendu un rattachement de 15 000 € en AE=CP pour le fonds n° 1-2-00211 « *Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport* ».

Ces rattachements correspondent à la participation de la fondation Princesse Charlène de Monaco dans le cadre d'une action contre la noyade menée dans la région Pays-de-la- Loire.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 219 s'établissent à 0,02 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00211	Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport (programme 219)	0	15 000	15 000	0
FDC	Total		0	15 000	15 000	0

15 000 € en AE = CP sont attendus sur le fonds n° 1-2-00211 en provenance de la fondation Princesse Charlène de Monaco afin de poursuivre les actions contre la noyade dans région Pays-de-la-Loire.

163 - Jeunesse et vie associative

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 163 s'élevaient à 17,53 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	0	17 493 026	17 493 026	0
FDC	1-2-00477	Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP	0	30 000	30 000	0
FDC	Total		0	17 523 026	17 523 026	0
ADP	2-2-00482	Produits de la vente des publications de l'INJEP	0	2 373	2 373	0
ADP	Total		0	2 373	2 373	0

Au PLF 2023, les prévisions de rattachement des fonds de concours et attributions de produits s'élevaient à 17,5 M€ sur le fonds 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* » qui concerne les crédits laissés sur les comptes bancaires en déshérence et destinés au financement d'actions en faveur de la vie associative. L'article 272 de la loi de finances pour 2020 modifié a prévu qu'à compter de l'exercice 2021, une quote-part de 20 % des sommes acquises à l'État en application des 3° et 4° de l'article L. 1126-1 du code général de la propriété des personnes publiques, du III de l'article L. 312-20 du code monétaire et financier et des I et II de l'article 13 de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, est affectée au Fonds de développement pour la vie associative (FDVA).

Les rattachements au fonds de concours 1-2-00477 « *Contributions aux missions d'observation et d'étude de INJEP* » ont atteint 30 000 € en AE=CP en 2023.

Dans le cadre de sa mission de diffusion et de valorisation, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a en charge la gestion des ventes de ses publications, services donnant lieu à rémunération en application du décret n° 2016-1127 du 11 août 2016 relatif à la rémunération des services rendus par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La consommation de crédits au titre de l'attribution de produits 2-2-00482 « *Produits de la vente des publications de l'INJEP* » s'est élevée à 2 373 € en AE et en CP en 2023.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 163 atteignent 31,19 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00411	participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative	0	114 470	114 470	0
FDC	1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	0	31 074 411	31 074 411	0
FDC	Total		0	31 188 882	31 188 882	0

La prévision de rattachement en PLF 2024 s'élevait à 17,5 M€ sur le fonds 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* ».

Au 31 juillet 2024, le rattachement est de 31,2 M€, soit une hausse de +78,2 % par rapport à la prévision initiale.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 163 s'établissent à 35,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	0	35 000 000	35 000 000	0
FDC	Total		0	35 000 000	35 000 000	0

La prévision 2025 prend en compte le passage de 20 % à 40 % du prélèvement sur les comptes bancaires inactifs en faveur du fonds de développement pour la vie associative (FDVA).

Transformation et fonction publiques

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Transformation et fonction publiques » s'élevaient à 12,54 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 9,26 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 6,00 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
352 - Innovation et transformation numériques	3 473 000	3 473 000	0	4 730 000	4 730 000	0	0	0	0
148 - Fonction publique	9 066 004	9 066 004	0	4 525 015	4 525 015	0	6 000 000	6 000 000	0
Total	12 539 004	12 539 004	0	9 255 015	9 255 015	0	6 000 000	6 000 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Transformation et fonction publiques » sont les suivantes.

352 - Innovation et transformation numériques

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 352 s'élevaient à 3,47 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00548	Participations diverses à la création de services publics innovants	0	3 473 000	3 473 000	0
FDC	Total		0	3 473 000	3 473 000	0

La DINUM a bénéficié de rattachements en 2023 sur le fonds de concours 1-2-00548 pour un total de 3,5 M€ en AE et CP, correspondant à diverses conventions de partenariat avec l'ADEME, l'ANCT, le CEREMA, l'IGN et l'ANS.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 352 atteignent 4,73 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00548	Participations diverses à la création de services publics innovants	0	230 000	230 000	0
FDC	1-2-00652	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures dédiées à l'accessibilité numérique (programme 352)	0	4 500 000	4 500 000	0
FDC	Total		0	4 730 000	4 730 000	0

Le rattachement de 0,2 M€ AE/CP intervenu sur le fonds de concours 1-2-00548 correspond à une convention de partenariat entre la DINUM et le CEREMA relative à la start-up d'État UrbanVitaliz/Reco-co..

Le rattachement de 4,5 M€ en AE et CP intervenu sur le fonds de concours 1-2-00652 correspond à la nouvelle convention entre la DINUM et le FIPHFP relative à l'accessibilité numérique.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les programmes 129 et 352 fusionnent. Les crédits de fonds de concours du programme 352 basculeront sur le programme 129.

148 - Fonction publique

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 148 s'élevaient à 9,07 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00503	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective	0	8 980 190	8 980 190	0
FDC	Total		0	8 980 190	8 980 190	0
ADP	2-2-00121	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des prestations fournies par la DGAFP (programme 148)	0	85 814	85 814	0
ADP	Total		0	85 814	85 814	0

En 2023, les montants de fonds de concours rattachés au programme 148 s'élevaient à 9 M€ en AE et en CP et concernent principalement le fonds « 1-2-00503 : aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective ». Ces crédits sont délégués aux préfetures de régions pour le versement de subventions dite « bonus réservataire », dispositif qui remplace la prestation de service versée au titre des anciens « contrats enfant jeunesse (CEJ) » à destination des employeurs.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 148 atteignent 4,53 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00503	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective	0	4 503 605	4 503 605	0
FDC	Total		0	4 503 605	4 503 605	0
ADP	2-2-00121	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des prestations fournies par la DGAFP (programme 148)	0	21 410	21 410	0
ADP	Total		0	21 410	21 410	0

En 2024, les rattachements au programme 148 de fonds de concours constatés au 31 juillet atteignent 4,5 M€ en AE et en CP, principalement sur le fonds « 1-2-00503 : aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective », et au titre du contrat territorial « Réservataire employeur » conclu entre les préfetures de régions et les CAF pour le versement du bonus réservataire.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 148 s'établissent à 6,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00503	aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective	0	6 000 000	6 000 000	0
FDC	Total		0	6 000 000	6 000 000	0

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement au programme 148 de fonds de concours s'établissent à 6 M€ en AE et en CP au titre du fonds « 1-2-00503 : aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective ».

Travail, emploi et administration des ministères sociaux

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » s'élevaient à 837,24 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 812,43 M€ en AE et 12,43 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 812,20 M€ en AE et 1 122,20 M€ en CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
102 - Accès et retour à l'emploi	25 000 000	25 000 000	0	0	0	0	0	0	0
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	800 057 785	25 205 316	800 000 000	800 006 665	6 665	800 000 000	800 000 000	1 110 000 000	800 000 000
155 - Soutien des ministères sociaux	12 183 804	12 183 804	0	12 426 911	12 426 911	0	12 200 000	12 200 000	0
Total	837 241 588	837 241 588	800 000 000	812 433 576	12 433 576	800 000 000	812 200 000	1 122 200 000	800 000 000

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » sont les suivantes.

102 - Accès et retour à l'emploi

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 102 s'élevaient à 25,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00611	Contribution de l'Agefiph au financement des entreprises adaptées	0	25 000 000	25 000 000	0
FDC	Total		0	25 000 000	25 000 000	0

Ce fonds de concours correspond à la contribution de l'Agefiph au financement des aides aux entreprises adaptées conformément à la convention signée entre l'État et l'Agefiph.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 102 atteignent 0,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
------	----------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------

En 2024, le montant des fonds de concours rattachés au programme 102 devrait s'élever à 40 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, dont 25 M€ constituent des reports de l'exercice 2023 et 15 M€ correspondent au fonds de concours pour l'exercice 2024, que l'Agefiph s'est engagée à verser d'ici la fin de l'année.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 102 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Le fonds de concours versé jusque-là par l'Agefiph sera remplacé, à compter de 2025, par l'ouverture de crédits budgétaires « gagés » par un plafonnement de la taxe affectée à l'Agefiph.

103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 103 s'élevaient à 800,06 M€ en AE (dont 800,00 M€ préalables) et 25,21 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	0	800 000 000	25 147 531	800 000 000
FDC	Total		0	800 000 000	25 147 531	800 000 000
ADP	2-2-00083	contributions patronales aux allocations temporaires dégressives	0	21 122	21 122	0
ADP	2-2-00084	contribution des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du Fonds national de l'emploi	0	36 663	36 663	0
ADP	Total		0	57 785	57 785	0

- 1-2-00551 (Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences) pour un montant de 800 M€ en AE et 25 M€ CP : ce fonds de concours a été versé par l'opérateur France compétences en application de l'article L. 6123-5 du code du travail qui prévoit qu'une quote-part du produit de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage (CUFPA) est rattaché au budget de l'État afin de financer les formations en faveur des demandeurs d'emploi, mises en œuvre dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences ;
- 2-2-00083 (Contributions patronales aux allocations temporaires dégressives) pour un montant de 21 121,64 € en AE et CP ;
- 2-2-00084 (Contributions des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi) pour un montant de 36 663 € en AE et CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 103 atteignent 800,01 M€ en AE (dont 800,00 M€ préalables) et 0,01 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	0	800 000 000	0	800 000 000
FDC	Total		0	800 000 000	0	800 000 000
ADP	2-2-00084	contribution des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du Fonds national de l'emploi	0	6 665	6 665	0
ADP	Total		0	6 665	6 665	0

- 1-2-00551 (Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences) pour un montant de 800 M€ en AE ce fonds de concours est versé en 2024 pour les mêmes raisons qu'en 2023 (cf. supra) ;

A noter qu'est attendu d'ici la fin de l'année 2024 un versement prévisionnel rattaché aux engagements de 2023 à hauteur de 145 M€ en CP, ainsi qu'un versement de 320 M€ en CP rattaché aux engagements 2024. Le rythme de versement des fonds par l'opérateur s'explique par la temporalité de décaissement des aides prévue par les conventions signées dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences.

- 2-2-00084 (Contributions des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi) pour un montant de 6 665 € en AE et CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 103 s'établissent à 800,00 M€ en AE (dont 800,00 M€ préalables) et 1 110,00 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	0	800 000 000	1 110 000 000	800 000 000
FDC	Total		0	800 000 000	1 110 000 000	800 000 000

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement au programme 103 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 800 M€ en AE et à 1 110 M€ en CP et concernent le fonds de concours n° 1-2-00551 (Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences). Ce fonds de concours est versé en 2025 pour les mêmes raisons qu'en 2024 (cf. supra) avec des versements rattachés aux engagements 2023 et 2024.

155 - Soutien des ministères sociaux

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 155 s'élevaient à 12,18 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (programme 155 T2)	2 349 277	0	0	0
FDC	1-1-00863	contribution du Fonds social européen (FSE) à l'assistance technique (programme 155)	0	9 198 576	9 198 576	0
FDC	1-2-00771	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	120 004	515 947	515 947	0
FDC	Total		2 469 281	9 714 523	9 714 523	0

T2 :

- 1-1-00344 - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 2 349 277 € en AE et en CP ;
- 1-2-00771- Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : 120 004 € en AE et en CP.

HT2 :

- 1-1-00863 - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 9 198 576 € en AE et en CP ;
- 1-2-00771- Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : 515 947 € en AE et en CP ;

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 155 atteignent 12,43 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00573	Participation de l'union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	0	260 566	260 566	0
FDC	1-1-00863	contribution du Fonds social européen (FSE) à l'assistance technique (programme 155)	0	12 166 345	12 166 345	0
FDC	Total		0	12 426 911	12 426 911	0

HT2 :

- 1-1-00573 - Participation de l'Union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi : 260 566 € en AE et en CP ;
- 1-1-00863 - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 12 166 345 € en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 155 s'établissent à 12,20 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (programme 155 T2)	3 200 000	0	0	0
FDC	1-1-00863	contribution du Fonds social européen (FSE) à l'assistance technique (programme 155)	0	9 000 000	9 000 000	0
FDC	Total		3 200 000	9 000 000	9 000 000	0

A compter de 2025, l'ensemble des moyens de fonctionnement et de personnel (crédits et emplois) des administrations relevant du ministère en charge du travail, de la santé et des solidarités est regroupé sur le programme 155 renommé « Soutien des ministères sociaux » (précédemment « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »).

Ce programme est rattaché à la mission « Travail, emploi et administrations des ministères sociaux » (anciennement « Travail et Emploi »). En conséquence, le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » est supprimé en 2025.

Budgets annexes

Contrôle et exploitation aériens

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Contrôle et exploitation aériens » s'élevaient à 30,69 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 20,89 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 17,52 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	474 467	474 467	0	70 729	70 729	0	390 000	390 000	0
612 - Navigation aérienne	23 273 128	23 273 128	0	15 130 737	15 130 737	0	10 000 000	10 000 000	0
614 - Transports aériens, surveillance et certification	6 946 067	6 946 067	0	5 690 608	5 690 608	0	7 135 000	7 135 000	0
Total	30 693 662	30 693 662	0	20 892 074	20 892 074	0	17 525 000	17 525 000	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Contrôle et exploitation aériens » sont les suivantes.

613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 613 s'élevaient à 0,47 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00180	Participations du FIPHFP au financement d'actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées et de divers organismes à des programmes d'action sociale	0	251 734	251 734	0
FDC	1-2-00481	Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovations immobiliers	0	56 273	56 273	0
FDC	Total		0	308 008	308 008	0
ADP	2-2-00740	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	0	145 585	145 585	0
ADP	2-2-00765	Rémunération de services rendus (programme 613)	0	20 874	20 874	0
ADP	Total		0	166 459	166 459	0

Parmi les crédits rattachés au cours de l'année 2023, 0,31 M€ en AE et CP relèvent des fonds de concours (FDC) et 0,17 M€ relèvent des attributions de produits (ADP).

Aussi, le montant de 0,31 M€ de fonds de concours rattaché se décline ainsi :

- 0,25 M€ pour le fonds de concours n° 93-1-2-00180 « Fonds insertion personnes handicapées et action sociale » s'explique par un soutien à l'insertion des personnes handicapés plus important qu'initialement (0,14 M€);
- 0,06 M€ pour le fonds de concours n° 93-1-2-00481 « Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovation immobilière. » qui s'explique par un décalage des projets (0,1 M€ prévu en LFI).

En ce qui concerne les attributions de produits, le montant total de 0,17 M€ pour l'année 2023 se décompose ainsi :

- 0,15 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00740 « Produit de cessions de biens mobiliers métropole » pour essentiellement des ventes de véhicules ;
- 0,02 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00765 « rémunération pour services rendus » correspond aux prestations réalisées par la DGAC auprès de tiers situés en métropole. Ce montant correspond plus particulièrement à la mise en location de salle par des tiers.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 613 atteignent 0,07 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00481	Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovations immobiliers	0	60 589	60 589	0
FDC	Total		0	60 589	60 589	0
ADP	2-2-00740	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	0	7 890	7 890	0
ADP	2-3-00779	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	0	2 250	2 250	0
ADP	Total		0	10 140	10 140	0

Au 31 juillet 2024, les rattachements sur le fonds de concours « Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) » constatés au 31 juillet atteignent 0 M€. Cela est dû à des retards dans la transmission des pièces justificatives dans le processus de rattachement des recettes.

Le rattachement sur le fonds de concours « Participation d'organisme à des programmes de construction ou de rénovation immobilière » correspond au versement de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour les travaux d'assainissement des eaux de baignades de la Seine pour les jeux olympiques 2024.

Les rattachements sur les attributions de produits de cessions de biens mobiliers correspondent aux encaissements sur ventes de voitures pour le secrétariat interrégional Grand Paris (SIR GP).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 613 s'établissent à 0,39 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00180	Participations du FIPHFP au financement d'actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées et de divers organismes à des programmes d'action sociale	0	190 000	190 000	0
FDC	Total		0	190 000	190 000	0
ADP	2-2-00740	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	0	200 000	200 000	0
ADP	Total		0	200 000	200 000	0

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de fonds de concours et d'attribution de crédits rattachés au programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » s'établissent à 0,39 M€.

Ils se répartissent ainsi :

- FDC : 0,19 M€ au titre du contrat réservataire territorial employeur (CTRE -0,09 M€) et du FIPHFP (0,10 M€)
- ADP : 0,2 M€ pour les cessions d'actifs corporels du Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) et du secrétariat interrégional du Grand Paris (ventes de véhicules).

Les prévisions sont stables par rapport à la LFI 2024.

612 - Navigation aérienne

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 612 s'élevaient à 23,27 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00006	Participation aux projets aéronautiques européens	0	17 879 023	17 879 023	0
FDC	1-2-00933	Contribution de porteurs de projets au financement des travaux que ces projets induisent sur des infrastructures de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) - programme 612	0	1 000 000	1 000 000	0
FDC	1-3-00768	Participation de tiers à des études et travaux dans le domaine de la navigation aérienne (outre-mer ou étranger)	0	2 172 465	2 172 465	0
FDC	Total		0	21 051 488	21 051 488	0
ADP	2-2-00758	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	724 939	724 939	0
ADP	2-3-00753	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	1 496 702	1 496 702	0
ADP	Total		0	2 221 641	2 221 641	0

Parmi les crédits rattachés au programme 612 au cours de l'année 2023, 21,05 M€ en AE et CP relèvent des fonds de concours (FDC) et 2,22 M€ relèvent des attributions de produits (ADP).

Aussi, le montant de 21,05 M€ de fonds de concours se décline ainsi :

- 17,88 M€ (2,85 M€ en fonctionnement (T3) et 15,03 M€ en investissement (T5)) pour le FDC n° 93-1-1-00006 « Participation aux projets aéronautiques européens » s'explique par la mise en service de différents projets européens tels que Cyber, SWIM Infra, SEPIA. Le montant rattaché correspond aux prévisions transmises lors du projet annuel de performance (PAP) 2024 ;
- 2,17 M€ (0,49 M€ en T3 et 1,68 M€ en T5) pour le FDC n° 93-1-3-00768 « Participation tiers à études, travaux - navigation aérienne » dont les versements effectués correspondent à des réalisations du projet cofinancé COFLIGHT[1] avec le développement des versions 4.1 du système ;
- 1 M€ pour le FDC n° 93-1-2-00933 « Contribution des porteurs de projets d'installation et d'exploitation de champs d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques au changement de matériels afin de garantir le fonctionnement pérenne de l'équipement de la navigation aérienne », dont la somme a permis de financer les travaux de construction d'un centre d'émission réception déporté (CERD) sur l'aérodrome de Saint-Yan.

En ce qui concerne les attributions de produits (ADP), le montant total de 2,22 M€ pour l'année 2023 se décompose ainsi :

- 1,5 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00753 « rémunération pour services rendus » pour les missions réalisées par la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) auprès de tiers situés à l'étranger, en Europe ou en Outre-Mer (prestations pour des files de sauvegarde, pour des calibrations réalisées à l'export, etc.) ;
- 0,72 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00758 « rémunération pour services rendus » correspond aux prestations réalisées par la DSNA auprès de tiers situés en métropole. Ce montant correspond plus particulièrement aux produits des ventes de publications du Service d'Information Aéronautique[2] (SIA).

[1] Le programme COFLIGHT, en adéquation à la feuille de route SESAR 2035, vise à changer le système de traitement de plans de vols en l'automatisant.

[2] Le SIA est chargé de produire l'information et la documentation nécessaire à la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne auprès des différents utilisateurs de l'espace aérien.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 612 atteignent 15,13 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00006	Participation aux projets aéronautiques européens	0	708 193	708 193	0
FDC	1-3-00768	Participation de tiers à des études et travaux dans le domaine de la navigation aérienne (outré-mer ou étranger)	0	11 252 313	11 252 313	0
FDC	Total		0	11 960 507	11 960 507	0
ADP	2-2-00735	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 612)	0	167 607	167 607	0
ADP	2-2-00758	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	550 275	550 275	0
ADP	2-3-00753	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	2 452 348	2 452 348	0
ADP	Total		0	3 170 230	3 170 230	0

Parmi les crédits rattachés au programme 612 au cours de l'année 2024 11,96 M€ en AE et CP relèvent des FDC et 3,17 M€ relèvent des ADP.

Le montant de 11,96 M€ relatif aux FDC se décompose ainsi :

- 0,71 M€ (0,58 M€ en T3 et 0,13 M€ en T5) ont été rattachés avec le FDC n° 93-1-1-00006 « Participation aux projets aéronautique européens », correspondant à un projet d'intérêt commun relatif à l'accélération et la facilitation du déploiement de SESAR par la convergence entre les systèmes de gestion du trafic aérien (ATM) COOPANS et DSNA/4Flight ^[1] ;
- 11,25 M€ (3,53 M€ en T3 et 7,72 M€ en T5) rattachés sur le FDC n° 93-1-3-00768 « Participation de tiers à des études et travaux dans le domaine de la navigation aérienne », dont le versement correspond à des réalisations du projet cofinancé COFLIGHT. Pour l'année 2024, ce fonds regroupe également des crédits ouverts au titre du remboursement de travaux de remplacement des VOR ^[2] de Beauvais et de Roanne.

En ce qui concerne les attributions de produits (ADP) rattachées en 2024, le montant de 3,17 M€ correspond à :

- 2,45 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00753 « rémunération pour services rendus » concernant les ouvertures de crédits liées à différents services réalisés par la DSNA auprès de tiers situés à l'étranger, en Europe, en Outre-Mer. Les crédits qui seront ouverts correspondent à la contrepartie de missions d'inspection en vol et de calibrations pour l'essentiel ;
- 0,17 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00735 « produit des cessions de biens mobiliers » ;
- 0,55 M€ sur l'ADP n° 93-2-2-00758 « « rémunération pour services rendus » correspond aux différentes prestations réalisées en métropole par les services de la DSNA et comprend également le produit des ventes réalisées par le SIA (Service d'Information Aéronautique).

[1] Ce projet s'inscrit directement dans le développement du réseau transeuropéen de transport.

[2] Un VOR est un système de positionnement à courte et moyenne distance utilisé en navigation aérienne et fonctionnant dans la plage des fréquences VHF.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 612 s'établissent à 10,00 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00006	Participation aux projets aéronautiques européens	0	7 200 000	7 200 000	0
FDC	1-2-00933	Contribution de porteurs de projets au financement des travaux que ces projets induisent sur des infrastructures de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) - programme 612	0	500 000	500 000	0
FDC	1-3-00768	Participation de tiers à des études et travaux dans le domaine de la navigation aérienne (outré-mer ou étranger)	0	800 000	800 000	0
FDC	Total		0	8 500 000	8 500 000	0
ADP	2-2-00758	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	1 000 000	1 000 000	0
ADP	2-3-00753	Rémunération de services rendus (programme 612)	0	500 000	500 000	0
ADP	Total		0	1 500 000	1 500 000	0

Parmi la prévision pour 2025, 8,5 M€ en AE et CP relèvent des FDC et 1,5 M€ relèvent des ADP.

Ces crédits correspondent aux :

- FDC n° 93-1-1-00006 – « Participation aux projets aéronautiques européens » :

La prévision de rattachement pour 2025 est de 7,2 M€. Ce montant important s'explique par les versements prévus au titre de divers projets cofinancés. A titre d'exemple, on peut citer les futurs versements liés au projet *new voice communication system* (NVCS), qui vise à remplacer l'actuel système de communications vocales de sécurité des centres de contrôle en route de la DSNA. Des versements sont également prévus au titre des dépenses réalisées par la DSNA sur les outils *Extended Arrival Management* (XMAN), qui sont des outils d'aides à la gestion des flux d'arrivés pour les contrôleurs aériens.

- FDC 93-1-3-00768 – « Participation de tiers à des études et travaux dans le domaine de la navigation aérienne » :

Sur l'année 2025, les prévisions de rattachements sur ce fonds sont de 0,8 M€, avec 0,2 M€ en T3 et 0,6 M€ en T5. Les versements prévus correspondent aux subventions touchées pour l'acquisition de la version 4 du système de COFLIGHT.

- FDC 93-1-2-00933 – « Contribution de porteurs de projets au financement des travaux que ces projets induisent sur des infrastructures de la DSNA » :

A noter, le FDC intitulé : « Contribution des porteurs de projets d'installation et d'exploitation de champs d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques au changement de matériels afin de garantir le fonctionnement pérenne de l'équipement de la navigation aérienne » a changé de dénomination au 1 septembre 2024 pour « Contribution de porteurs de projets au financement des travaux que ces projets induisent sur des infrastructures de la DSNA ». Aussi, cette nouvelle dénomination permettra à la DSNA de répondre favorablement à des demandes de porteurs de projets, et de continuer à trouver des financements extérieurs, limitant alors la demande de crédits budgétaires votés en LFI dits crédits « N/A ».

La prévision de rattachement sur ce fonds est de 0,5 M€ pour l'année 2025.

En ce qui concerne les attributions de produits (ADP) rattachées en 2025, le montant de 1,50 M€ correspond à :

- ADP 93-2-2-00753 ; « rémunération pour services rendus » :

Les crédits de cette attribution de produits correspondent aux ouvertures de crédits liées à différents services réalisés par la DSNA auprès de tiers situés à l'étranger, en Europe, en Outre-Mer. Sur 2025, la prévision de rattachement est de 0,5 M€, en raison de missions de calibrage et d'inspections en vol réalisées par la DSNA, ainsi que différentes prestations d'hébergement.

- ADP 93-2-2-00758 ; « rémunération pour services rendus » :

Les crédits de cette attribution correspondent à différentes prestations réalisées par la DSNA auprès de tiers situés en métropole. Les recettes du SIA, via les différents abonnements et la vente diverse de documentation et de publications, ainsi que d'autres missions de calibrations, constituent l'essentiel de la prévision de rattachement de 1 M€ au P612 sur l'année 2025.

614 - Transports aériens, surveillance et certification

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 614 s'élevaient à 6,95 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00911	Participation de l'Union européenne à la gestion de l'European Network of Civil Aviation Safety Investigation Authorities (ENCASIA) par le bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA) - programme 614	0	160 000	160 000	0
FDC	1-2-00992	Financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile - P614	0	100 000	100 000	0
FDC	Total		0	260 000	260 000	0
ADP	2-2-00761	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	482 166	482 166	0
ADP	2-2-00777	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 614)	0	45 085	45 085	0
ADP	2-3-00776	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	6 134 804	6 134 804	0
ADP	2-3-00789	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer (programme 614)	0	24 012	24 012	0
ADP	Total		0	6 686 067	6 686 067	0

Parmi les crédits rattachés au programme 614 au cours de l'année 2023, 0,26 M€ en AE et CP relèvent des fonds de concours (FDC) et 6,69 M€ relèvent des attributions de produits (ADP).

Aussi, le montant de 0,26 M€ de fonds de concours rattaché en 2023 se décline ainsi :

- N° 93-1-2-00992 : Financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile

Le versement de 0,1 M€ pour le financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile correspond à la première partie du versement de 190 000 € (100 000 euros en 2023 et 90 000 euros en 2025) de l'Agence française du développement (AFD) à la DGAC au bénéfice de l'« Eastern Caribbean Civil Aviation Authority (ECCAA) », organisme chargé de règlementer les activités de l'aviation civile, en particulier en matière de sécurité et de sûreté, des États membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECE). 47 316 € ont été engagés en 2023 pour ce projet qui vise à identifier les axes d'harmonisation de certains règlements prioritaires applicables en matière de sécurité aérienne au sein du bassin caribéen.

- N° 93-1-1-00911 : Participation de l'UE à la gestion de l'ENCASIA

L'European Network of Civil Aviation Safety Investigation Authorities (ENCASIA) est le réseau, prévu par le règlement européen (UE) n° 996/2010 du parlement européen et du conseil du 20 octobre 2010 sur les enquêtes et la prévention des accidents et des incidents dans l'aviation civile, qui regroupe l'ensemble des autorités d'enquêtes de l'Union européenne. Il est chargé notamment de préparer des suggestions et de conseiller les institutions de l'Union sur tous les aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et règles de l'Union relatives aux enquêtes de sécurité et à la prévention des accidents et des incidents. Il organise ainsi des séminaires et des formations pour ses membres et est financé par une subvention européenne.

L'ENCASIA a signé le 8 mars 2023 une convention de délégation de gestion avec le Bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA) pour la sécurité de l'aviation civile qui exerce dès lors la gestion administrative et financière du réseau.

Le BEA est ainsi attributaire de la subvention européenne de fonctionnement de l'ENCASIA. A cet effet, un fonds de concours a été créé en avril 2023.

Le montant de 6,69 M€ des ADP se décline ainsi :

- N° 93-2-2-00761 : Rémunérations pour services rendus en métropole

Ces ouvertures de crédits représentent des versements par des sociétés privées à la suite de diverses prestations de service rendues par les experts de la DSAC notamment au titre de la supervision de l'habilitation d'Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile (OSAC), d'évaluation des tests de performances d'équipes cynotechniques. 0,45 k€ ont fait l'objet d'un rattachement au cours de l'exercice 2023, supérieurs aux crédits attendus en LFI. 0,25 k€ en CP ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2024.

En outre, l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) a inscrit à son catalogue de formation, la formation aux enquêtes de sécurité. Cette formation, a lieu dans les locaux du BEA et est assurée par les enquêteurs du BEA. En contrepartie de cette participation, le BEA reçoit, par convention, une partie des frais d'inscription perçus par l'ENAC. Pour l'année 2023, le montant est de 28 728 €.

- N° 93-2-3-00776 : Rémunérations pour services rendus en Outre-mer et à l'étranger

Ces rattachements concernent des facturations de prestations d'expertise technique au profit de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) au titre de l'année 2023 réalisées par la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) et l'OSAC. Sur les 6,41 k€ prévus en LFI 2023, 6,10 k€ ont été ouverts sur l'exercice dont 0,11 k€ en CP ont été reportés sur l'exercice 2024.

- N° 93-2-3-789 et n° 93-2-2-777 : produits de cessions de biens mobiliers Outre-mer/ Étranger et Métropole

Les ouvertures de crédits relatives aux produits de cessions de biens mobiliers est conforme à la prévision ajustée et ont fait l'objet d'un report en CP sur l'exercice 2024.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 614 atteignent 5,69 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-1-00911	Participation de l'Union européenne à la gestion de l'European Network of Civil Aviation Safety Investigation Authorities (ENCASIA) par le bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA) - programme 614	0	14 669	14 669	0
FDC	1-2-00992	Financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile - P614	0	40 000	40 000	0
FDC	Total		0	54 669	54 669	0
ADP	2-2-00761	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	295 624	295 624	0
ADP	2-2-00777	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 614)	0	28 110	28 110	0
ADP	2-3-00776	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	5 304 354	5 304 354	0
ADP	2-3-00789	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer (programme 614)	0	7 850	7 850	0
ADP	Total		0	5 635 939	5 635 939	0

Parmi les crédits rattachés au programme 614 au cours de l'année 2024, 0,55 M€ en AE et CP relèvent des fonds de concours (FDC) et 5,64 M€ relèvent des attributions de produits (ADP).

Aussi, le montant de 0,55 M€ de fonds de concours rattaché en 2024 se décline ainsi :

- N° 93-1-2-00992 : Financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile. Une dotation de 0,04 M€ en fonds de concours a également été réalisée par l'Agence française de développement (AFD), en complément des 450 000 euros déjà versés en 2022, pour le financement de projets de développement au profit de l'aviation civile cambodgienne.

- N° 93-1-1-00911 : Participation de l'UE à la gestion de l'ENCASIA (15 k€). Ce fonds a été abondé avec le reliquat des fonds (14 669,49 €) provenant de la clôture du compte bancaire de l'ENCASIA asbl, désormais gérés par le BEA.

- N° 93-1-1-00364 : Participation à des projets européens dans le secteur de l'aviation civile. Il est prévu à l'automne 2024 le paiement du solde du fonds pour la sécurité intérieure (FSI) dans le cadre de sa participation au financement du système de traitement informatisé des titres de circulation et des habilitations (STITCH) pour un montant de 1,79 M€.

Le montant de 5,64 M€ des ADP se décline ainsi :

- N° 93-2-2-00761 : Rémunérations pour services rendus en métropole. Au 31 juillet 2024, 0,25 M€ correspondent à un versement par Aéroport de Paris dans le cadre de la participation du service technique de l'aviation civile (STAC) au projet européen OLGA (programme en faveur de la transition environnementale du secteur aérien). Le complément en attribution de produits correspond à des expertises fournies par le STAC à des organismes en France et à des prestations d'experts fournies à la demande d'organismes internationaux.

Par ailleurs, un versement correspondant au paiement d'examen techniques réalisés par le BEA pour le compte de son homologue militaire a été réalisé.

A noté, que cette ADP devrait être abondée par le paiement d'une machine à rayon X qui a été vendue et livrée au CNRS par le BEA.

- N° 93-2-3-00776 : Rémunérations pour services rendus en Outre-mer et étranger

Ces rattachements concernent des facturations de prestations d'expertise technique au profit de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) au titre de l'année 2023 réalisées par la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) et l'OSAC. Les versements qui interviendront au cours du 2^e semestre 2024 permettront d'atteindre le prévisionnel attendu.

- N° 93-2-3-789 et n° 93-2-2-777 : produits de cessions de biens mobiliers Outre-mer/ Étranger et Métropole
- Une évaluation de 0,06 M€ inscrite dans la LFI pour 2024 concerne le produit des ventes de biens mobiliers enregistrée en métropole et dans les Outre-mer.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 614 s'établissent à 7,14 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00992	Financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile - P614	0	90 000	90 000	0
FDC	Total		0	90 000	90 000	0
ADP	2-2-00761	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	335 000	335 000	0
ADP	2-2-00777	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 614)	0	100 000	100 000	0
ADP	2-3-00776	Rémunération de services rendus (programme 614)	0	6 600 000	6 600 000	0
ADP	2-3-00789	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer (programme 614)	0	10 000	10 000	0
ADP	Total		0	7 045 000	7 045 000	0

Parmi les crédits rattachés au programme 614 prévu pour 2025, 0,09 M€ en AE et CP relèvent des fonds de concours (FDC) et 7,05 M€ relèvent des attributions de produits (ADP).

Aussi, le montant de 0,09 M€ de fonds de concours prévu pour 2025 correspond au second versement de l'AFD pour le projet au bénéfice de l'ECAA.

A noter qu'il n'est pas prévu de recettes pour 2025 pour le FDC « Participation de l'UE à la gestion de l'ENCASIA ».

Le montant de 7,05 M€ des ADP augmente légèrement par rapport aux années précédentes (6,4 M€ prévus en 2024). Cela s'explique par la vente prévue de véhicules plus importante en 2025 par rapport à 2024.

Les comptes spéciaux

Gestion du patrimoine immobilier de l'État

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes de la mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » s'élevaient à 5,53 M€ en AE et CP.

En 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 0,47 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,00 M€ en AE et CP.

Programmes	Rattachements 2023			Rattachements 2024 au 31/07			Prévisions 2025		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	5 526 230	5 526 230	0	474 582	474 582	0	0	0	0
Total	5 526 230	5 526 230	0	474 582	474 582	0	0	0	0

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits de la mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » sont les suivantes.

723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Les crédits ouverts en 2023

En 2023, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 723 s'élevaient à 5,53 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00746	contributions d'organismes extérieurs à l'Etat à des opérations immobilières (programme 723)	0	5 526 230	5 526 230	0
FDC	Total		0	5 526 230	5 526 230	0

Les principaux rattachements de fonds de concours concernaient une contribution de 2,9 M€ du conseil départemental de la Drôme (pour des travaux de rénovation énergétique de la Préfecture et du conseil départemental au titre du plan de relance), ainsi que le versement à titre d'acompte d'un montant de 0,5 M€ sur le paiement de la valeur d'apport de terrains à l'établissement public EPAMARNE, d'un montant annuel de 2 M€ par an pendant 7 ans au profit du CAS.

Les autres rattachements de fonds de concours étaient liés à l'utilisation par divers établissements publics et opérateurs de l'accord-cadre d'assistance et de conseil du service local du domaine de Paris en vue de l'acquisition de biens immobiliers, de la cession d'actifs domaniaux, de la location d'immeubles et du renouvellement de baux pour le compte de l'État en région Île-de-France (Agence d'Enseignement Français à l'Étranger, Réseau Canopé, Théâtre National de la Danse Chaillot, INSERM, Conseil Économique et Social et Environnemental, OFPRA, IAE de Paris, ANTS, ANSM, GENES, ARCOM, CNAP, la Bibliothèque Publique d'Information et AP-HP, La Masse des Douanes, L'EPAURIF, l'EPIDE Malakoff, l'ANAH).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2024

Au 31 juillet 2024, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 723 atteignent 0,47 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Type	Numéro du fond	Libellé du fond	AE / CP titre 2	AE hors titre 2	CP hors titre 2	dont AEP
FDC	1-2-00746	contributions d'organismes extérieurs à l'Etat à des opérations immobilières (programme 723)	0	474 582	474 582	0
FDC	Total		0	474 582	474 582	0

En 2024, les fonds de concours rattachés au fonds de concours 1-2-00746 du CAS immobilier et constatés au 31 juillet s'élèvent à 474 582,39 € en AE et en CP.

Cependant, sur ces 474 582,39 €, il convient de retrancher un montant de 31 164,34 € du fonds de concours 1-2-00746 pour l'imputer au fonds de concours nouvellement créé en janvier 2024 pour suivre les certificats d'économie d'énergie (fonds de concours 1-2-00723). Une écriture corrective est en cours pour prendre en compte cette nouvelle ventilation.

Fonds de concours 1-2-00746 :

Pour le fonds de concours 1-2-00746, les principaux rattachements de fonds de concours sont liés à l'utilisation par différents établissements publics et opérateurs de l'État de l'accord-cadre d'assistance et de conseil du Service Local du Domaine de Paris en vue de l'acquisition de biens immobiliers, de la cession d'actifs domaniaux, de la location d'immeubles et du renouvellement de baux pour le compte de l'État en région Île-de-France :

- utilisation par l'AP-HP pour une mission d'expertise patrimoniale du bâtiment Charles Perrault situé dans l'enceinte de l'Hôpital Lariboisière sis 2 rue Ambroise Paré à Paris 10^e et des bâtiments Blaise Pascal et Maurice Raynaud, situés 96 rue Didot à Paris 14^e ; pour une mission d'assistance à l'acquisition de terrains bâtis à Bondy (93) ; enfin, pour une mission d'assistance à l'analyse des offres dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'immeuble situé 112 avenue de Versailles à Paris 16^e.
- utilisation par l'IAE de Paris (Institut d'administration des entreprises de Paris), l'EPAURIF (Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France) et le CNAP (Centre National des Arts Plastiques) pour des missions d'assistance à la recherche de locaux en région Île-de-France.
- utilisation par la Masse des Douanes pour une mission d'assistance lors de cession d'un immeuble situé à Port Saint-Louis (13).
- utilisation par le CEREMA pour une mission d'expertise pour la valorisation d'un terrain.

On peut également citer l'utilisation par la RMN-GP (Réunion des Musées Nationaux et du Grand-Palais) de l'accord-cadre du Service Local du Domaine de Paris d'assistance à l'expertise en évaluation immobilière et à la valorisation de biens et droits immobiliers de l'État en région Île-de-France, pour une mission d'expertise immobilière pour la valorisation du Musée Hébert, 85/87 rue du Cherche-Midi à Paris 6^e.

Fonds de concours 1-2-00723 :

Le fonds de concours « Contributions de prestataires chargés de la valorisation d'actions d'efficacité énergétique réalisées sur le patrimoine immobilier de l'État en échange de leur revente de certificats d'économie d'énergie – programme 723 », créé à compter du 29 janvier 2024, permet de recevoir les primes CEE obtenues lors de la réalisation d'opérations immobilières financées à partir du programme 723, du programme 348 (performance et résilience du patrimoine immobilier) et du budget opérationnel 362-CDIE (plan de relance).

Les montants versés au titre de ce fonds au 31/07/2024 correspondent aux versements de primes CEE pour des opérations du plan de résilience II pour le financement de projets de réduction de la consommation d'énergie fossile des bâtiments de l'État ou de ses établissements publics en prévision de l'hiver 2022/2023 (opérations PR 6607, 6591, 6031, et 6733 en région Nouvelle-Aquitaine).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2025

Au projet de loi de finances pour 2025, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 723 s'établissent à 0,00 M€ en AE et en CP.

Au projet de loi de finances pour 2025, la prévision de rattachement de fonds de concours est englobée dans une enveloppe de 20 M€ incluant également les versements du budget général. En effet, tant leur nature que leur montant sont difficilement évaluables.

Annexes

Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos (en CP)

Missions	2021	2022	2023	2023/2022
Action extérieure de l'État	12 792 266	21 057 463	37 475 769	77,97 %
Administration générale et territoriale de l'État	101 067 340	64 039 965	70 537 232	10,15 %
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	26 193 470	47 942 076	21 242 667	-55,69 %
Aide publique au développement	2 493 704	27 159 061	24 563 144	-9,56 %
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	9 097 550	19 659 822	9 476 001	-51,80 %
Cohésion des territoires	641 896 979	630 061 823	516 288 231	-18,06 %
Conseil et contrôle de l'État	3 016 337	4 843 739	9 437 921	94,85 %
Culture	47 911 627	108 319 543	167 833 274	54,94 %
Défense	1 544 650 717	1 059 075 689	1 083 505 314	2,31 %
Direction de l'action du Gouvernement	59 655 476	49 896 760	58 684 175	17,61%
Écologie, développement et mobilité durables	2 433 046 565	2 847 290 204	3 638 257 542	27,78 %
Économie	9 375 060	8 653 088	8 724 448	0,82 %
Engagements financiers de l'État	11 500 000	11 500 000	11 500 000	0,00 %
Enseignement scolaire	300 535 480	57 941 356	27 973 781	-51,72 %
Gestion des finances publiques	28 205 074	52 708 907	44 400 586	-15,76 %
Immigration, asile et intégration	59 445 104	77 517 189	59 713 081	-22,97 %
Justice	11 029 282	11 286 654	12 095 991	7,17 %
Médias, livre et industries culturelles	1 485 000			0,00 %
Outre-mer	26 917 870	41 444 706	41 155 678	-0,70 %
Plan d'urgence face à la crise sanitaire	1 031 392	952 500		-100,00%
Recherche et enseignement supérieur	95 907 353	195 601 884	48 909 785	-75,00 %
Relations avec les collectivités territoriales	59 347 258	138 623	227 229	63,92 %
Santé	284 532 215	162 017 864	161 328 080	-0,43 %
Sécurités	393 425 716	239 013 025	319 541 457	33,69 %
Solidarité, insertion et égalité des chances	23 986 860	29 369 767	26 547 502	-9,61%
Sport, jeunesse et vie associative	19 185 944	21 129 186	17 540 399	-16,98 %
Transformation et fonction publiques	11 467 126	7 436 146	12 539 004	68,62%
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	1 740 625 086	1 717 551 654	62 389 119	-96,37 %
Total Budget général	7 959 823 848	7 513 608 694	6 491 887 407	-13,60 %
Contrôle et exploitation aériens	17 018 565	23 677 114	30 693 662	29,63 %
Total Budget annexe	17 018 565	23 677 114	30 693 662	29,63 %
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	10 376 930	1 618 983	5 526 230	241,34 %
Total Compte d'affectation spécial	10 376 930	1 618 983	5 526 230	241,34 %
Total	7 987 219 342	7 538 904 791	6 528 107 299	-13,41 %

Répartition par mission des rattachements supérieurs à 25 M€ en 2023

Code	Libellé	Rattachement
	Administration générale et territoriale de l'État	
2-2-00632	redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules	33 415 205
	Cohésion des territoires	
1-2-00479	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (programme 135 AE préalable)	370 716 426
1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalable) - programme 162	87 433 544
	Culture	
1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation)	144 977 089
	Défense	
1-1-00016	participation de la Commission européenne ou d'Etats membres de l'Union européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 178	44 396 835
1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalable) - programme 146	87 987 000
2-2-00540	produit des cessions de biens mobiliers (programme 178)	93 200 950
2-2-00553	produit des cessions de biens mobiliers (programme 146)	98 956 701
2-2-00565	recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées 2ème et 3ème débiteurs	62 878 639
2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	85 117 743
2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	269 539 520
2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (hors titre 2) 1er débiteur	48 302 742
2-2-00600	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 146)	33 087 058
2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en métropole (programme 178)	80 552 806
2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère des armées dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger (programme 178)	43 856 500
	Direction de l'action du Gouvernement	
1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	53 788 400
	Écologie, développement et mobilité durables	
1-1-00452	Participation de l'union européenne au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports	29 371 888
1-1-00986	Contribution de l'Union européenne aux dépenses engagées en réponse aux effets du Brexit (programme 205)	57 655 665
1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalable)	249 506 243
1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (programme 203 - AE préalable)	1 531 166 597
1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (programme 203 - AE préalable)	497 840 000
1-2-00155	participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national (programme 203 - AE préalable)	215 500 000
1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau	984 700 000
	Immigration, asile et intégration	
1-1-00307	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104	40 331 671
	Outre-mer	
1-1-00733	concours du FSE au profit du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	37 589 791
	Recherche et enseignement supérieur	
1-2-00085	participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalable)	41 354 586
	Santé	

1-1-00315	Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) - programme 204	118 951 612
1-2-00640	Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins - programme 204	41 798 914
	Sécurités	
1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCGC effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	30 951 255
1-2-00817	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 - autorisations d'engagement préalables)	26 906 173
2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	115 009 678
2-2-00604	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	47 571 234
	Travail, emploi et administration des ministères sociaux	
1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	25 147 531

Répartition par mission des prévisions de rattachement pour 2025

Prévisions 2025			
Missions	AE	CP	dont AE préalables
Action extérieure de l'État	12 107 600	12 107 600	0
Administration générale et territoriale de l'État	61 909 416	61 909 416	0
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	14 390 719	14 390 719	0
Aide publique au développement	3 150 000	3 150 000	0
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	13 983 000	13 983 000	0
Cohésion des territoires	564 730 956	546 769 960	516 103 271
Conseil et contrôle de l'État	6 100 000	6 100 000	0
Culture	1 200 850	1 200 850	0
Défense	721 389 603	871 389 603	10 400 000
Direction de l'action du Gouvernement	57 282 000	57 282 000	0
Écologie, développement et mobilité durables	3 348 311 686	3 872 798 915	1 903 309 600
Économie	8 401 248	8 401 248	0
Engagements financiers de l'État	11 500 000	11 500 000	0
Enseignement scolaire	11 050 000	11 050 000	0
Gestion des finances publiques	32 150 565	32 150 565	0
Immigration, asile et intégration	104 850 545	104 850 545	0
Justice	8 253 215	8 253 215	0
Outre-mer	40 331 500	40 331 500	0
Recherche et enseignement supérieur	25 855 000	44 932 083	25 220 000
Relations avec les collectivités territoriales	210 000	210 000	0
Santé	500 000	500 000	0
Sécurités	376 214 341	393 204 995	0
Sport, jeunesse et vie associative	35 015 000	35 015 000	0
Transformation et fonction publiques	6 000 000	6 000 000	0
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	812 200 000	1 122 200 000	800 000 000
BA - Contrôle et exploitation aériens	17 525 000	17 525 000	0
Total	6 294 612 244	7 297 206 214	3 255 032 871